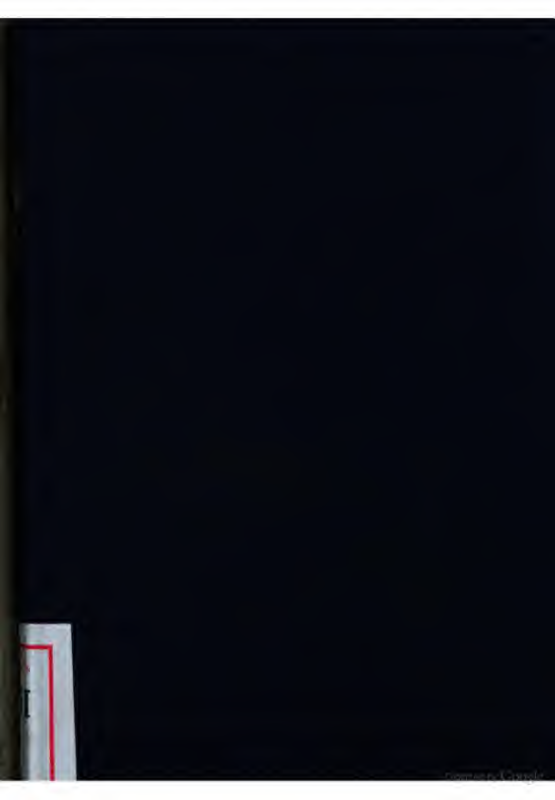




LES TROIS PROCES DANS UN,

LA RELIGION ET LA ROYAUTE

POURSUIVIES

dans les Jésuites.

Et [illegible] propter nomen meum

Vous serez [illegible] haine [illegible] de mon nom.

([illegible])

SECONDE ÉDITION.



PARIS.

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE J.-G. DENTU,

RUE [illegible]

1[illegible]

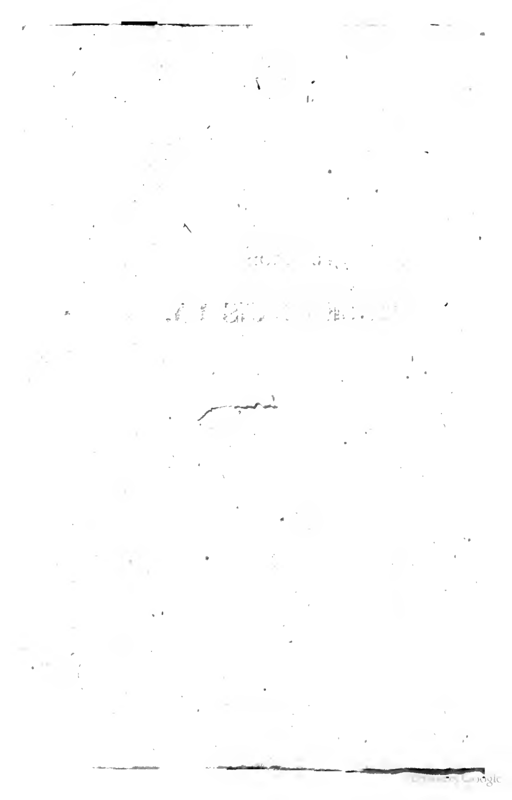
de Séville, que le 10 septembre 1523. Il y eut donc presque deux années d'interrègne, durant lesquelles l'Inquisition fit encore brûler trois cent vingt-quatre personnes, indépendamment de quatre mille quatre cent quatre-vingt-une qui furent condamnées à l'emprisonnement avec confiscation de leurs biens.

Tel est le résultat que présentent les premières années du règne de Charles-Quint, dont l'avénement au trône offrait aux Espagnols l'espérance de voir enfin mettre un terme aux cruautés des inquisiteurs.



LES TROIS

PROCES DANS UN.



LES TROIS PROCÈS DANS UN,

OU

LA RELIGION ET LA ROYAUTÉ

POURSUIVIES

DANS LES JÉSUITES.

Et eritis odio omnibus propter nomen meum.

Vous serez en butte à toutes les haines, à cause de mon nom.

(Saint Luc, chap. xxi)

SECONDE ÉDITION.



PARIS,

J. G. DENTU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DU COLOMBIER, N° 21;

ET PALAIS-ROYAL, GALERIES DE BOIS, N°s 265 ET 266.

MAI 1827.

INTRODUCTION.

Au seul titre de cet écrit, les bons entendeurs conçoivent déjà que nous allons toucher la plaie, et ramener la question des jésuites à son vrai point de vue. Ceux qui mettent tant de soin et de perfidie à l'en éloigner, ont intérêt à la tenir cachée. S'ils cherchent à l'isoler et à la rendre mesquine, c'est qu'ils ont leurs raisons pour ne pas laisser découvrir ce qui s'y rattache de vues hostiles contre l'Etat, et de dangers capitaux pour la religion.

Tel est le sort de cette question, qu'à toutes les époques où elle a fait du bruit, elle n'a jamais été bien saisie que par les esprits malveillans et perturbateurs. Ceux-là comprennent à merveille où elle conduit, et quel parti on en peut tirer. C'est parce qu'ils le savent parfaitement, qu'on les a toujours vus si prompts à la soulever, si ardens à s'en emparer, et si habiles à la manier pour leurs desseins. Mais aussi, vous diriez qu'elle n'est comprise nulle part ailleurs que parmi eux. Il n'y a pas jusqu'aux écrivains fidèles à Dieu et au Roi qui ne s'y laissent tromper. Egarés par les fausses combinaisons de l'esprit de parti, ou par une folle présomption qui brave tous les périls, ils ne voient, dans une affaire si grave, qu'une espèce de petit combat entre les écoliers de Jansenius et de Molina. Ce

qui étonne encore davantage, c'est de rencontrer, dans le clergé séculier, un certain nombre d'optimistes qui ont l'air de se croire désintéressés dans ce procès, tandis qu'il devrait être si évident pour eux que les jésuites ne sont que le prétexte d'une guerre dont le sacerdoce tout entier est destiné à payer les frais.

D'après cela, il doit paraître naturel que la même question soit un peu confuse pour cette classe paresseuse et insouciante de bons citoyens qui vivent sans réflexion et sans méfiance, moitié sur la foi de la bonne cause, moitié sous l'influence secrète des idées révolutionnaires. Mais ils se trompent grandement en se laissant persuader que les jésuites ne forment, dans le corps sacerdotal, qu'un petit ordre à part, sans liaisou essentielle avec tout le reste, et dont le sacrifice pourrait être accordé au cri d'impiété qui le demande, sans que les principaux fondemens de l'Eglise en fussent ébranlés.

Quant à ce bêlant troupeau d'ennemis ignorans qui, tête baissée et de confiance dans la parole révolutionnaire, s'en va heurtant devant lui, d'un front brutalement stupide, une société religieuse qu'il ne connaît ni par l'histoire ni par aucun point de contact, nous ne le remarquons en passant, que pour gémir sur l'effroyable pouvoir d'un parti qui soulève et remue à son gré toutes les passions de la multitude, avec un mot qu'elle n'entend pas.

Peut-être ne gagnerait-on rien à lui expliquer celui-ci, parce qu'il ne se trouve guère, dans cette classe de gens, que des enfans perdus de la philosophie révolutionnaire,

dont le cœur préfère le mensonge à la vérité, et qui aiment mieux s'en tenir au mal qu'ils savent, que d'aller à la recherche du bien qui leur déplaît. Mais cet écrit ne s'adresse point à eux : notre seul but est d'éclairer les esprits raisonnables qui se trompent de bonne foi ou par légèreté, sur un des plus grands intérêts de l'ordre social. C'est à ceux-là que nous entreprenons de prouver, jusqu'au dernier degré d'évidence, que la religion, pour ne pas dire toute la monarchie, est le fond du procès dont les jésuites ne sont que la forme.

Nous ne voulons point être là-dessus plus rigoureux qu'il ne convient. Si les jésuites étaient à renaître, nous nous bornerions peut-être à les regretter, à nous affliger du vide immense qu'ils ont laissé dans l'enseignement chrétien, dans l'éducation publique et dans nos mœurs. Nous dirions seulement : Tâchez de mettre à leur place des secours nouveaux, des garanties nouvelles, des sévérités religieuses et politiques équivalentes à celles dont ils vous tenaient lieu, des sévérités dont l'autel et le trône puissent être fortifiés sans eux comme ils l'étaient avec eux. Mais du moment où ils ont reparu, le point de vue change; et ce qui n'était que l'objet d'un regret, devient une nécessité, une condition de vie et de durée. Des cris séditieux vous révèlent les secrets de l'esprit révolutionnaire, et vous expliquent pourquoi les jésuites sont repoussés. On vous avertit qu'ils sont repoussés, parce qu'on ne veut plus des salutaires doctrines qu'ils rapportent en France; parce qu'on ne veut plus des principes fermes et des idées

de morale que leur présence rappelle; parce qu'on ne veut plus de l'éducation qui fait les chrétiens fidèles à Dieu et les sujets fidèles au Roi; en un mot, on ne veut plus d'eux, parce qu'ils incommodent la marche des révolutions nouvelles qu'on médite contre la religion et contre l'Etat.

Dès lors, faites bien attention que ce n'est pas aux jésuites que la guerre est déclarée, et qu'ils ne sont ici que pour la forme, à peu près comme les ambassadeurs auxquels on signifie de se retirer quand on se prépare à marcher contre leurs maîtres. Non, ce n'est point avec eux que la querelle est engagée : c'est avec les principes religieux et monarchiques qu'ils représentent; c'est avec tout le sacerdoce, dont ils forment, pour ainsi dire, l'avant-garde; c'est avec l'Église catholique, à laquelle on veut retirer d'abord le secours de leurs lumières, de leur courage et de leur apostolat. Autrement, le cri d'alarme par lequel on éveille toutes les passions du royaume, serait la chose du monde la plus honteuse et la plus ridicule de la part d'une grande puissance factieuse qui n'en voudrait qu'à sept colléges de jésuites.

LES

TROIS PROCÈS

DANS UN.

CHAPITRE PREMIER.

En quoi la position des nouveaux jésuites ressemble à celle des anciens, et sur quoi elle en diffère.

Vous serez en butte a toutes les haines, a cause de mon nom. Ce peu de mots exprime très-exactement la destinée de tous les jésuites ; c'est le résumé de leur histoire passée, présente et à venir. Là-dessus, elle n'offrira point de variations, et les jésuites du vingtième siècle ressembleront à ceux du seizième.

Continuateurs des premiers apôtres, ils ont été principalement établis contre l'orgueil philosophique. Leur mission est de combattre le mensonge et les révoltes de l'esprit humain contre la science divine.

Quand ces orgueils seront nombreux et entreprenans, quand ces révoltes seront communes et violentes, les jésuites auront beaucoup à souffrir : c'est ce qui arrive dans la persécution actuelle. Aussi, supposez un gouvernement téméraire et imprévoyant, comme le fut celui de Louis XV en 1762, et vous aurez, non plus des exils de jésuites et des confiscations de biens, mais des exécutions révolutionnaires et des proscriptions qui s'étendront à toute l'Eglise; car observez bien que la philosophie, qui vous tourmente depuis si long-temps pour vous forcer de lui abandonner Rome, n'entend pas vous en tenir quittes pour quelques fantômes dont elle fait semblant d'avoir peur. Elle vous le répète assez souvent : c'est de l'autorité de saint Pierre; c'est de la juridiction ultramontaine qu'elle vous demande le sacrifice; c'est la réforme de Calvin, et peut-être quelque chose de pire, qu'elle invoque hautement.

Que tout le clergé catholique, que tous les cœurs droits et purs de la communion romaine se réjouissent donc de ce qu'il y a des jésuites; sans eux, la guerre serait plus directe et plus imminente contre le corps en-

tier des fidèles : c'est du moins un degré de plus qui recule la chute du christianisme, en retardant la marche de ses ennemis.

C'est par de simples rapprochemens, c'est par des faits connus de tout le monde que nous entreprenons de révéler la conjuration générale qui se cache dans le procès des jésuites. Si cette conjuration ne menaçait qu'eux, elle serait absurde, et rien de plus ridicule ne se serait jamais vu : la montagne en travail d'une souris paraîtrait plus vraisemblable. Non, ce n'est pas sérieusement, ce ne saurait être qu'au prix du bon sens qu'on propose à une nation éclairée de se faire une cause d'alarme, d'agitation et de rumeur universelle, de la seule apparition de quelques jésuites dont l'existence demeure inaperçue, et qui ne répondent aux cris de guerre proférés contre eux que par le calme d'une vie inoffensive.

Heureux pays que le nôtre, si en effet ses plus grands dangers et ses plus grandes terreurs ne lui viennent que de ce côté-là! Deux cents jésuites! voilà, dit-on, ce que l'on connaît maintenant de plus propre à remuer le royaume et à causer des appréhensions! O trois fois heureux siècle! peuple

trois fois heureux! Cependant, ne nous fions pas trop aux discours révolutionnaires, que ce beau texte alimente depuis si long-temps; raisonnons d'abord, et tâchons de découvrir ce qu'il y a de caché dans les manifestes lancés contre les jésuites.

Quoique les hommes connus par leurs sentimens religieux et monarchiques ne soient pas toujours bien inspirés, on remarque néanmoins qu'ils s'accordent assez généralement à protéger les jésuites de leurs suffrages et de leurs vœux; une sorte d'instinct les avertit que les ennemis des jésuites ne se trouvent guère que parmi les ennemis de la religion. Au moins est-il certain pour eux qu'ils ne rencontrent jamais, dans les églises ni autour des sacremens, ceux que leur éducation ou un reste de pudeur mondaine force encore à respecter le matériel du culte et l'existence du sacerdoce. Ils ne sont donc pas tout à fait dupes de ces écrivains qui se présentent à eux avec les formes extérieures de la piété, pour mieux accabler les jésuites; ils se méfient naturellement de ces puristes de la catholicité, qui se dépouillent momentanément du manteau de la philosophie pour s'envelopper de peaux

d'agneaux, et venir recommander tous les amendemens dont ils s'avisent en matière de foi et de religion.

De tous temps, et de nos jours bien plus que jamais, la religion et la philosophie ont vécu en méfiance l'une de l'autre ; c'est encore là tout le fond du procès des jésuites. L'esprit de la révolution est de retenir l'instruction publique sous son influence, et de former la jeunesse à son image : les hommes de ce parti comprennent fort bien que l'irréligion seule amena leur règne, et qu'elle seule peut le rétablir. De là ce soulèvement et ce cri de mort contre les jésuites, c'est-à-dire contre l'éducation religieuse, dont ils ont le secret, et qu'ils savent rendre inséparable des connaissances profanes. De leur côté, les gens de bien se souviennent aussi des causes qui ont produit la révolution française, et ils sont payés pour désirer qu'on ne les fasse pas renaître de génération en génération. Voilà pourquoi ils redemandent aux jésuites l'éducation qui porte le germe de la paix publique et les principales garanties de l'ordre social ; car déjà ils s'effraient avec raison du bruit de toutes ces petites séditions qui agitent les autres établissemens

d'instruction publique, et ils craignent que, par la suite, ces coups d'essai ne deviennent des coups de maître. Au moins, avec les jésuites, est-on bien assuré que rien de pareil ne saurait arriver : eussent-ils autant de colléges en France que l'on y compte de villes, jamais on n'entendra dire qu'aucun de leurs écoliers ait songé à faire de l'anarchie.

Il est vrai que leurs ennemis trouvent cet avantage trop chèrement acheté : ils ont découvert que, dans l'ancien collége de Rhodez, les jésuites faisaient administrer la discipline par un correcteur-juré, dont le bras était plus nerveux que de raison; et ils partent de là pour préférer de beaucoup un mode de discipline qui n'expose plus les écoliers séditieux qu'à comparaître devant les procureurs du Roi et les Cours d'assises. C'est ici une affaire de goût; mais, nous ne craignons pas de le dire, nous préférons la férule et les brins de bouleau de l'ancien régime.

Malgré toute la bonne volonté qui les anime, nos chercheurs de griefs n'ont pu découvrir, contre les mœurs des jésuites, rien de plus sérieux que l'emploi du correc-

teur de Rhodez. Nous voudrions pouvoir leur rendre la pareille ; mais il n'y a pas moyen ; nous ne connaissons aucun philosophe révolutionnaire, ni même aucun philosophe royaliste auquel, en cherchant bien, on ne trouvât quelque chose de plus grave à reprocher. Nous irions plus loin, s'il s'agissait ici d'une guerre sérieusement déclarée aux jésuites en particulier, d'une guerre qui ne fût pas, aussi visiblement que celle-ci, entreprise contre l'autorité de Rome et la religion de l'Etat. Nous demanderions à comparer tous les griefs réunis qu'on attribue aux membres de la Société de Jésus, avec ceux de telle autre portion du clergé qu'on voudrait nous désigner ; ensuite nous examinerions sur quoi est fondé le patelinage dont on caresse les uns aux dépens des autres, pour déguiser le dessein formé contre eux tous.

Nous sommes hors d'état de vérifier les odieuses imputations que la haine, la jalousie et l'esprit de parti ont accumulées sur les huit ou dix jésuites dont les noms vous servent à remplir tous vos actes d'accusation contre les cent mille autres ; mais en revanche, nous avons vu et nous sommes en

état d'apprécier cette portion du clergé de France qui s'est retirée du sacerdoce en vomissant des blasphêmes et des imprécations contre le Ciel, en abjurant toute croyance et toute pudeur, en se proclamant infâme et digne de tous les mépris.

A côté d'elle se trouvaient dans les prisons des milliers de prêtres qui se faisaient égorger pour la gloire de ce même Dieu, de cette même religion que tant d'autres reniaient avec une horrible impiété. Auxquels d'entre eux l'estime et les suffrages publics sont-ils restés? Quel est l'homme de bien qui ait retiré sa foi aux martyrs de cette époque pour la donner aux apostats? Les deux exemples étaient là, et le seul rebut de la corruption humaine s'est emparé du mauvais. A quelle classe d'honnêtes gens est-il venu dans la pensée de l'opposer alors ou de le tourner depuis contre cette portion sainte et courageuse du sacerdoce qui n'a fait que s'épurer dans les dures épreuves de ces temps malheureux? Vous, à qui les crimes vrais ou faux de dix jésuites suffisent pour vous faire méconnaître les éclatantes vertus et les services signalés de tous les autres, accablez donc aussi tout le clergé séculier

du royaume de vos diffamations; il vous a fourni, dans une seule année, mille fois plus d'exemples de corruption et de perversité que toute la Société de Jésus depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Mais, malheureusement, ce sont des exemples révolutionnaires, et ceux-là vous trouvent bien plus disposés à l'indulgence.

Si vous raisonniez avec autant de bonne foi que nous, vous diriez aussi comme nous : Les milliers de martyrs qui ont rendu témoignage à la religion contre la révolution, sont plus croyables que quelques centaines de malheureux à qui la terreur, la faiblesse humaine, ou même la corruption du cœur, ont arraché des blasphêmes. Sept mille jésuites immolés dans les missions apostoliques; quatre-vingt mille autres illustrés par l'enseignement, par la prédication, par les sciences et les lettres, demandent grâce également pour le très-petit nombre de ceux qui ont pu faillir dans leur conduite ou dans leurs doctrines. Ce raisonnement si juste préserverait le peuple des dangereuses irritations où l'on entretient son esprit, et l'on n'abuserait plus aussi déloyalement de son ignorance pour le rendre fanatique d'une

cause dans laquelle on ne lui communique que des pièces à charge : mais, encore une fois, ces pièces sont favorables à l'esprit révolutionnaire, et c'est là ce qui les rend précieuses pour les ennemis de la religion catholique.

Dans ce que nous venons de dire, le lecteur peut aisément distinguer ce qui est commun aux anciens et aux nouveaux jésuites ; il nous reste à lui faire remarquer ce que la position de ces derniers offre de particulier.

Comme tout ce qui renaît ou commence, ils sont faibles et peu nombreux. La longueur et la durée de leurs épreuves ne permettent pas que de long-temps leur Société soit recomposée sur le même pied que l'ancienne ; cependant elle a des ennemis plus nombreux, plus remuans et plus acharnés encore que ne furent les persécuteurs des autres jésuites. Comment donc se relevera-t-elle au milieu des obstacles qui l'assiégent, au milieu des forces révolutionnaires qui se réunissent pour l'accabler ?

Elle se relevera, parce que son sort est inséparable de celui de la religion, et que cette vérité est mieux comprise aujourd'hui qu'en 1762. Elle se relevera, parce que l'o-

pinion publique et la saine partie de la nation ne veulent pas que la révolution se relève. Les nouveaux jésuites n'ont pour ennemis que les ennemis de l'autel et du trône, et quelques esprits égarés qui se fourvoient, à leur insu, dans les dangers publics. Ils en auront moins encore, à mesure que le but de l'ennemi se découvrira, et que la lumière éclairera la voie par laquelle il marche contre Rome, tout en feignant de vouloir s'arrêter à Mont-Rouge. Prouvons donc maintenant que c'est cette entreprise qui l'occupe.

CHAPITRE II.

Ce qui procure aux jésuites l'honneur d'essuyer le premier feu des batteries révolutionnaires.

Quoique le nom de *Jésus*, avec tous ses dérivés, soit fait pour blesser rudement les oreilles de la secte anti-religieuse, il n'est pas certain que celui de *Pères de la Foi* leur soit beaucoup plus agréable. Nous renonçons donc à chercher une étymologie qui leur convienne pour les jésuites ; là-dessus on ne sortirait pas aussi facilement d'embarras que cette dame de l'ancienne cour de Versailles à laquelle un indiscret confesseur demandait son nom : « Mon père, lui répondit-elle, *mon nom n'est point un péché.* » Assurément on serait très-mal reçu à vouloir dire la même chose de celui des jésuites ; il porte, en quelque façon, la peine de son péché originel ; et ceux qui le haïssent n'aiment guère mieux le nom dont il dérive. Du reste, sans nous arrêter à ce premier grief,

examinons pourquoi les tempêtes soufflent si fort contre la Société de Jésus.

En considérant qu'elle ne coûte à la France que le feu et l'eau, et qu'elle ne demande de plus que l'ombre de quelques toits hospitaliers, et un peu d'air libre, la chose paraît d'abord assez difficile à expliquer. Mais lorsqu'on vient à l'examiner de plus près, en voici le côté vraiment effrayant :

Cette petite société marche sous l'étendard de la religion catholique, apostolique et romaine. Elle passe pour être inflexible sur les principes du vieux temps, et elle possède éminemment la science de l'ordre social. Pour ceux qui ne veulent voir que du provisoire dans le rétablissement de l'autel et du trône ; pour ceux qui veulent que la révolution demeure consommée en matière d'irréligion et d'immoralité, la renaissance des jésuites est le signe le plus funeste qu'on puisse voir apparaître. Leurs ennemis comprennent fort bien que ce petit épisode est lié à un ensemble qui forme, sur beaucoup de points, la contre-partie de l'œuvre révolutionnaire.

Ces jésuites, en effet, ne vont pas seuls. Avec eux reviennent naturellement les vraies

doctrines religieuses et monarchiques, et tous les autres épouvantails de l'ordre public; avec eux l'éducation chrétienne, les règles de l'ancienne sagesse, la discipline des écoles et le redressement de la jeunesse; avec eux la reconnaissance de l'Eglise romaine et le culte catholique; avec eux, la saine morale, les bons livres, la science des devoirs, la soumission à l'autorité publique; en un mot, tout ce qui peut exciter les justes alarmes d'une génération corrompue qui veut garder sa corruption.

Ainsi, l'école révolutionnaire raisonne fort bien sur l'affaire des jésuites. Ce serait nous qui raisonnerions fort mal, en nous laissant persuader qu'elle peut être isolée et détachée des affaires générales du royaume. Ce n'est pas que cette querelle soit, par elle-même, une véritable cause d'inquiétudes; mais elle est l'indice d'un danger qui menace l'Etat par un autre côté; et si nous sommes bien inspirés, elle sera pour nous comme ces fanaux du bord de la mer, qui avertissent les voyageurs de prendre garde à eux. Pour peu qu'on veuille y réfléchir, on arrivera facilement à une vérité incontestable : c'est que la persécution des jésuites

renferme d'autres persécutions, et que la guerre allumée contre eux ne fait que couvrir des desseins beaucoup plus étendus.

Assurément, aux yeux de la morale, c'est déjà trop que de proscrire une classe ou une société d'hommes innocens, si peu considérable qu'elle soit. Mais quand il est évident que cette proscription n'est que la première goutte du sang demandé par le génie des révolutions; quand on songe que le sacrifice des jésuites appelle le sacrifice général du sacerdoce, la chute du trône, et peut-être la fin de la dynastie qui règne sur nous, convenez que la politique est forcée d'y regarder d'aussi près que la morale, et que les avocats qui portent la parole pour les jésuites ont beaucoup plus de cliens qu'on ne l'imagine. Il ne s'agit donc plus que d'établir ces assertions sur des faits incontestables et des raisonnemens sans réplique.

CHAPITRE III.

Preuves que l'attaque dirigée contre les jésuites en particulier, est une déclaration de guerre contre la religion en général.

Si la guerre se bornait réellement aux jésuites, on serait fort embarrassé pour expliquer la conduite de leurs ennemis. Il faudrait se demander pourquoi tant de chaleur et de persévérance de la part de ces derniers; pourquoi tant d'efforts et de travaux; pourquoi tant d'artillerie révolutionnaire employée contre quelques centaines de jésuites qui gardent la paix avec une patience si admirable, avec une si touchante résignation; qui ne laissent échapper aucun murmure, aucun signe de colère, pas même un cri de douleur? D'où pourraient provenir ces violentes clameurs, cette agitation furieuse et ce brutal soulèvement contre des hommes qui réalisent si bien ce passage de l'Ecriture : *In patientiâ vestrâ possidebitis animas vestras?*

Mais tout s'explique aisément quand on veut observer le génie révolutionnaire dans sa marche, dans son langage et dans la suite qu'il sait donner à ses entreprises. Ses initiés sont d'habiles gens, sans doute, auxquels on ne peut refuser le merveilleux talent de conduire à bien les conjurations et les manœuvres qu'ils se chargent de diriger. Mais encore sont-ils obligés, pour être compris de leur école, de laisser entrevoir les arrière-pensées qui les dominent, et de glisser dans leurs manifestes contre l'autel et le trône quelques-uns de ces traits de lumière qui, sans faire aucune impression sur les vues faibles ou paresseuses, frappent vivement les yeux attentifs.

A la vérité, ils ne vous conseillent pas encore ouvertement de renoncer à l'état monarchique. Mais ils promènent sans cesse votre admiration sur ce qu'ils appellent les *gouvernemens à bon marché*, sur les pays qui ont le bonheur de secouer le joug des rois et des prêtres, sur les grands hommes de guerre et les législateurs que le sol des républiques nouvelles fait éclore comme par enchantement, et qui semblent recevoir la science infuse en sortant du sein de la ré-

bellion. Tel est leur savoir en ce genre, que si la république de Saint Marin venait à renaître, ils y découvriraient sur le champ des Lycurgues et des Solons, des Miltiades et des Léonidas. Quant aux princes légitimes, vous savez qu'il n'est pas une feuille révolutionnaire à deux sous, ni un petit in-32 de vingt-cinq centimes, qui ne vous apprenne à vous moquer de leur droit divin.

Ils ne vous engagent pas non plus, en termes tout à fait clairs, à fermer les églises, et à renvoyer les ministres des autels aux lieux de leur ancienne déportation; mais s'il arrive qu'un prêtre demande la permission d'entrer dans la chambre d'un malade, cette démarche leur paraît une violation de domicile presque digne de mort. Il ne tient pas à eux que toute la France n'en soit émue; et ce scandale lui est signalé par une menaçante clameur.

L'enterrement du moindre comédien leur sert de texte pour gémir sur la dureté, sur les inflexibles rigueurs du culte catholique. Ils en prennent occasion de vous indiquer une religion moins sévère, des temples plus accessibles, et des ministres de Calvin plus accommodans que les vôtres. Pas une ac-

tion tant soit peu louable, pas un trait de zèle ou de charité ne leur échappe quand il s'agit de vous recommander les cultes réfractaires. Pas une ombre de scandale, pas une anecdote fâcheuse, pas un point susceptible de blâme ou de critique ne leur est inconnu, quand il s'agit d'attirer quelque reproche sur le personnel de la religion de l'Etat.

Ainsi, quoiqu'ils n'en soient encore qu'aux jésuites, en apparence, ils en sont à tout le sacerdoce, à toute l'Eglise catholique, en réalité. Pour établir ce point, il suffit de reconnaître en eux les continuateurs de l'entreprise philosophique du dernier siècle, et de prouver que les chefs d'alors envisageaient la question des jésuites exactement comme nous prétendons qu'elle est envisagée par les chefs d'aujourd'hui.

Consultons là-dessus deux témoignages non suspects : ceux de Voltaire et de d'Alembert. Demandons-leur où l'on voulait en venir à cette époque, et pourquoi l'on attachait une si grande importance à la destruction des jésuites? Voici ce que vous répondront et leurs correspondances secrètes, et leurs épanchemens intimes, et leurs sourdes machinations :

« Patience ; ne nous décourageons point.
« Hérault disait un jour à un des frères :
« Vous ne détruirez pas la religion chré-
« tienne. — C'est ce que nous verrons, dit
« l'autre (1). »

A présent, nous le demandons à la conscience des gens de bien : est-ce là n'entreprendre que sur les jésuites?

« Je voudrais vous voir écraser l'*infâme;*
« c'est là le grand point. Il faut la *réduire* à
« l'état où elle est en Angleterre; et vous en
« viendrez facilement à bout si vous vou-
« lez (2). »

Nous vous le demandons encore : est-ce là n'en vouloir qu'aux jésuites? et les jésuites, renversés par les intrigues d'alors, vous paraissent-ils autre chose qu'un avant-poste culbuté pour arriver au cœur de la place? Si vous pouviez en douter, lisez ce que d'Alembert pensait de ce coup d'État, et ce qu'il écrivait, sans le vouloir, à la décharge des victimes, contre les sacrificateurs :

« L'ordre du Parlement ne me paraît pas

(1) Lettre de Voltaire à d'Alembert, du 20 juin 1760.
(2) *Idem*, 23 juin 1760.

« de ceux qui ont le sens bien droit (1). »

« Quand je vois un Parlement plus into-
« lérant que des capucins, je suis tenté de
« lui dire ce que disait Timon le misan-
« thrope à Alcibiade : « Jeune écervelé, que
« je suis content de te voir à la tête des af-
« faires! Tu me feras raison de ces marauds
« d'Athéniens (2). »

« Les jésuites ont publié un mémoire où
« ils prouvent que le Parlement a falsifié et
« tronqué les passages de leurs constitutions.
« Cela pourrait bien être (3), » ajoute d'A-
lembert.

Mais loin d'en paraître scandalisé, il en plaisante et s'en réjouit de bon cœur, à la manière de tous les autres Vitellius, qui trouvent que le corps d'un ennemi mort sent toujours bon.

Voilà des philosophes bien ingrats, dira-t-on, de se moquer ainsi des écervelés dont la folle conduite les sert mieux que leur propre malice! Nous ne prétendons pas soutenir le contraire; mais il n'est point ici ques-

(1) D'Alembert à Voltaire, 9 juillet 1761.

(2) *Idem*, 8 septembre suivant.

(3) *Idem*, 31 octobre 1761.

tion de prouver la reconnaissance de d'Alembert et de Voltaire; il s'agit seulement de constater leur opinion sur un acte de démence fanatique, mieux apprécié sans doute par eux, qui étaient là pour le juger, que par les échos révolutionnaires, qui le redisent au bout de soixante-cinq ans. Et il fallait bien, au surplus, que ce trait de vertige se trouvât entaché, à leurs yeux, de passion et d'injustice; car avant que le coup fût encore porté, Voltaire se récriait déjà contre le *fanatisme parlementaire* qui le préparait (1). Et après qu'il eut été porté, il en fut tellement ému, que d'Alembert se crut obligé de le gourmander sur sa compassion.

« Savez-vous bien, lui écrivit-il, ce qu'on « m'a dit hier de vous? Que les jésuites « commençaient à vous faire pitié, et que « vous seriez presque tenté d'écrire en leur « faveur, s'il était possible de rendre inté- « ressans des gens que vous avez rendus si « ridicules. Croyez-moi, point de faiblesse « humaine. Laissez la canaille janséniste nous

---

(1) Voltaire à d'Alembert, 25 avril 1760.

« défaire tranquillement de la canaille jésui-
« tique (1). »

Deux choses résultent de ce paragraphe : c'est que Voltaire lui-même, révolté du *fanatisme parlementaire*, aurait probablement pris la défense des jésuites, si des antécédens obligatoires, un peu de vergogne, et des conseils inhumains, ne se fussent réunis pour l'en détourner. D'où l'on doit conclure que l'acte de proscription des jésuites ne les avait nullement flétris, et que toute permission est restée aux honnêtes gens de les plaindre et de les défendre. L'autre conséquence à déduire, c'est que leurs plus implacables ennemis, les jansénistes, n'avaient acquis ni gloire, ni estime, ni reconnaissance à les persécuter. Le titre de *canaille*, voilà ce que les philosophes de l'époque ont trouvé à leur offrir pour tout remercîment : espèce d'encouragement bien propre, comme vous voyez, à échauffer le zèle des nouveaux persécuteurs de la société (2).

---

(1) D'Alembert à Voltaire, 25 septembre 1762.

(2) Cependant, il faut l'avouer, dans son genre ce zèle produit encore des merveilles : témoin la conduite de ce jeune descendant de Judas, qui a consenti à s'enfermer

Avec une nation moins frivole que la nôtre, et surtout moins tenace dans ses préventions, ce qu'on vient de lire serait assez concluant. Mais quand il s'agit de lui déraciner de l'esprit une sottise qu'on y a plantée, et que le temps a fait mûrir, c'est plus qu'un travail d'Hercule que d'entreprendre de lui ouvrir les yeux, et de la ramener au bon sens. Afin de bien établir que les jésuites n'ont été, et ne sont encore qu'un prétexte pour arriver à démolir tout l'édifice religieux, accumulons donc les flots de lumière sur ce point, et rendons-le plus

---

pendant trois ans avec des jésuites, tout exprès pour les livrer à une compagnie de révolutionnaires dont il avait reçu cette honorable mission. Sûrement il les a vendus plus cher que l'autre Judas ne vendit son maître. Mais aussi, trois années de patience et de perfidies! trois années d'espionnage pareil! ce sont de ces choses rares qui doivent être hors de prix Seulement ses commettans n'avaient pas fait une réflexion qui est pourtant bien simple : c'est que quiconque descend de sa qualité d'homme pour tomber si bas, cesse par-là même d'être propre à servir personne. Dans cette affaire, il n'y a que les jésuites qui aient fait un bon marché en se débarrassant de leur lépreux ; à coup-sûr ils auraient eu à se repentir plus tard d'avoir admis parmi eux un sujet qui s'annonce si bien.

clair que le jour. Ecoutons encore d'Alembert (1) :

« Par ma foi, écrit-il à Voltaire, ceci « est très-sérieux, et les classes du Parlement n'y vont pas de main morte. Ils « croient servir la religion ; mais ils servent « la raison sans s'en douter; ce sont des exé- « cuteurs de la haute-justice pour la philo- « sophie, dont ils prennent les ordres sans « le savoir; et les jésuites pourraient dire à « saint Ignace : *Mon père, pardonnez-leur,* « *car ils ne savent ce qu'ils font.* »

Ce sourire infernal, ces joies sinistres, il ne fait d'ailleurs que les reproduire par de nouveaux signes. Déjà, dans une lettre précédente, il avait dit : « Je ne sais ce que de- « viendra la religion de *Jésus;* mais sa Com- « pagnie est bien malade. Laissons les pan- « doures détruire les troupes régulières. « Quand la raison n'aura plus que les pan- « doures à combattre, elle en aura bon mar- « ché. »

Enfin, remarquez cette autre lettre du même d'Alembert, qui n'a pas plus besoin

(1) Lettre à Voltaire, 4 mai 1762.

de commentaire que les passages qu'on vient de citer :

« Le dernier jésuite qui sortira du royaume « emmènera avec lui le dernier janséniste « dans le panier du coche. Le plus difficile « sera fait quand la philosophie sera déli- « vrée des *grands grenadiers*. Les autres ne « sont que des cosaques et des pandoures « qui ne tiendront pas contre nos troupes « réglées (1). »

Et quel est le sentiment de Voltaire sur l'ensemble de cet odieux et perfide procès? Quelles sont ses conclusions? Les voici en peu de mots : « Les presbytériens ne valent « pas mieux que les jésuites, et ceux-ci ne « sont pas plus dignes du carcan que les jan- « sénistes (2). »

Ainsi, point de molinistes, point de jansénistes, pas même de presbytériens, ni de ministres des autels d'aucune espèce. Voilà qui est clair; et tel est le résultat qu'on se promettait alors, qu'on se promet aujourd'hui, de la destruction des *grands grenadiers*.

(1) D'Alembert à Voltaire, 2 mars 1764.
(2) Voltaire à d'Alembert, 24 mars 1762.

On sent bien que ces observations ne s'adressent point à ceux qui ont dit dans leur cœur : *non est Deus*, et nous ne voulons d'aucune religion. L'on ne prétend combattre ici que l'hypocrisie des maîtres et l'imbécillité des disciples, qui s'en vont répétant de concert, comme une espèce de leçon apprise : « Ce n'est pas à la religion « que nous en voulons, c'est aux jésuites; « qu'on nous laisse l'une et qu'on nous re« tire les autres. » Pauvres gens! vous demandez deux choses contradictoires, et moi, je ne vous demande qu'un peu de logique. Vous tenez ou vous ne tenez pas au christianisme. Si vous y tenez, les jésuites vous aideront puissamment à le conserver. Loin d'en avoir peur, courez au-devant d'eux. Dans l'autre cas, ne mentez ni à Dieu ni aux hommes, et faites-nous grâce de votre hypocrisie. On ne se trompe plus, en France, sur la valeur des mots; et personne n'ignore aujourd'hui que quiconque dit tout haut : *plus de jésuites*, dit tout bas : *plus de religion.*

CHAPITRE IV.

Pourquoi il convient aux ennemis de l'autel et du trône de prendre les jésuites à partie pour tout le corps religieux.

COMMENÇONS par nous souvenir des raisons que d'Alembert vient de nous en donner. Quand les troupes régulières seront détruites, quand on aura fini avec les *grands grenadiers*, le reste ira tout seul. Ce n'est pas que nous fassions, comme lui, au clergé séculier, l'injure de le comparer au rebut de l'armée sainte. Mais quand on est obligé de combattre les idées révolutionnaires, il faut bien les prendre dans l'état où elles se trouvent. Or, il est évident que les ennemis actuels de la religion ont assis leur camp sur le même terrain que les premiers chefs de la ligue impie. C'est toujours le même plan d'hostilités; ce sont les mêmes moyens et les mêmes combinaisons; les jésuites sont toujours le mot de ralliement, et la ruine de l'Eglise toujours la pensée dominante, l'ob-

jet des travaux et le but de la victoire.

En cela, du reste, nous convenons que les habiles du parti ne sont point trompés par leur instinct révolutionnaire. Les jésuites, en effet, continueront d'être ce qu'ils ont été dès l'origine, la principale colonne du sacerdoce et l'épouvantail de la philosophie anti-religieuse. Ce genre de vie laborieux, cet exercice continuel de la raison, cette haute culture de l'esprit et du cœur, qu'aucune dissipation frivole ne vient troubler; ce mélange des connaissances humaines unies à la science d'en haut; ce système d'épuration qui débarrasse leur Société des mœurs équivoques, des principes dangereux et même des simples médiocrités; tous ces avantages réunis forment sur eux une sorte d'auréole dont l'éclat n'a pu être obscurci ni par de longues persécutions ni par une longue absence : car, il est juste d'en convenir, malgré notre frivolité native et notre promptitude à saisir le faux, il s'est conservé parmi nous un vague souvenir, une tradition confuse de cette supériorité dans le genre moral et intellectuel. Par conséquent, le génie révolutionnaire, qui ne veut pas perdre la sienne, a quelque raison de s'alarmer. Les

jésuites lui promettent de rudes travaux et de mauvais jours; car ils s'entendent à former des athlètes autrement robustes que ceux qu'il élève lui-même dans la haine de l'autorité divine et humaine, pour les seuls triomphes de la licence et de l'impiété.

Encore quelques années, et de ces mains laborieuses qui travaillent malgré vous à réparer les ruines de la morale, à rouvrir les voies de la sagesse, il sera sorti des ouvriers habiles et supérieurs dans tous les genres, non seulement des orateurs chrétiens, mais des orateurs profanes, mais des écrivains surtout dont le savoir ne se bornera pas, comme celui des vôtres, à prolonger les rêves séditieux de la multitude avec des harangues éternellement réchauffées des vieux *droits de l'homme et du citoyen.*

Encore quelques années, et la puissance de la parole aura été rendue à la tribune sacrée avec tout le charme de la vérité, avec toutes les séductions de l'éloquence, avec l'ascendant qui appartient aux avocats de la cause du bien, de la cause des mœurs et de l'ordre social. De nombreux élèves de la science chrétienne seront revenus occuper les chaires évangéliques, si long-temps veuves

inconsolables de la perte des jésuites. Encore quelques années, enfin, et le monde, adouci par les doctrines redescendues d'en haut, sera comme forcé de s'écrier :

Jérusalem renaît plus brillante et plus belle.

Il faut l'avouer, ce n'est point sans raison que cette perspective effraie les continuateurs de l'entreprise contre la religion. Puisque les *grands grenadiers* empêchent d'entamer les autres rangs, il est assez naturel de vouloir s'en débarrasser d'abord : vous aurez bon marché du reste, leur a dit d'Alembert. Il aurait pu ajouter un autre motif d'encouragement qui n'est pas à dédaigner dans les mauvaises guerres : c'était de faire observer que les jésuites sont les adversaires du monde les plus commodes, en ce qu'ils n'ont jamais su se défendre que par l'inertie et le silence. En effet, leur devise a toujours été : *Laissez dire, laissez passer*. C'est la première leçon qui leur ait été donnée par leur fondateur dans une crise à peu près pareille à celle où ils se retrouvent au bout de trois cents ans. Déjà l'envie et l'esprit de rivalité pressentaient l'éclipse qui devait cacher les

petits astres alors en possession de briller; tous les intérêts et toutes les passions se soulevaient d'avance contre l'illustration future d'une Société qui s'annonçait au monde par un institut admirable, fort au-dessus de toutes les législations de l'époque. Comme les disciples voulaient répondre à cette grande clameur, le maître les en détourna. « Mes chers enfans, leur dit-il, l'orage s'a-« paisera de lui-même. Contentez-vous de « le conjurer par votre patience et par vos « œuvres. L'on n'a pas besoin de se venger « ou de se défendre avec la plume, quand la « vérité se venge et se défend elle-même. « Quelque grande que soit l'autorité de « ceux qui nous condamnent sans nous con-« naître, elle ne doit point nous alarmer. « Dieu est notre défenseur; mettons notre « cause entre ses mains; et tout en gardant « le silence, nous triompherons de la ca-« lomnie. »

Ainsi, quand d'Alembert promettait aux siens qu'ils auraient bon marché du reste, il aurait pu dire tout aussi bien : « Vous auriez bon marché des jésuites eux-mêmes, parce qu'ils ne connaissent d'autre système de défense qu'une impassibilité froide et im-

perturbable. Profitez donc de leur patience et de leur résignation. Avec eux, les volumes de noirceurs passent sans difficulté; la sottise n'a point de représailles à craindre, et elle peut, tant qu'elle veut, se pavaner autour de son camp.»

Mais ce n'est pas tout encore : il fallait des jésuites, et nécessairement des jésuites, pour payer les frais de cette guerre d'irréligion ; il fallait une classe de victimes inconnues sur laquelle toutes les meutes révolutionnaires pussent être lancées aveuglément. Même dans l'état présent de la religion, et malgré l'horrible confusion des idées que la licence continue de pervertir, il n'y aurait pas moyen de soulever la multitude contre le corps principal du sacerdoce; elle s'apercevrait trop aisément de la fraude et des criminels desseins de ceux qui la remuent ; elle s'étonnerait et reculerait devant les prêtres qui vivent au milieu d'elle, parce qu'ils la forcent d'admirer leurs travaux et leur noble misère; elle s'étonnerait et reculerait devant les évêques, parce qu'ils sont connus d'elle par d'éclatantes vertus et une vie toute consacrée au bien public : en un mot, elle comprendrait la question, et

il faut qu'elle ne la comprenne point : de sorte que les jésuites sont réellement tout ce que les ennemis de la religion pouvaient trouver de mieux pour égarer les esprits et embrouiller leurs arrière-pensées. Ce sont d'anciens proscrits que le peuple ne connaît que de nom, et sur la tête desquels on amasse tout ce que l'on veut ; leur procès, et le coup d'Etat qui les a frappés, sont restés dans le vague ; ils ont éprouvé le sort des vaincus au degré le plus honteux pour les vainqueurs. Enfin, tout le personnel de la proscription, persécutés et persécuteurs, ont disparu ensemble de la vie ; il ne reste plus de vivant que la haine de la religion ; et c'est là ce qu'on a très-habilement choisi pour émouvoir une génération aveugle qui n'entend pas le moindre mot au fond du procès.

Une chose toutefois a manqué à la justification et à la gloire des jésuites du dernier siècle : c'est de ne pas avoir été brûlés comme les Templiers. Si cette rigueur eût été ajoutée à leur persécution, vous auriez vu la nation française revenir d'elle-même au bon sens et à la justice : elle se serait informée du moins, et alors toutes ses infor-

mations lui auraient appris non seulement l'innocence légale, mais la pureté de mœurs, mais le zèle infatigable, mais les travaux immortels, mais les hauts exemples de sagesse, mais le courage et les périls, mais les merveilleuses conquêtes de ces sublimes martyrs de l'apostolat. Ce même peuple dont l'équité naturelle, sur la foi d'une tradition obscure, revise aujourd'hui le procès de quelques chevaliers chrétiens, trouverait sûrement aussi des larmes pour les victimes du *fanatisme parlementaire*, si ce fanatisme les eût conduites jusqu'au bûcher. Mais parce que ce drame cruel n'a point frappé les regards ; parce que l'injustice s'est arrêtée au milieu de ses voies ; parce que les larmes du peuple veulent du sang ; et que ses yeux n'ont point vu les milliers de martyrs que les jésuites ont sacrifiés dans les conquêtes de la foi, on ne s'est point attendri sur cette inique proscription ; et ce qu'il y a de plus fâcheux, on dédaigne d'en éclaircir les causes. L'envie et l'ingratitude la commencèrent ; l'ignorance la prolonge et l'achève. A peine fait-on réflexion que toute société qui s'élève de la hauteur de la tête au-dessus des autres, se trouve, par-là même, exposée à finir comme ce sé-

nateur romain, qui s'écriait en mourant sous la hache : *Malheureux que je suis! c'est ma belle maison d'Albe qui me fait périr!* Pourtant il est bien vrai que ce sont les *belles maisons d'Albe*, c'est-à-dire les supériorités acquises par de grands services et de nobles travaux, qui ont amené la double catastrophe des templiers et des jésuites; et qu'à toutes les époques où il pourra s'en élever de pareilles, le hasard fera naître, comme à point nommé, quelques héritiers avides qui s'entendront pour les proscrire et les dépouiller.

Afin de prouver, au surplus, que si les vengeances n'allèrent pas plus loin contre les jésuites, ce ne fut point faute de bonne volonté de la part de leurs persécuteurs, terminons ce chapitre par un trait qui semblerait emprunté aux barbares de 1793, s'il n'avait pris date certaine en 1763.

Le Père Griffet, ce savant et laborieux historien, était malade de la pierre, quand sa sentence de bannissement lui fut notifiée. Il demandait un peu de répit pour se faire tailler avant de subir son arrêt. Afin de vérifier s'il n'en imposait pas à la justice, on eut la cruauté de vouloir le faire sonder d'office par les chirurgiens du Parlement. Il est pro-

bable que les juges du tribunal révolutionnaire n'avaient pas entendu parler de ce raffinement de prudence ; ils auraient proposé l'opération césarienne aux femmes qui se déclaraient enceintes. Mais toujours est-il qu'ils nous ont sauvé cette horreur.

Quand les passions humaines en sont là, il faut convenir que l'opinion publique est bien téméraire et bien folle d'accepter ainsi de confiance les victimes qu'on lui donne à immoler.

CHAPITRE V.

En quoi les principes qui appellent une nouvelle proscription sur les jésuites, s'étendent beaucoup plus loin, et demandent d'autres catégories de victimes.

Les jésuites, dites-vous, ont été condamnés d'une manière juridique, et bannis du royaume par des arrêts solennels. Leur Société est dissoute, et méconnue de la nouvelle législation française.

Observons d'abord que cette raison des coups d'Etat, qui n'a jamais été très-bonne par elle-même, est devenue encore plus mauvaise depuis la révolution. Ajoutons ensuite que quand les anciens jésuites se seraient rendus coupables aux yeux de la politique d'alors, la politique d'aujourd'hui, détrompée et corrigée par les évènemens, pourrait avoir d'aussi bonnes raisons pour s'accommoder de leurs héritiers. En tous cas, le poids de vos haines retombe toujours à faux sur la tête de ceux qui se présentent pour commencer parmi nous une

carrière et une vie personnelles qui n'appartiennent point encore à la dispute. Mais comme vos principes révolutionnaires, à vous, sont censés n'être plus de ce monde, qu'il soit permis de leur faire subir un examen et des rapprochemens qui puissent s'appliquer à la cause des jésuites.

Savez-vous bien qu'en invoquant de vieilles proscriptions pour justifier de votre part des haines qui devraient n'avoir été que celles de vos pères, vous nous donnez furieusement à réfléchir sur la qualité des haines qui vous furent personnelles à des époques plus récentes? Or, si vous tenez tant à ce que leur ouvrage soit maintenu comme bon, à qui ferez-vous croire que vous avez sincèrement condamné le vôtre comme mauvais?

De ce que les jésuites ont été frappés d'un coup d'Etat, vous concluez que la condamnation est irrévocable à perpétuité. Mais des anathêmes que vous avez prononcés contre la royauté, contre la noblesse, contre le clergé, contre les émigrés et les déportés, concluez donc aussi quelque chose. Car les arrêts de Parlement qui ont proscrit les jésuites ne sont pas plus solennels que les lois révolutionnaires qui ont proscrit vos princes

légitimes, vos ministres de la religion, vos plus illustres citoyens.

Vous avez écrit bien des pages, sans doute, et allégué bien des raisons contre les jésuites; mais ce n'est rien en comparaison de ce que vous avez écrit et allégué de raisons contre la religion et la royauté. Pourquoi donc voudriez-vous qu'on eût moins de foi dans vos haines précédentes que dans vos haines d'aujourd'hui? Et si elles subsistent à l'égard d'une petite Société qui n'a pas trois cent mille hommes à ses ordres pour vous gêner, ne craignez-vous pas qu'on attribue votre conversion sur les autres points, à ce que vous croyez y découvrir plus d'embarras et de résistance? La vérité est que, pour juger de vos sentimens sur les autres proscriptions, il faudrait que tous les proscrits eussent la poitrine aussi découverte que les jésuites. Alors on entendrait plus clairement ce que vous leur voulez. Chose étrange! On verrait que vous ne leur vouliez rien en particulier, et qu'ils n'étaient que dans l'ordre général de la bataille.

Eh! messieurs de la philosophie révolutionnaire, songez que depuis trente-cinq ans, presque tout le monde en France a eu

besoin d'être gracié tour à tour, et que nous avons continnellement vécu sous le régime des amnisties. D'abord, vous avez gracié la royauté de fort bonne grâce, comme chacun sait; et sans reproche, elle vous l'a bien rendu. Vous avez gracié les émigrés, les prêtres, les suspects, les exilés de toute langue et de toute tribu. Que le Ciel vous en récompense si c'est de bon cœur. N'y aurait-il donc que ces pauvres jésuites desquels il faudrait dire:

Fata obstant tristique palus inamabilis undâ
Alligat, et novies Styx interfusa coercet.

Il est vrai que nous sommes déjà trop loin de leur procès pour en être émus comme le furent les honnêtes gens témoins et juges de cette grande iniquité. Mais écoutez l'historien de la *Vie privée de Louis XV*, qui était là, et qui paraît, du reste, n'y pas regarder de fort près sous le rapport de la religion:

« En général, dit-il, la plus grande et *la plus saine partie du royaume* regretta les jésuites. A ce sentiment de pitié qu'excitent les malheureux, se joignait un sentiment de reconnaissance. Presque toute la génération

vivante avait été éduquée par eux. Ils possédaient mieux que les autres instituteurs, le talent de faire naître l'attachement et la vénération; et parmi leurs juges, à certains boute-feux près, ils comptaient beaucoup de partisans forcés de les estimer et de leur rendre intérieurement justice. Quoique privés du droit de défense, ils semblaient dire à leurs accusateurs: « O vous tous dont nous « avons formé l'esprit et le cœur, répondez: « avons-nous jamais tenté dans nos écôles, « dans nos discours, au tribunal de la péni« tence, de vous inculquer aucune de ces « maximes abominables qu'on nous repro« che? Les avez-vous lues dans les livres « que nous vous avons mis entre les mains? « Avez-vous remarqué dans notre conduite « domestique quelque chose qui approchât « d'une pareille façon de penser? Est-ce sur « des ouvrages ensevelis dans la poussière « des bibliothèques? est-ce sur des morts « que vous avez à prononcer, ou sur notre « doctrine vivante et avouée, sur nous na« guère vos maîtres, remplissant encore les « colléges, les chaires, les confessionnaux, « avec les éloges des prélats et les récom« penses du souverain? »

Ce n'est pas que, pour la défense des jésuites, on ait à recourir au langage qui touche les cœurs; ils n'ont besoin ni d'indulgence ni de pitié. S'ils n'étaient pas suffisamment soutenus par le poids de leur vie et de leur innocence, la logique nous fournirait des argumens qui vous embarrasseraient peut-être plus que tout le reste.

C'est ainsi, par exemple, qu'on vous dirait à vous accusateurs: « Cherchez dans toute la France une seule classe d'individus, une simple catégorie, si peu nombreuse qu'elle soit, dont les mœurs, le caractère et les principes n'aient reçu, de nos jours, aucune atteinte. » Pour la trouver, on vous verra forcés d'arriver à ces mêmes jésuites auxquels la révolution jette ses dernières pierres.

Vous, en effet, qui ne connaissez plus que cet arbre qui porte de mauvais fruits, et dont il faille couper les racines pour jouir des belles destinées que vous avez faites à la France, dites-nous où elle était cette redoutable Société de Jésus, quand vous bannissiez du milieu de nous la religion, la justice, et jusqu'à l'expression des sentimens d'humanité? Où étaient-ils ces prétendus régicides, quand Louis XVI et Marie-Antoinette

succombaient sous vos haches sanglantes, et que le fer de vos complices frappait le cœur d'un roi de Suède ? Où étaient-ils quand le faible et innocent martyr du Temple périssait d'une mort ignorée, entre les mains de vos confidens ? Où étaient-ils quand vous poursuiviez jusqu'au fond des exils, les débris dispersés de la famille des Bourbons ; quand le plomb meurtrier de vos satellites cherchait des têtes royales jusque dans les auberges de Mittau ? Où étaient-ils encore, pendant cette nuit de deuil éternel, où un jeune prince voisin du trône exprima si bien par un cri de *grâce!* toute la clémence de sa race généreuse, et renouvela, pour ainsi dire, le testament de Louis XVI ?

Vous qui cherchez vos épouvantails dans la Société des jésuites plutôt que dans l'ordre des *jacobins*, répondez-nous donc. Où sont les familles qui lui redemandent le sang de leurs proches, les veuves qui lui redemandent leurs époux, les mères qui lui redemandent leurs fils ? Quand plusieurs milliers de prêtres tombaient ensemble sous la massue de vos sicaires, les jésuites étaient-ils là ? Quand d'autres prisonniers sans défense périssaient au milieu des rues de Versailles,

les jésuites étaient-ils là? Quand vous portiez le fer et le feu depuis la glacière d'Avignon jusqu'aux derniers toits de chaume de la Bretagne, les jésuites étaient-ils là? Enfin, étaient-ils là quand vous profaniez les temples de la Divinité, quand vous brisiez les autels et les objets de la vénération publique, à la tête de ce même peuple que vos enseignemens avaient corrompu et corrompent encore aujourd'hui d'une manière si déplorable? Non, messieurs, vous le savez aussi bien que nous; les jésuites n'y étaient pas; et c'est peut-être parce qu'ils n'y étaient plus depuis long-temps, que tout cela est arrivé.

Conviendrez-vous du moins que, par le seul fait de cet *alibi*, leurs comptes sont plus faciles à rendre que les vôtres? Et pourtant c'est de votre part que viennent les scrupules, les investigations et les difficultés! C'est vous qui leur faites subir examen sur faits et articles; c'est vous qui leur trouvez des pailles dans les yeux; qui les recherchez sur le passé; qui vous plaignez du relâchement de leur vie religieuse, et leur donnez des leçons de sévérité. Enfin, dans l'affaire de la révolution, on dirait que c'est vous

qui êtes la partie lésée, ou bien qu'on vous a choisis pour examiner les titres des autres au pardon et à l'indulgence.

Heureusement nous sommes là, messieurs, avec une bonne mémoire ; nous sommes là, non pour dire que les principes des jésuites ont fait autant de bien au monde que les vôtres lui ont fait de mal, mais pour constater les résultats de part et d'autre ; et voici ce que nous en savons : leur école a produit le siècle de Louis XIV ; la vôtre a produit le siècle de l'anarchie. Plus de quarante ans après eux, les leçons sorties de leur école soutenaient encore la religion et la monarchie ; la vôtre les a renversées. Leur école entretenait partout le flambeau du christianisme ; la vôtre est presque parvenue à l'éteindre, et l'a déjà réduit à un extrait de l'Evangile selon *Touquet*. Leur école maintenait le monde social dans ses harmonies par l'alliance du trône et de l'autel ; la vôtre l'effraie par ses progrès dans l'impiété, par la corruption de ses pensées, par l'audace toujours croissante de ses écrivains anti-religieux, par l'état de licence et de fermentation où elle entretient l'esprit de la jeunesse.

Concluons de tout cela, que si les jésuites

avaient besoin d'une amnistie pour se rétablir en France, les hommes de la révolution auraient assez mauvaise grâce à venir disputer là-dessus.

CHAPITRE VI.

Pourquoi le temps, qui devrait justifier les jésuites, ne fait-il qu'irriter l'esprit de persécution contre eux, et augmenter le nombre de leurs ennemis.

Une chose, selon nous, aurait fait grand tort aux jésuites, et grand honneur à leurs ennemis; c'eût été de voir cesser, ou seulement diminuer après eux, les maux qu'on attribuait à leur influence. Puisqu'ils semaient partout des germes de discorde et de zizanie, un accroissement d'harmonie et de tranquillité dans l'ordre social aurait fortifié cette opinion. Puisqu'ils soufflaient les tempêtes, le calme qui serait survenu, aurait donné du poids à ce reproche. Vous dites qu'ils remplissaient le monde d'intrigues et d'agitations politiques? Eh bien! en voyant l'esprit d'intrigue se retirer ou s'affaiblir, et la paix publique succéder aux inspirations de la discorde, tous les yeux se seraient ouverts et toutes les voix se seraient élevées pour vous donner raison. Vous dites que leurs

conseils ne tendaient qu'à la subversion des Etats et à la perte des princes? Dans ce cas, les rois et les gouvernemens auraient commencé à respirer plus à leur aise; et les peuples auraient été forcés de convenir que votre jugement là-dessus ne les avait pas trompés.

Mais telle n'a point été la marche des choses; tels n'ont point été les résultats des calculs et l'accomplissement des prophéties. Les jésuites ont disparu; et leur absence n'a pas du tout diminué la somme des inconvéniens attribués à leur présence. Ces agens de trouble et de discorde se sont éloignés; et ni la tranquillité publique ni la concorde ne sont venues les remplacer. Ces terribles ennemis des rois ont été sacrifiés à vos filiales sollicitudes; et les rois n'ont rien gagné à cette précaution. Ces hommes de morale suspecte, dont les doctrines étaient si relâchées, disait-on, et si nuisibles au triomphe des vrais principes religieux; ces hommes ont été livrés au bras séculier de la philosophie; et cette triste exécution n'est devenue profitable ni à la religion, ni à la morale, ni à la sagesse des peuples. Il semblerait, au contraire, que tout ce qui se rattache à la

persécution des jésuites ait voulu tourner en déceptions, en contre-sens, en raisons inverses de tous les avantages qu'on s'en promettait.

Ce qui pourrait être arrivé de mieux dans cette fâcheuse opération, serait que l'erreur n'eût pas été volontaire, et que nous en fussions seulement demeurés victimes, à la manière de ces pauvres malades auxquels on administre quelquefois par méprise des poisons au lieu de médecines. Mais dans cette supposition même, qui est assurément la plus modérée, il en faudrait toujours venir à un aveu peu favorable aux opérations de la philosophie expérimentale : c'est qu'on a commis une grave erreur; c'est que, dans l'affaire des jésuites, l'évènement a répondu tout de travers à ceux qui lui demandaient plus de religion et de morale, plus d'esprit de paix et de modération, moins de passions ambitieuses et turbulentes, moins de tempêtes et d'orages politiques, enfin plus de protection contre l'intrigue et la discorde, plus de sûreté pour les jours des princes.

Si l'on voulait consentir à être juste, il y aurait là, sans doute, de quoi effacer bien des impressions fâcheuses à l'égard des jé-

suites. Mais ce n'est point ainsi que l'on entend compter avec eux. Aucun des malheurs qui ont pesé sur notre pays, en leur absence; aucun calcul reconnu faux; aucun des démentis donnés par les évènemens de la révolution ne leur est passé en déduction des calomnies dont ils ont été chargés. Non seulement le nombre de leurs accusateurs ne diminue point, mais la gravité des accusations ne fait qu'aller en augmentant. Ceci mérite qu'on développe la cause d'une conduite si pleine de contre-sens, si opposée à la droite raison.

Pourquoi, en effet, voyons-nous aujourd'hui les jésuites avec plus d'irritation et d'emportement, avec de plus mauvais yeux que ceux dont on les vit, dans le dernier siècle, au milieu de l'effervescence philosophique, au milieu des haines, des jalousies et des passions contemporaines? Comment se fait-il qu'on renchérisse si violemment sur les iniques jugemens, sur les odieuses imputations, sur les fureurs d'une époque qui leur fut déjà si sévère? Quoi! tous les mensonges d'alors ne vous suffisent pas! toutes les diffamations et les scandales d'alors ne vous satisfont point le cœur! toutes les per-

fidies de la malveillance, toutes les rigueurs, tout l'esprit de parti d'alors vous paraissent trop doux! Il vous faut de nouvelles fables et de nouveaux recueils d'impostures! il vous faut de nouvelles pièces d'accusation, et pour des tortures nouvelles, des instrumens nouveaux! Vous prétendez surcharger un tableau sur lequel toutes les noires couleurs du siècle dernier avaient été amassées! vous croyez voir les choses, de loin, avec de meilleurs yeux encore que ceux qui se trouvaient là bien ouverts, présens à la scène du sacrifice des jésuites, étincelans du feu de la persécution et de l'inimitié, cherchant à qui mieux mieux des verges et du vinaigre pour cette odieuse flagellation! Mais la passion vous aveugle et vous trompe; vous ne découvrez rien de nouveau que ce qui sort de vos propres désirs, de votre propre malignité, de votre besoin d'armes pour marcher contre l'Eglise.

Les riches produits de vos recherches ne prouvent qu'une seule chose : c'est que, de nos jours, l'entreprise formée contre la religion est plus active et plus générale, remue plus de passions et d'intérêts impies qu'elle n'en remuait à l'époque même de la

chute des jésuites. Voilà pourquoi on ressasse maintenant cette triste partie de nos annales, comme pour en appeler à *minimâ.* On cherche à y faire entrer, après coup, ce qui a pu échapper aux artisans de mensonge et aux noires fabriques de l'iniquité contemporaine. Nous le répétons : cette manière de surpasser le siècle dernier en calomnies et en malveillance contre les jésuites, est comme une sorte de thermomètre sur lequel on peut mesurer les degrés d'irréligion des deux époques.

L'histoire et les mémoires du règne de Louis XV nous ont appris les douleurs et les regrets presque universels que les jésuites laissèrent après eux au milieu des honnêtes gens de la nation. C'est comme s'ils faisaient remarquer que la corruption des idées n'avait point encore atteint profondément le cœur des croyances et des doctrines religieuses. C'est l'indice du moins d'un ordre de choses dans lequel les ravages de l'impiété ne faisaient que commencer. Si, d'après cela, on veut évaluer les progrès qu'ils ont pu faire depuis cette époque, la génération actuelle est là pour servir de terme de comparaison. A coup-sûr, jamais aucun siècle

n'a vu rien de plus prononcé que le mouvement révolutionnaire qui la précipite contre les jésuites ; et malheureusement, il en faut conclure ce que nous venons d'avancer : que le thermomètre de l'irréligion n'est jamais monté plus haut que de nos jours.

Si donc on vous demande le sacrifice des jésuites avec promesse de ne point entamer le sacerdoce par ailleurs, gardez-vous de donner dans ce piége. Déjà ils ont été livrés une fois à leurs ennemis, et cette première concession conduisit un peu plus tard au corps entier du clergé, à ses dépouilles, à sa dispersion totale. Après quoi vous n'entendîtes plus parler ni des anciennes victimes du Parlement de Paris ni des griefs de cette époque. Et remarquez, en passant, une singularité qui n'est pas indifférente à retenir.

Les jésuites, depuis un siècle, n'ont joui en France que d'un seul intervalle de repos, et ce fut aux jours les plus brûlans de la canicule révolutionnaire. Tout le monde parut s'entendre alors pour oublier qu'ils avaient fondé une domination universelle, mis tout en péril autour des rois et des peuples, et préparé d'horribles catastrophes à toutes

les civilisations qui avaient eu le malheur de les voir approcher d'elles; ces folles accusations n'excitaient déjà plus que de la pitié. En un mot, on ne se rappelle pas qu'ils aient, à cette époque, fourni un seul argument ni contre l'ancien régime qu'on voulait démolir, ni contre le clergé qu'on voulait appauvrir, ni contre la royauté qu'on voulait abolir.

C'est qu'apparemment la révolution triomphante n'avait plus besoin de vains prétextes pour composer ses manifestes, et que les ressources de l'hypocrisie ne lui étaient nullement nécessaires. Elle disait nettement et sans détour : « Je m'appelle *Révolution;* qui m'aime me suive. » Sa sœur puînée, Dieu merci, n'en est point encore là tout à fait: enveloppée dans ses déguisemens, elle se croit obligée de cacher son nom; et en attendant qu'elle puisse le porter, elle s'appelle provisoirement la *Paix*, la *Concorde*, l'*Amie de la Charte et de la royauté* constitutionnelle; car pour la royauté *légitime*, c'est un mot qu'on ne lui fera jamais prononcer. Toujours est-il que ladite sœur puînée déclare que les jésuites ne lui sont odieux qu'à cause du vif intérêt qu'elle prend au maintien de la tran-

quillité publique, à la sûreté des Etats et à la conservation des princes.

Or, dépouillez maintenant ce langage de son hypocrisie, et d'honnêtes gens à courte vue, d'honnêtes gens candides comme il y en a tant, n'en seront nullement effrayés. Ils iront même jusqu'à l'adopter et à s'en rendre les échos. Ils parleront la langue révolutionnaire sans conséquence, sans y entendre malice, comme l'on dit, et à la manière de cet oiseau étranger qui apprend à débiter tout ce qu'on veut dans les pays où on le déporte. Alors vous comprendrez pourquoi la situation des jésuites ne peut aller que de mal en pire. Ils seront dans le domaine de la religion et de la royauté; mais à cause du faux signalement que des mains ennemies auront tracé pour les perdre, ils ne seront point reconnus. Ils subiront ce passage de l'Ecriture : *In propria venit et sui eum non receperunt.* Ainsi leurs frères en religion et en politique deviendront, sans le savoir, les ennemis qui leur nuiront le plus. A force de répéter niaisement les dictées du parti révolutionnaire et les lieux communs qu'ils auront ramassés de toutes parts sans examen, ils en viendront à se tourner contre

les plus utiles défenseurs de leur propre cause ; à peu près comme ces troupes que l'obscurité de la nuit empêche de se reconnaître pour amies, et qui se chargent entre elles à qui mieux mieux, sans songer seulement à s'expliquer.

Et croyez bien qu'ici ce ne sont pas des idées prophétiques que nous jetons au vent. Déjà ce que nous disons se trouve accompli, et le vertige s'est communiqué à tant d'esprits, que les meilleurs principes, les meilleurs sentimens que vous avez connus en morale et en politique, ne vous répondent plus de rien quand il s'agit des jésuites. On dirait qu'une sorte de fascination empêche tous les yeux de s'ouvrir sur ce dernier piége de la révolution. C'est une maladie mentale qui attaque tout, mais qui cependant commence par se jeter sur les vues faibles. Toutefois, il est juste d'observer, à la décharge de ceux qui en sont atteints, qu'il est difficile de ne pas succomber de guerre lasse, aux efforts d'un ennemi qui ne lâche prise ni après tous ces mille articles de journaux saturés de redites et d'ennui, ni après cent éditions des mêmes mensonges toujours repoussés par le bon sens et tou-

jours effrontément reproduits. Oui, nous le répétons, il ne doit pas être aisé, pour les esprits superficiels, de sortir sans blessures, des mains d'un parti qui a toujours porté sur sa bannière :

Non missura cutem nisi plena cruoris hirudo.

Mais aussi quelle bonne espèce d'auditoire il a rencontrée? et quel fonds de candeur ne faut-il pas avoir, pour se laisser persuader que ce qui était faux il y a soixante-dix ans, est aujourd'hui incontestable; que ce qui était douteux est devenu certain; et qu'à force de réimprimer des calomnies, on les rend dignes de prendre place parmi les faits historiques de notre époque, pour être transmises avec eux à la postérité! Ah! pauvre *la Châtre!* il n'y a plus rien à dire contre tes billets; la postérité n'en recevra pas de meilleurs. Mais n'importe; elle les recevra toujours; et même on peut prévoir d'avance que ceux qui lui seront adressés par la suite, surpasseront ce que, de nos jours, on aura connu de plus fort. Voici ce qui autorise cette conjecture.

Jusqu'à présent aucun crime de régicide

n'avait jamais été constaté à la charge des jésuites. Le seul Jean Châtel, brûlé du zèle fanatique de son époque, avait compromis leur école par les noires et atroces idées avec lesquelles il en était sorti. Maintenant on n'hésite plus à leur attribuer tous les attentats de ce nom ; et il est probable que nos compilateurs de scandales révolutionnaires, à force de se répéter à eux-mêmes le rêve qui les travaille, finiront bientôt, comme les autres menteurs, par s'en faire une espèce de réalité. C'est ainsi que dès aujourd'hui, en dépit de l'histoire contemporaine, en dépit d'une procédure authentique qui les accuse d'imposture, en présence de nos vieillards qui se trouvent encore là pour les démentir, Damiens, le tout moderne Damiens est représenté, et hautement proclamé par eux comme le pouvoir exécutif des jésuites. D'où l'on peut conclure que quand le régicide Louvel aura reposé quelques années de plus dans la tombe, son crime sera sûrement repoussé vers Mont-Rouge pour en décharger *la Minerve*.

Quoique nous n'ayons pas entrepris cet écrit sans avoir interrogé tous les historiens, tous les Mémoires, en un mot toutes les piè-

ces du procès des jésuites, il nous paraît superflu d'en faire usage pour éclaircir la folle question de leurs doctrines régicides. Ils ont subi toutes les épreuves dont la malveillance humaine peut s'aviser pour perdre des ennemis. Ils en sont sortis avec une seule prévention raisonnable; savoir : que Jean Châtel avait rencontré, *au seizième siècle*, dans leur collége de Clermont, deux têtes ardentes qui paraissaient avoir échauffé la sienne pour le fanatisme. On publierait vainement là-dessus des volumes de dissertation; ils n'en diraient pas plus, et ils ne diraient certainement pas mieux qu'une brochure pleine de raison et de bonnes pensées, qu'un homme d'esprit a publiée l'année dernière (1).

« A-t-on jamais prétendu, dit-il, que dans « les maisons d'éducation, où passent succes-« sivement tant d'individus, les instituteurs

(1) Elle est de M. le vicomte de Saint-Chamans, membre de la Chambre des députés. Il l'a intitulée : *du Croque-Mitaine de M. le comte de Montlosier, de M. de Pradt, et de bien d'autres;* c'est le seul mot vulgaire que l'on y trouve ; et l'on peut dire qu'il est noblement racheté.

Il reste quelques exemplaires de cette brochure chez Dentu, imprimeur-libraire, rue du Colombier, n° 21.

« puissent répondre de tout ce que leurs « élèves feront par la suite? Si l'on raisonnait ainsi, il faudrait poursuivre tous ceux « qui faisaient partie de nos colléges d'autrefois, comme enseignant le brigandage, « l'impiété, l'assassinat; car certainement il « n'y a pas une maison d'éducation de ce « temps d'où ne soit sorti quelqu'un des « monstres qui ont rivalisé, à la fin du dernier siècle, à qui l'emporterait dans cette « carrière de crimes. »

Si l'on n'avait à parler qu'à des esprits froids et bien disposés, assurément il ne faudrait pas beaucoup de raisons comme celle-là pour justifier les jésuites. Nous n'avons pas la prétention d'y ajouter une grande force; mais nos lecteurs seront bien aises de s'arrêter sur les réflexions qu'elle nous inspire.

Il est certain que ce n'est pas dans la classe ordinaire des malfaiteurs que se rencontrent les assassins des princes. On ne les attaque pas pour les voler. Ainsi, les criminels capables d'attenter à leurs jours, sont d'une espèce particulière qui sort d'une école quelconque, dont elle a remporté des idées et une certaine capacité de jugement. Jean Châ-

tel avait de l'étude; Ravaillac était maître d'école; Jacques Clément était un *jacobin* de l'espèce de ceux que nous avons connus; Damiens faisait le bel esprit, et dictait des leçons de gouvernement pour Louis XV, du fond de sa prison; Louvel, enfin, lisait *la Minerve*, et ne la lisait pas machinalement, puisqu'il sut mieux en pénétrer l'esprit que la police de M. Decazes.

Ces réflexions conduisent à faire présumer que dans tous les pays qui auront encore le malheur de produire des monstres pour la destruction des princes, on se convaincra de plus en plus que le régicide ne saurait être la conception d'un homme qui n'aura pas étudié un peu de philosophie révolutionnaire, comme autrefois on étudiait de la controverse métaphysique, ou des remontrances de Parlement.

Puisqu'il est donc à peu près inévitable que les scélérats destinés à commettre le plus grand des crimes politiques, commencent par être des écoliers, il est clair que tous les maîtres de l'enseignement public sont exposés à former de dangereux disciples. Cependant, il faut convenir que les probabilités heureuses sont du côté des écoles

où les saines doctrines religieuses et monarchiques seront constamment professées. Si donc vous êtes sûrs que dans les colléges dirigés par les jésuites, on apprend avant tout la soumission, l'obéissance passive et la fidélité, ne craignez pas de les préférer à ceux dont les élèves sont souvent décimés pour cause d'insubordination et de révolte. Si, chez les jésuites, la religion forme la base principale de l'instruction; si les mœurs de la jeunesse y sont surveillées de manière à ce qu'elles ne puissent recevoir aucune atteinte, préférez encore la discipline des jésuites à celle de ces maisons où la corruption se transmet par l'enseignement mutuel; où des philosophes de quatorze ans se disputent les journaux révolutionnaires, et décident entre eux des cas où l'insurrection des écoliers contre les maîtres devient le plus saint des devoirs (1). En un mot, in-

(1) Nous ne parlons point aux orateurs du Forum ni aux rhéteurs révolutionnaires. Ils font leur métier en poursuivant, dans les jésuites, la religion et la royauté; en faisant subir au ministère actuel les conséquences de toutes les inconséquences que les autres ministères lui ont laissées à débattre. Nous nous adressons aux pères de famille hon-

formez-vous de ce qui se passe quelquefois à Lyon, à Versailles, au collége de Louis-le-Grand, à Châlons et à Saint-Acheul; après

nêtes gens, qui ont besoin de chercher des auxiliaires pour l'éducation de leurs enfans. Ils veulent certainement les faire élever d'une manière conforme au gouvernement domestique, sauver leurs mœurs de la contagion, leurs facultés physiques des dangers précoces qui peuvent les menacer, et enfin leur esprit, de l'émancipation qui caractérise la jeunesse du siècle.

Cela posé, montrons-leur deux espèces de maisons d'éducation, et ensuite laissons-les maîtres de choisir.

Dans l'une, leurs enfans auront pour maîtres des gens du monde qu'on rencontre souvent partout où il y a de la dissipation. Ils iront souvent dîner en ville sur la foi de leurs quatorze ans; on leur permettra même la comédie, et beaucoup d'autres distractions *ad libitum*. Quand ils ne seront pas contens, ils le diront, et si après cela ils ne sont pas contens encore, ils feront des complots, de l'anarchie, de petites révolutions, à la suite desquelles ils seront chassés si le champ de bataille ne leur est pas demeuré. Là aussi, les huit à dix principaux élèves seront choyés et ménagés, dîneront à la grande table, et se rendront presque maîtres du logis, parce qu'on les destine, comme des espèces de gladiateurs, à faire briller l'établissement dans les concours, et à faire ainsi prospérer l'entreprise. S'ils veulent faire leur première communion, ils la feront; s'ils ne le veulent pas, ils le diront.

Dans l'autre maison, se trouve une petite congrégation composée de sujets d'élite, et on tient à honneur d'en

quoi décidez vous-mêmes de quel côté se laissent apercevoir les signes de sinistre augure pour l'avenir.

---

faire partie. Elle est chargée de surveiller les mœurs des autres, et seulement les mœurs. Elle a un caractère public pour l'exercice de cette fonction. Son principal soin est de rompre les alliances suspectes. Au moindre signe qui pourrait dénoter un danger prochain pour les mœurs, au moindre discours qui paraîtrait révéler un mauvais indice de velléité, les sujets douteux seraient enlevés sur le champ, séparés sans retour de leurs camarades, et rendus à leurs familles. Car il s'agit d'un tribunal où les procès *de tendance* sont jugés plus sévèrement qu'ailleurs.

Là on voit les maîtres se mêler aux jeux, aux conversations et aux petites querelles des élèves, et ils profitent de tout ce qui survient pour leur enseigner la droiture, les bienséances, la politesse. Là aussi on remarque des sujets qui se distinguent par leur capacité; mais on ne s'en fait point un moyen de vanité mondaine; on ne s'en occupe que comme des autres. Si dans la foule on aperçoit quelques petits malheureux que leurs facultés mal ouvertes forcent de traîner à l'arrière-garde, on leur donne des soins particuliers; on réchauffe leur courage, et on les met en état de regagner les rangs dont l'inaptitude ou le découragement les avait séparés. Là enfin tout est réglé de manière à ce que les désordres qui tiennent à l'esprit d'indépendance et d'insubordination, soient la chose du monde la plus impossible. Terminons en disant que dans une maison de l'espèce dont nous parlons, ce qui ne se fait pas vaut encore mieux que ce qui s'y fait.

CHAPITRE VII.

Résumé historique contre les jésuites, tiré de cent volumes d'accusations et de libelles.

Depuis quelque temps, deux nouvelles charges sont venues grossir l'acte d'accusation des jésuites.

Un écrivain révolutionnaire a découvert, sur le frontispice d'une maison suspecte, les quatre initiales A. M. D. G.; comme de raison, son zèle s'est allumé, et son esprit n'a pas eu de repos qu'il ne fût venu à bout de déchiffrer cette espèce d'hiéroglyphe. Le fruit de son labeur a été de lui apprendre que ce terrible signe équivalait à une conspiration flagrante, et signifiait: *Ad majorem Dei gloriam.* Jugez de l'horreur! Oser mettre une telle enseigne sur le frontispice d'une maison! A la bonne heure s'il s'agissait de quelques mots doux, comme ceux de *fraternité ou la mort,* dont il reste encore des échantillons pour servir de modèles plus tard; mais afficher une devise qui signifie

pour la plus grande gloire de Dieu, c'est véritablement un scandale qui crie vengeance, un trait d'audace qui ne se comprend pas!

Jamais il n'a été donné à quatre lettres de l'alphabet de causer autant de rumeur. *Ad majorem Dei gloriam!* « O mes chers disciples! s'est écrié notre chercheur d'hiéroglyphes, rendez grâces aux dieux et à moi; j'ai découvert quelque chose de pire que la conjuration de Catilina, que la fameuse conspiration des poudres.....; enfin, j'ai découvert une Société perfide qui travaille dans l'ombre *pour la plus grande gloire de Dieu,* en attendant qu'elle ose y travailler ouvertement : car, soyez-en bien assurés, elle en viendra là; oui, elle en viendra là. Eh bien! m'en croirez-vous maintenant, et avais-je tort de vous dire depuis si long-temps que tout était perdu? »

Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur!

Est survenu ensuite M. l'évêque d'Hermopolis, qui a mis le comble au scandale en confirmant, du haut de la tribune, les bruits terribles qui couraient sur la plus grande gloire de Dieu. Il a osé convenir du fait, et

reconnaître qu'il y a réellement en France sept maisons où l'on n'a pas craint d'afficher l'audacieuse devise. Un passage de son discours a paru surtout bien fort et bien téméraire : c'est celui où il a déclaré que ni lui ni les autres ministres du Roi n'étaient sérieusement inquiets de savoir qu'il y avait, dans le royaume très-chrétien, une petite Société de savans religieux qui s'occupaient de la gloire de Dieu.

« Eh quoi! monseigneur, se sont écriés de nouveau tous les scrupuleux de la révolution, vous connaissiez les quatre initiales que nous avons signalées à la justice, et MM. les ministres n'en sont pas plus émus que cela! De quoi serez-vous donc inquiets, si vous ne l'êtes pas d'une découverte aussi alarmante? Quoi! vous souffrez qu'on trame ainsi la plus grande gloire de Dieu, et que la religion entreprenne de déborder la révolution! Ah! monseigneur, vous mériteriez, vous et vos collègues, que les anciens parlemens vous eussent d'avance décrétés de corps et de biens comme les jésuites; qu'ils eussent défendu aux rois de France d'avoir jamais des ministres, comme ils leur ont défendu d'avoir des jésuites; qu'ils eussent sup-

primé les évêques et les curés, comme ils ont supprimé les jésuites; qu'ils eussent chassé comme des Tarquins..... Oui, monseigneur, apprenez que nous aurions autant de plaisir à soutenir toutes ces décisions, que nous en avons à maintenir l'expulsion des jésuites : car c'étaient de très-habiles gens que ces *gens tenant nos Cours de parlement;* et quoique nous les ayons fait traiter avec un peu de rigueur par nos gens tenant les tribunaux révolutionnaires, croyez bien que nous nous plaisons à leur rendre maintenant justice. Ils savaient mieux que vous, en 1763, ce qui pourrait convenir à la France en 1827. Ils devinaient que nous n'aurions plus besoin ni d'éducation religieuse, ni de bonnes mœurs, ni de bonnes études. Enfin, monseigneur, sachez qu'en matière d'attentats contre l'autel et le trône, nous avons le plus grand respect pour la chose jugée. Nous n'en exceptons que les mauvais livres qu'ils ont fait brûler au pied du grand escalier, et que depuis nous avons eu soin de retirer du feu. Si donc nous avons un jour détruit et condamné en bloc tout le régime des parlemens, nous voulons du moins leur donner une marque de considération et de recon-

naissance, en maintenant la destruction des jésuites. »

Après avoir joint loyalement ces deux nouvelles charges aux pièces du procès, parlons à présent des anciennes.

Celle qu'on soutient avec le plus de force et qu'on cherche à rendre la plus spécieuse, c'est le fait de la suppression des jésuites; c'est la chose jugée.

Ne paraît-il pas d'abord un peu singulier qu'après avoir porté la hache et le feu contre l'ancien régime, pour le renverser de fond en comble, on vienne reculer timidement devant un seul décret, et que ce décret se trouve être précisément un acte de *fanatisme* et de proscription, un coup d'Etat, une *chose jugée* d'assaut et sans aucune forme de procès? Mais une contradiction vraiment incroyable, c'est que, de nos jours, on feigne de n'oser toucher au fait révolutionnaire qui regarde les jésuites, quand on s'est vu forcé de remanier tous les actes de la révolution pour les refaire ou les défaire; quand l'état présent de la France ne se compose que de recompositions, d'œuvres corrigées, de faits remplacés par d'autres faits, de droits méconnus et reconnus ensuite; quand

tout l'édifice social, l'ordre monarchique, la légitimité de la dynastie régnante, la noblesse héréditaire, en un mot tout notre établissement civil et religieux ne sont plus fondés que là-dessus. En vérité, l'on est presque honteux d'insister sur des choses aussi claires, et de demander à un vieux Parlement détruit, proscrit lui-même, la permission de revoir ses proscrits.

L'argument le plus remanié après celui-là, et qui sert le plus à effrayer la stupide niaiserie du vulgaire, se fonde sur ce que le général des jésuites est un étranger, et de plus un despote qui a presque droit de vie et de mort sur tous les membres de la Société.

Commençons par observer que comme la destination des jésuites est de vivre en corporations séparées, et qu'ils ne peuvent avoir qu'un général, il faut pourtant bien qu'il demeure quelque part, et qu'il soit étranger aux quarante régions qu'il n'habite pas. Il réside à Rome, et c'est assez naturellement la place d'un chef d'ordre religieux : le pape y demeure aussi, et l'on ne sache pas que la chrétienté lui ait jamais intenté de procès là-dessus.

Quant au despotisme du général, nous ne

pensons pas qu'il y ait en France ni un soldat dans les armées de terre et de mer, ni un employé subalterne dans les administrations, ni un apprenti dans les arts et métiers, qui ne crût faire un excellent marché en changeant sa condition d'obéissance contre celle d'un jésuite. Oui, cette obéissance est requise, il est vrai, et elle doit être aveugle *jusqu'au soupçon du mal*, c'est-à-dire jusqu'au moment où elle peut faire naître les scrupules de la conscience.

Ainsi, des jésuites auxquels leur général aurait commandé d'aller saisir un prince du sang royal de France dans un pays neutre, derrière les autels de l'hospitalité, pour venir l'ensevelir dans un fossé de Vincennes, auraient infailliblement usé du droit de lui désobéir. Des jésuites qu'il aurait chargés de condamner à mort les généraux Pichegru et Moreau, le duc de Rivière et le prince de Polignac, n'auraient pas hésité à lui désobéir. Des jésuites qu'il voudrait employer à mettre des scellés pour le compte d'un comité de salut public ou d'un tribunal révolutionnaire, verraient là un cas formel de désobéissance, et ils n'en feraient rien. Des jésuites auxquels leur général commanderait

des articles contre la religion, pour les journaux révolutionnaires, lui désobéiraient encore, et feraient très-bien. Des jésuites, enfin, qui recevraient l'ordre de profiter de la liberté de la presse pour saper les fondemens de l'autel et du trône, pour pervertir la jeunesse et amasser sur la France de nouvelles tempêtes politiques, demanderaient la destitution de leur général, et ils l'obtiendraient sur le champ; ce qui prouve que leur institut est plus prévoyant et mieux réglé que tous nos pauvres systèmes de libertés publiques.

Mais, nous en convenons, il est d'autres cas où ils obéiraient aveuglément, et, pour nous servir des expressions de leur loi, *comme un cadavre inanimé et silencieux, comme un bâton dans la main du vieillard.* Telle serait cette soumission, par exemple, s'il s'agissait de porter à des pestiférés les secours de la religion et de l'humanité; d'aller réconcilier des peuplades ennemies sur les bords de l'Orénoque; d'assister les veuves, d'instruire les pauvres, et de réchauffer les orphelins dans le sein de la charité; de conquérir des barbares à la civilisation et à la foi; de combattre les livres impies qui ravagent les

mœurs, de retirer la jeunesse des mains criminelles qui la corrompent, pour le malheur de notre siècle et des générations futures.

En ce qui touche la richesse, la magnificence et les brillans attributs de souveraineté reprochés au général des jésuites, contentons-nous de reproduire ici la description de ce grand appareil de puissance et de majesté, publiée il y a quatre-vingts ans par un historien voyageur :

« Seul, isolé, presque toujours occupé à « écrire, le général des jésuites n'a pas seu« lement du feu dans sa chambre pendant « l'hiver ; à peine un brasier échauffe son « antichambre dans les plus grands froids. « Quelques chaises antiques, quelques li« vres pieux, quelques estampes, quelques « tableaux, ce sont tous ses meubles. Un ca« binet pour travailler, une chapelle pour « dire la messe, ce sont tous ses apparte« mens. Quand il va à l'audience du pape « ou rendre quelques visites aux cardinaux, « un seigneur romain veut bien lui prêter « un carrosse. Il a la première place mar« quée au réfectoire ; c'est la seule distinc« tion qu'il obtienne. Il n'a ni fonds, ni re« venus, ni mense particulière, ni pension

« annuelle ; aussi n'a-t-il ni domestiques à « payer, ni une maison à entretenir, ni au- « cune sorte de dépense à faire. Deux frères « pour le servir, quatre secrétaires pour ré- « pondre aux lettres, un assistant de chaque « nation pour l'aider de ses conseils, un « admoniteur qui est témoin de sa conduite « et qui veille sur ses démarches, c'est tout « son cortége. »

Ne dissimulons pas toutefois que les jésuites ont encore bien d'autres affaires avec l'ennemi. Celui-ci leur demande une morale moins relâchée, des confesseurs moins indulgens, des casuistes plus sévères. Il ne trouve ni leur théologie assez forte, ni leur discipline assez ferme, ni leurs doctrines assez rigides. En un mot, il craint que le salut des âmes ne soit pas suffisamment assuré sous leur direction, et que le bien de la religion n'ait à souffrir du peu de vigueur de leur gouvernement spirituel.

Si les reproches dont il s'agit ne se trouvaient reproduits dans plus de cent cinquante volumes petits et gros, publiés depuis un an contre les jésuites, on aurait sans doute un peu de peine à croire que nous parlons ici sérieusement; mais le fait est

constaté par un si grand nombre de recueils d'absurdités, que nos adversaires se trouvent désormais forcés d'en subir le ridicule.

Oui, ce sont les ennemis de toute religion qui affichent ces délicatesses ; ce sont les orthodoxes de la révolution qui redressent la foi catholique ; ce sont les prêtres de l'incrédulité qui se scandalisent de l'imperfection des croyances, qui viennent régler les doctrines de l'Eglise, qui s'inquiètent du relâchement de la morale chrétienne, et qui ont peur qu'on ne s'égare sous la direction spirituelle des jésuites : enfin, ce sont les protecteurs déclarés de toutes les républiques, et par conséquent les ennemis, au moins secrets, de tous les trônes, qui affectent de repousser les jésuites par sollicitude pour la sûreté des rois !..... Inquiétudes raffinées de l'hypocrisie, Molière ne vous avait pas devinées !

Tels sont la force de préoccupation et le degré d'animosité des écrivains révolutionnaires, qu'en remuant tout le répertoire des vieux théologaux de la Société de Jésus, pour tâcher de les prendre dans quelque parole malsonnante, ils ne savent pas y découvrir ce qu'il peut leur fournir de plus

analogue à leurs propres idées. Que dis-je ! ils s'y méprennent au point de publier des volumes de polémique tout exprès pour réfuter le peu de sentences que les écrivains jésuites semblent envoyer à leur secours. Comment, par exemple, repoussent-ils avec tant de colère un passage tel que celui-ci, de la théologie du Père Gobat ?

« L'expérience nous a appris, dit le doc-« teur, que la rigueur observée dans les six « ou huit premiers siècles de l'Eglise, ne « convient pas aux mœurs des siècles sui-« vans. Or, il faut aller comme le temps ; à « nouveaux maux, nouveaux remèdes. »

Mais soyez donc un peu conséquens, messieurs de la révolution. Vous nous répétez continuellement la même chose dans vos sommes de politique et de morale. Vous dites que le genre humain est en marche, et dans une progression ascendante ; que les siècles ne reculent point ; qu'il faut subir le progrès des lumières et du temps. Ainsi, vous êtes plus près que vous ne croyez de vous accorder avec le Père Gobat. Et puis d'ailleurs, si vous êtes si attachés aux rigueurs de la primitive Eglise, qui vous empêche d'en prendre tout à votre aise ? Pre-

nez, messieurs, prenez les anciennes rigueurs; il n'y a rien de trop; c'est que le Père Gobat ne vous connaissait pas.

Cependant, on est bien embarrassé avec vous; et voici pourquoi cet arrangement ne vous conviendra pas non plus : quand il se rencontre quelque part un curé qui parle de vous appliquer les rigueurs observées dans les six ou huit premiers siècles de l'Eglise, vous jetez les hauts cris. Vous voulez qu'on vous prenne comme on vous trouve, sans aucun acte de religion, sans aucun signe de piété, sans foi, sans autre chose enfin que le baptême. Votre orgueil philosophique demande le bruit des cloches, les chants funèbres, et toute la partie mondaine du dernier adieu. Eh bien, voilà un jésuite qui se rapproche de vos idées; il incline vers l'indulgence; il trouve le premier régime de la religion un peu trop fort pour vous, et il cherche des remèdes plus analogues à vos tempéramens. Malgré cela, vous le repoussez rudement, lui et ses remèdes! Ces relâchemens de principes effarouchent vos consciences! Allons, allons, vous n'entendez rien à vos affaires, ou bien vous ne voulez ni des jésuites qui adoucissent les ri-

gueurs de la religion, ni des curés qui les maintiennent. S'il n'en était pas ainsi, vous prendriez au mot quelques anciens Pères de la Société sur certains points de leurs doctrines, sur certaines indulgences qu'ils vous accordent. Car, en vérité, il faut être aussi riches que vous l'êtes en vertus chrétiennes, pour repousser, comme vous le faites, avec une sainte horreur, les deux décisions suivantes :

« Il ne faut pas être plus rigide que de « raison, dit le Père de Bruyn, ni vouloir « charger les âmes d'un joug plus propre à « les conduire à leur perte et à les réduire « à la folie, qu'à procurer leur salut. »

« Nous ne saurions damner, dit le doc« teur Sa, une infinité de chrétiens, d'ail« leurs gens de bien, qui n'ont presque pas « la moindre notion juste de la Trinité et de « l'Incarnation, ou même qui ont des senti« mens pervers à ce sujet, comme on le « connaît en les interrogeant. »

Prenez-y bien garde, messieurs; vous avez aussi des sentimens pervers à ce sujet, comme on le connaît sans avoir besoin de vous interroger. Vous voyez que le modéré théologien ne voulait pas vous damner pour

cela. Il est donc fâcheux que votre délicatesse se refuse au bienfait de sa décision, et que vous ayez publié un petit livre pour le repousser fièrement. Mais voilà ce que c'est, chez vous, que la puissance des scrupules et le for de la conscience : vous aimez mieux être damnés que d'accepter aucune indulgence de la main des jésuites.

On n'imaginerait jamais que nous parlons ici sérieusement, si la preuve de ce que nous disons ne se trouvait également fournie par l'ouvrage le plus complet qui ait paru contre les jésuites, depuis la renaissance de leur Société. Oui, l'auteur de *l'Antidote de Mont-Rouge* regarde aussi comme un scandale à peine croyable qu'un des anciens Pères de la Compagnie ait pu avancer qu'il est quelquefois permis de défendre sa bourse contre les voleurs. « Feront-ils entrer dans la « bibliothèque de leurs élèves, dit-il, le petit catéchisme du Père Romey, écrit en « français bien intelligible, où l'on enseigne « qu'on peut, sans scrupule, expédier pour « l'autre monde tout individu qui veut nous « enlever notre bourse, si l'on n'a pas d'autre moyen de la sauver ? »

Et pourquoi donc ne la sauverait-on pas à

ce prix? Est-ce que notre Code pénal est moins sévère là-dessus que le petit catéchisme du Père Romey? Est-ce qu'il n'autorise pas formellement, dans plusieurs cas, ce que le Père Romey paraît ici n'autoriser que dans un seul? Faut-il donc absolument être jésuite pour refuser son argent aux voleurs? et parce que des jésuites auront décidé qu'il est permis de garder sa bourse, deviendra-t-il de mode de la laisser couper tout exprès pour démentir leurs doctrines?

Il est vrai que *l'Antidote de Mont-Rouge* abonde si fort en plaisanteries, en jeux d'esprit, et en petites malices de pure invention, qu'on peut bien mettre le passage ci-dessus au nombre des choses non sérieuses de cet ouvrage. De même, nous ne pensons pas que l'auteur, doué, comme il l'est, d'un beau talent et d'un goût pur, veuille faire autre chose que des plaisanteries sans conséquence, lorsqu'il promet à la jeunesse française de *la sauver des abîmes de l'enfer* sans la faire sortir de l'Université; lorsqu'il dit que Moïse et les apôtres *n'étaient que des petits garçons* en comparaison de saint Ignace et des jésuites; lorsqu'il prétend que le sujet du *Légataire universel* a été suggéré à Re-

gnard par des tours de la Compagnie de Jésus; et puis encore, lorsqu'il a rédigé son chapitre récréatif des *restrictions mentales*, dont les neuf dixièmes appartiennent aux jeux de son imagination. Il a bien senti apparemment que le bon sens de ses lecteurs corrigerait ce qui aurait besoin de l'être, par une réflexion toute simple : c'est qu'il n'est donné à personne, en 1827, de découvrir quelque chose de grave contre les jésuites, qui ait échappé aux investigations des Parlemens et de l'abbé Chauvelin, ni à la malveillance des Voltaire, des d'Alembert, des Diderot. Quant au sujet du *Légataire universel*, il faudrait n'être pas malheureux assurément, pour s'en venir déterrer, au bout de cent vingt ans, une anecdote qui serait restée enfouie pour les nombreux éditeurs, pour tous les critiques et commentateurs du poëte Regnard.

Il paraîtrait néanmoins, d'après *l'Antidote de Mont-Rouge*, que les recherches faites après coup valent mieux que les recherches contemporaines. Car voilà maintenant l'ancienne Compagnie de Jésus chargée du crime de Damiens, de ce même crime dont Voltaire a dit : « *Je soulèverais contre moi la*

postérité si j'en accusais les jésuites. Mais de quoi l'aveuglement de l'esprit de parti ne nous rend pas capables ! Fénélon avait payé son tribut d'éloges et d'admiration à la célèbre Société. Cet illustre témoignage est consigné dans les ouvrages du cardinal de Bausset. Et voilà que la page si intéressante pour les jésuites se trouve absente de l'édition que l'auteur de *l'Antidote* avait sous les yeux en composant son écrit. Elle est partout ailleurs ; tout le monde sait la trouver ; et le hasard veut qu'elle manque précisément dans l'édition d'un adversaire ! Vraiment, si l'on était un peu superstitieux, ceci donnerait à réfléchir sur la mauvaise étoile des jésuites. . . .

CHAPITRE VIII.

Petit entretien avec les honnêtes gens qui n'ont pas le temps de lire ni d'étudier le procès des jésuites.

Quand il s'agit de tirer la vérité du fond de son puits, où elle est comme écrasée sous le poids de mille volumes diffamatoires, il devrait être permis de n'être pas trop laconique. Mais nous écrivons pour les honnêtes gens qui la cherchent de bonne foi, surtout pour cette classe de royalistes paresseux qui trouvent plus commode de recevoir des erreurs toutes faites, que d'aller chercher des informations exactes chez les voyageurs, chez les historiens, et dans la poudre des bibliothèques.

L'esprit d'innovation, les schismes et les guerres civiles commençaient à déchirer le sein de l'Eglise, lorsque les jésuites se présentèrent pour former une milice sainte autour de l'autel. Un nouveau monde d'ailleurs venait d'éclore devant la boussole de Christophe Colomb. Le zèle religieux de ces

temps-là se sentit naturellement enflammé par l'idée de conquérir à Jésus-Christ tant de millions d'âmes, qui apparaissaient tout à coup sur la terre pour augmenter la famille du genre humain. On dut vouloir qu'elles augmentassent également la société des fidèles. Cette création nouvelle appelait un nouvel apostolat.

Pour remplir cette double mission, il fallait des hommes éclairés et laborieux. Il s'agissait de combattre, de tous côtés, avec les armes de la parole et l'énergie de la foi. Des travaux ordinaires et des talens communs n'auraient promis que des succès médiocres. Une milice d'élite, uniquement destinée aux exercices polémiques, à la prédication et à l'enseignement spirituel, ne pouvait donc réussir dans de si vastes et si difficiles entreprises, sans se fortifier par des études solides et par la puissance des lumières.

De là, ces passions jalouses, ces rivalités envieuses, ces haines clairvoyantes qui se réunirent avec tant de fracas pour l'assaillir dans son berceau. Mais déjà la force de ses appuis, le choix des ouvriers évangéliques qu'elle avait formés, et cette supériorité morale qui, en tout, décide des affaires, la

mettaient en état de répondre, par de grands talens et de grandes œuvres, aux clameurs inquiètes de ses envieux. Tous les ordres monastiques se trouvèrent comme noyés sous cette large éclipse qui les submergeait. Et aussi, avec quel plaisir ne se virent-ils pas, dans la suite, débarrassés du poids d'une telle supériorité! Avec quelle joie, en particulier, les dominicains de l'Inquisition ne brûlèrent-ils pas cette robe funeste qui leur avait causé tant d'insomnies!

Dans la carrière que sa vocation l'avait appelée à parcourir, on sait de quel éclat a brillé, pendant deux siècles, la religieuse Société des jésuites, et quels flots de lumière sont restés partout répandus derrière elle. La connaissance du christianisme portée aux extrémités du monde; la morale établie au milieu des antropophages et des stupides troupeaux de la barbarie; le don de la parole et des langues communiqué aux brutes peuplades des deux Indes; la science des choses divines et humaines introduite au sein des ténèbres; l'agriculture et les arts de la civilisation enseignés dans des régions jusqu'alors inaccessibles; tels furent les fruits précieux de son zèle, de sa patience

et de ses courageux travaux. Elle devança, pour ainsi dire, dans le Nouveau-Monde, cette nourrice commune, cette première institutrice des hommes, que Virgile croyait ne pouvoir être surpassée en sollicitudes :

Prima Ceres ferro mortales vertere terram
Instituit.

Pendant que les jésuites acquéraient une gloire immortelle, la philosophie anti-religieuse faisait des progrès bien différens. Cette puissance du mal, cette alliée naturelle de l'innovation, de l'esprit de schisme et des révolutions sanglantes, avait préparé, par la ruine des mœurs, toutes les autres démolitions de l'ordre social; et l'ouvrage de l'erreur était prêt à sortir de ses mains.

Il semble que le Ciel voulut alors récompenser l'innocence et les pieux travaux des jésuites, en ne permettant pas qu'ils fussent enveloppés dans le déluge de maux qui allait inonder la France. Il les retira de ce foyer d'embrasement, comme pour les mettre à l'abri des sanglantes proscriptions dont ils eussent été frappés un peu plus tard, et dans lesquelles devaient périr ces mêmes

Parlemens qui avaient donné le signal des vengeances révolutionnaires.

Quoi qu'il en soit, montrons, en peu de mots, l'enchaînement des faits qui se rattachent à la destruction de l'ordre des jésuites.

Il y avait en Portugal un premier ministre présomptueux, tranchant et hautain, dont le caractère ne pouvait supporter aucune contradiction. C'était le marquis de Pombal, grand rêveur d'améliorations et de perfectibilité. Son nom était inscrit en lettres d'or dans le livre de vie des philosophes réformateurs. Les jésuites se méfiaient de lui à cause de son esprit d'innovation, et il les haïssait à cause de leur esprit de religion. Ils avaient du crédit, et lui du pouvoir.

Or, il arriva qu'un traité d'échange convenu entre les cours de Lisbonne et de Madrid, déplut souverainement aux peuples du Paraguay, qui se voyaient menacés, par-là, de quitter la vie heureuse et le lit de repos qu'ils devaient aux jésuites, pour être condamnés aux travaux des mines par la très-humaine philosophie du marquis de Pombal. Ils s'agitèrent, firent du bruit, et fina-

lement refusèrent le beau sort qu'il leur promettait. Il s'en prit aux jésuites, en les accusant de fomenter cet esprit de résistance. A dater de ce moment, leur perte fut jurée par le fier ministre. Il commença par faire répandre en Europe les bruits les plus extravagans ; il prétendit que le Paraguay s'était donné un roi nommé *Nicolas*, dans la personne d'un pauvre jésuite, qui n'y songeait guère apparemment ; car il fut bien étonné d'apprendre, par les gazettes de Hollande, qui lui en portèrent la nouvelle quatre mois après, qu'il était prince souverain, qu'il avait un beau trône d'or massif, et que tout cela lui était venu à la suite d'une grande bataille qu'il n'avait jamais ni vue ni connue (1).

Pour ceux qui cherchent la vérité de bonne foi, il ne reste qu'une chose précise au fond de cette affaire : c'est que les jésuites, qui ont toujours eu le tact monarchique à un degré très-supérieur, avaient fa-

(1) Les gazettes, pour ne pas se rendre trop ridicules en gagnant l'argent du marquis de Pombal, eurent soin de faire observer que, dans cette bataille, le bon roi Nicolas avait eu trois capucins tués sous lui.

çonné les habitans dn Paraguay au régime doux et patriarcal des premiers âges; que la soumission absolue en était la principale base, et une paix profonde le principal fruit. Ils ne voulaient point changer de condition; et la preuve qu'ils s'en trouvaient bien, c'est que, de nos jours encore, ils n'en veulent point changer. Ils ont comme forcé un de ces hommes de bien (1) que nos révolutionnaires appellent *jésuites de robe courte*, à les maintenir dans le régime politique et religieux qu'ils ont originairement reçu des missionnaires. Cette espèce de monarque malgré lui, sans toucher ni aux mœurs ni aux institutions qu'il a trouvées faites par les jésuites, dispose des cœurs, des volontés et de l'obéissance filiale du peuple qui s'est mis sous sa direction, au point d'offrir, dans sa personne, le modèle des gouvernemens paternels, et de faire craindre aux républiques qui l'entourent, la force de séduction d'un tel exemple.

La Société des Pères, si faussement accusée d'usurpation de souveraineté, par le

(1) Le docteur Francia.

marquis de Pombal, serait facilement sortie victorieuse de cette imputation ; mais il survint un évènement qui servit mieux la haine du ministre absolu que ses absurdes inventions. Le roi de Portugal fut assassiné par l'ambitieux duc d'Aveiro, dont la famille se rendit complice de cet attentat. Comme les jésuites étaient en possession de confesser presque tout le monde, il était bien difficile que, dans le nombre de douze coupables, il ne se trouvât aucun de leurs pénitens. Il n'en fallut pas davantage au marquis de Pombal pour achever sur ses ennemis de Lisbonne ce qu'il avait commencé avec ceux du Paraguay. Le Père Malagrida fut choisi pour victime : on le mit en prison. C'était un de ces esprits malades, nourris de mysticités, et qui donnent toujours prise sur eux par quelque côté. Malgré toute la puissance et toute la bonne volonté de son persécuteur, on ne put, il est vrai, l'attaquer sur rien qui eût rapport à l'assassinat du roi. Mais, à force de chercher, on découvrit qu'il était *faux prophète*, parce qu'il avait pris une salve d'artillerie pour un signe de tristesse, au lieu de la prendre pour un signe de joie. Ajoutez qu'on retrouva deux

propositions mal sonnantes qu'il avait soutenues dans sa jeunesse. Là-dessus, les dominicains de l'inquisition ne se firent pas prier pour le condamner au feu. Ils avaient trop à cœur de prouver, par cette bonne raison, que les jésuites avaient tort de les mépriser. Après avoir un peu embrouillé l'affaire, et mêlé quelques grains de conspiration à ce trait de vengeance, on obtint facilement du roi qu'il fît le sacrifice de la Société au bon plaisir de son premier ministre.

En France, les ennemis de la religion n'attendaient qu'un prétexte ou un signal pour éclater contre les jésuites. Haines, jalousies, passions de l'esprit de corps, amours-propres irrités, tout y était préparé. M[me] de Pompadour était premier ministre de Louis XV, et le duc de Choiseul premier ministre de M[me] de Pompadour. Pour comble de malheur, Voltaire était auprès d'eux le grand-prêtre de l'impiété. On sait avec quelle sensualité ils respiraient l'encens qu'il leur distribuait. Par ses hautes liaisons, et par les agens accrédités qu'il entretenait auprès d'eux, il était comme le secrétaire de leur conseil privé. En un mot, il avait

su se faire aimer de la dame régnante, moitié par goût, moitié par crainte. Mais pourtant, la qualité de *faux prophète* du Père Malagrida ne paraissait pas suffire pour motiver la proscription de quatre mille religieux innocens. Il fallait chercher un autre prétexte : le mauvais génie de la France se chargea de le fournir.

Un supérieur des missions de la Martinique, le Père la Valette, fit des spéculations de commerce qui se terminèrent par une banqueroute. *Une banqueroute!* s'écrièrent tous les initiés de la philosophie. *Une banqueroute!* répétèrent les mille échos de l'impiété.

Manger l'herbe d'autrui! quel crime abominable!

A bas les jésuites! à bas les jésuites! Et sans y regarder de plus près, les jésuites furent mis à bas par un Parlement qui n'avait peut être pas moins à cœur que les dominicains de Lisbonne de prouver à la Société de Jésus qu'elle avait tort de mépriser les jansénistes et les miracles du diacre Pâris.

Personne, parmi les siens, n'a défendu le

Père la Valette ; et pour justifier l'ordre des jésuites, nous n'avons pas besoin de le défendre non plus. Mais en le laissant pour ce qu'il est, livré aux clameurs révolutionnaires, qu'il soit permis d'observer qu'une fausse opération de commerce, même de la part d'un religieux, n'est pas un de ces crimes atroces qui saisissent d'horreur, et qui étonnent le monde par leur énormité. Les jésuites, d'ailleurs, ne possédaient aucune dotation ni du côté de l'État ni du côté de l'Église. Toutes les conquêtes spirituelles du Nouveau-Monde se faisaient à leurs frais. Les produits de leurs travaux individuels s'accumulaient en une masse commune, qui servait principalement à étendre leurs missions. De nos jours, on n'a pas trouvé mauvais que, par des opérations inconnues, Buonaparte eût amassé 400 millions dans les caves des Tuileries, pour étendre sa domination jusqu'à Moscou, et pour faire ensevelir quatre cent mille hommes dans les neiges de la Russie. Quand donc un religieux consacré aux missions eût également cherché deux millions pour étendre le domaine du christianisme, en réalité, son action et son but seraient-ils beaucoup moins

pardonnables que l'action et le but de l'autre conquérant? Mais, encore une fois, nous abandonnons le Père la Valette à toutes les sévérités de l'opinion publique, en nous réservant simplement d'observer qu'il paraît bien dûr d'anéantir, pour expier une faute comme la sienne, non seulement tous les jésuites de son temps, mais encore tous ceux du nôtre. Réellement, on ne connaît que le péché d'Adam qui ait eu de pareilles suites.

Quant aux adversaires qui reprochent aux proscrits de la Société d'être sortis des missions du Nouveau-Monde avec d'énormes charges d'or, nous n'avons qu'un petit fait historique à leur opposer : c'est qu'en débarquant à Ostende, du bord des navires qui les ramenaient, ils se trouvaient dans un tel état de misère, que la charité publique fut obligée de se cotiser pour leur procurer des souliers et des chapeaux. Si un trait aussi touchant ne suffisait pas pour confondre d'aussi misérables détracteurs, voici un passage que nous emprunterions à l'historien du dernier siècle qui les a le mieux connus (1) :

(1) Cérutti.

« On accuse, dit-il, les missionnaires de « la Société de n'avoir porté leur zèle que « dans des pays riches et commodes. Pa- « raissez pour justifier vos apôtres, Canni- « bales, Hurons, Iroquois, Canadiens, La- « pons, Tartares, qui les avez vus au milieu « de vos déserts stériles, de vos neiges éter- « nelles, sur vos charriots, sur vos barques « flottantes, réduits à se nourrir d'herbes « sauvages et de racines amères. Dites si « vos missionnaires trouvèrent jamais parmi « vous d'autres biens que le salut des âmes, « d'autres productions que la palme du mar- « tyre ? »

Mais cette fureur de persécution envers les jésuites, cette soif de haine et d'injustice se retrouve partout. Jacques Clément, à coup sûr, fut bien l'assassin direct et immédiat d'un roi de France. Nous convenons qu'il serait monstrueux d'avoir pensé à rendre solidaire de son crime tout l'ordre des jacobins, auquel il appartenait. Mais pourquoi donc, lorsqu'il s'agit d'un jésuite qui n'a fait qu'enfreindre une règle de discipline en se livrant au commerce, n'hésite-t-on pas à creuser auprès de sa tombe celle de plusieurs milliers d'hommes innocens, illustrés

au service de Jésus-Christ? Quelle est cette balance? quelle est cette justice?

Un autre scélérat commet un parricide sur la personne de Louis XV. Il ne désigne point d'instigateurs qui l'aient dirigé ni conseillé; mais il déclare que sa tête s'est allumée par des discours tenus à table chez plusieurs magistrats où il a servi. A qui est-il venu dans la pensée de rechercher là-dessus un seul membre de la magistrature? Et cette même magistrature cependant, n'a pas dédaigné de recueillir, au bout de cent cinquante ans, de vagues rumeurs et d'absurdes inductions, pour les faire servir aux plus odieuses flétrissures contre les jésuites de 1763! Encore une fois, quelle balance et quelle justice!

Les honnêtes gens auxquels nous parlons n'exigent pas heureusement que nous allions exhumer ce fatras de controverse et de décisions théologiques que deux siècles avaient entassées dans les bibliothèques des ordres religieux. De courtes réflexions à ce sujet suffiront pour satisfaire leur raison : il s'agit d'un temps où les disputes sur les matières de religion étaient presque les seules occupations des ecclésiastiques et des gens du

monde qui les fréquentaient. On écrivait généralement en latin; on écrivait pour les savans de cette époque; pour les connaisseurs en théologie et en controverse. Dire que, dans la chaleur de ces disputes, il ne soit pas souvent échappé des choses misérables, des subtilités choquantes, des assertions absurdes, ce serait trop favorablement présumer de l'organisation des têtes humaines. Mais il faut prendre les anciens jésuites dans l'ordre du temps où ils ont vécu, et attendre ceux de nos jours à l'époque où ils ont à vivre. Remarquez bien, au surplus, qu'on a toujours épüré, censuré et repoussé tout ce qui devait l'être du corps général des doctrines, et que mille condamnations se trouvent là pour en faire foi.

A force de chercher cependant, nous nous rappelons une sottise dont le sort nous est inconnu : c'est cette décision d'un ancien casuiste de la Société, qui, en considérant séparément les très-petits vols comme des péchés véniels, a prononcé qu'ils ne pouvaient jamais ensemble composer un péché mortel. Ce qui étonne le plus, c'est de voir que les écrivains révolutionnaires soient ceux qui supportent le moins patiemment le

scandale de cette proposition. Il est impossible, en effet, qu'il ne se rencontre pas, dans le nombre de leurs connaissances, quelques-uns de ces petits délinquans qui, à force de commettre des péchés véniels sur les bottes de paille, les pains de munition et les souliers de nos troupes, arrivent à plusieurs millions. Or, tous ces gens-là devraient être enchantés de savoir qu'ils ne sont point en état de péché mortel.

Enfin, nous ne pouvons quitter ce chapitre sans faire, de toutes les remarques, celle qui prouve le mieux combien les jésuites ont de malheur : que les cœurs de la révolution ne soient point touchés de l'injustice et des haines imméritées qui atteignent une société religieuse, la chose se conçoit assez facilement ; que chez une nation frivole et peu habituée à réfléchir, le commun des gens de bien laisse passer avec indifférence des victimes qui ne sont connues de lui que comme le Sauveur du monde le fut de Pilate, par les cris féroces de l'aveugle multitude, cela se comprend encore ; mais que des hommes de la classe élevée, qui se disent royalistes ; que d'anciens proscrits de la cause de Dieu et du Roi ; que des

prêtres et des gentilshommes, qui ont long-temps porté les nobles cicatrices de la persécution, viennent s'associer à l'impiété du siècle, aux clameurs révolutionnaires, à la haine et aux passions qui en veulent encore plus à la vie de la religion qu'à celle des jésuites, c'est là une de ces singularités, un de ces reviremens de raison qui sortent de la classe des idées reçues. Oh! que je voudrais bien savoir ce qu'en pense l'ennemi, et en quelle monnaie il se promet de solder un jour les étranges auxiliaires que la discorde lui envoie! Qu'il doit être impatient de s'en défaire! Qu'il doit souffrir de voir dans son camp des écrivains gentilshommes qui, après avoir proclamé Louis XVIII dès le temps du Directoire, ont appelé depuis Buonaparte *Jupiter-Scapin!* d'autres, qui ont publié de gros volumes, en 1817, pour prouver qu'il ne peut y avoir de légal en France que le régime de la féodalité, et que tout le tiers-état, tous les hommes nouveaux ne sont bons qu'à être renvoyés à la glèbe!

Pour le moment, les pressans besoins de la guerre contre la religion font taire le souvenir de l'ancienne injure, et l'on n'ose pas

y regarder de trop près avec ses alliés. Mais ceux-ci ont affaire à une famille qui veut plus de sûretés dans ses pactes, et qui, plus tard, saura bien dégager l'or pur de ses principes, du vil plomb qui s'y est introduit.

CHAPITRE IX.

Preuve que la confiance du parti révolutionnaire ne se donne pas à ceux qui ne lui apportent que de la haine contre les jésuites, et qu'il veut plus de sûretés dans ses engagemens politiques, que le parti royaliste dans les siens.

Prenons pour exemple l'espèce de baptême révolutionnaire que M. le comte de Montlosier s'est fait administrer à l'âge de soixante-sept ans. Il est vrai que toute la carrière du noble vieillard était, pour ainsi dire, semée de fleurs de lys, et que, par conséquent, il avait bien des péchés à se faire remettre. Car, sauf les variantes qui appartiennent à la faiblesse humaine, que n'avait-il pas écrit en faveur de la religion et de la monarchie ! quelles lances n'avait-il pas rompues contre les ennemis de l'autel et du trône ! Et comme s'il eût craint qu'on doutât de son antipathie pour le nouveau régime, par combien de hauteurs et de fiertés n'avait-il pas ravalé le petit gouvernement

bourgeois que la révolution nous a donné!

« Des marchands de toiles, nous avait-il « dit, des marchands de toiles, membres de « la Cour des pairs; des avocats et des hom- « mes de petite ville, comtes, ducs, princes; « cette multitude de généraux sortis des « classes inférieures; les nouveaux juges pré- « tendant garder la robe rouge qu'ils ont « prise des anciens parlemens...; des hom- « mes matériels habitués à vivre dans des « manufactures et avec des métiers; une « classe moyenne insatiable, une classe « moyenne avec toutes ses jalousies; l'en- « semble prétentieux d'avocats, de ban- « quiers, de manufacturiers !..... Qu'est-ce « qu'un homme, et surtout un capitaliste « payant 300 francs d'impositions? Est-ce « l'honneur ou les hommes à argent qu'on « doit mettre en première ligne? Les fa- « milles qui, depuis des siècles, sont vouées « à l'Etat, abdiqueront-elles leur élévation « héréditaire auprès des familles nouvelle- « ment élevées par le prince ou le trafic?... « Selon mon système, tout grand seigneur « de l'ancien régime entre de droit dans la « Chambre haute, etc., etc., etc. »

Soit que le gentilhomme auvergnat n'ait

point été considéré comme un grand seigneur de l'ancien régime, soit qu'on ait voulu lui épargner le désagrément de siéger à côté des *marchands de toiles*, il n'est entré dans la Chambre des pairs ni de droit ni autrement. Il a patienté deux ans, quatre ans, dix ans et plus; mais à la fin, il s'est ennuyé d'attendre, et l'orage de sa colère a crevé en trois ou quatre volumes. Non seulement il a crevé sur la malheureuse roture et la petite propriété, mais sur le palais inviolable, mais sur la Charte, mais sur toute l'Eglise. M. le comte de Montlosier s'est alors retourné vers la révolution pour la prier de le recevoir à merci et d'adopter sa vieillesse.

Nous en conviendrons, l'acquisition était bonne; et si jamais allié ou nouveau converti mérita d'être pris sans marchander, c'était M. le comte de Montlosier. Mais dans le gouvernement de ses affaires, la révolution a des règles inflexibles. Elle veut des preuves, des garanties, des sûretés. Quoique ses manières et son langage se soient adoucis depuis la fin du dix-huitième siècle, on reconnaît toujours, aux précautions qu'elle prend, celle qui demandait autrefois ce qu'on avait fait pour mériter la hart. Il nous sem-

ble donc que le gentilhomme d'Auvergne n'aura pu se dispenser de subir examen sur faits et articles, à peu près dans la forme que voici :

D. N'est-ce pas vous qui, dans un certain ouvrage sur les *Moyens de terminer la révolution*, avez proposé le retour à l'ancien régime sans modification ?

R. Cela peut bien être ; je crois me rappeler qu'il y a quelque chose de pareil dans mes recueils de rêves. Mais je supposais que personne ne se souvenait plus de celui-ci.

D. N'est-ce pas vous encore qui avez dit que la révolution a voulu éviter au Roi la peine de composer la Charte ; que cette Charte n'est qu'un chiffon de papier, et que les deux mots : *article transitoire* qu'on a mis à un de ses titres, sont les seuls qui soient de votre goût, comme étant une étiquette qui convient à tout le reste ?

R. Sans doute ; mais je vous croyais d'accord avec moi là-dessus ; j'imaginais que vous ne considériez la Charte non plus que comme une chose *transitoire* à l'abri de laquelle vous vouliez refaire la souveraineté du peuple avec ses beaux jours ?

D. Très-bien ; je vois que vous avez su

me deviner sur ce point, et à cause du *transitoire, transeat.* Mais j'ai d'autres comptes à vous demander... Vous avez déclaré quelque part, s'il m'en souvient, que c'est une croix de bois qui a sauvé le monde. Où aviez-vous l'esprit ce jour-là?

R. Je n'en sais rien, en vérité. Il fallait, j'en conviens, que je me moquasse alors du public, ou que je m'en moque aujourd'hui. Mais je vous prie de croire que c'était alors.

D. Vous avez dit aussi que les pompes de l'Eglise catholique sont une chose bien entendue, et qu'il est bon que la majesté des rois soit vue abaissée devant la majesté divine. Qu'avez-vous à répondre?

R. Rien absolument, sinon que peut-être j'aurai été la cause innocente de ce qui s'est vu au dernier *jubilé.* J'en serais inconsolable, je vous assure. Heureusement qu'en cela, je n'ai point compromis la majesté des peuples; je n'ai parlé que de celle des rois comme vous avez dû le remarquer.

D. Il est certain que le cas est plus graciable. Mais en voici un autre qui crie vengeance, et auquel je ne vois point d'excuse possible : vous avez osé soutenir qu'il faut des dotations territoriales au clergé, et qu'en

dépouillant la religion catholique de ses possessions foncières, on l'a véritablement étouffée. De quoi vous mêlez-vous? Est-ce que vous imaginez par hasard, que mes enfans n'aiment pas aussi les possessions foncières? Est-ce que vous croyez qu'elles sont plus mal entre leurs mains qu'entre celles des évêques et des curés qui les gaspillaient en aumônes? Encore une fois, de quoi vous mêlez-vous?

R. Il est vrai, j'ai eu tort, et j'en demande bien pardon à vos aimables enfans. Si je savais ce que je puis faire pour eux!

D. Ce que vous pouvez faire pour eux! y songez-vous? après les avoir appelés hommes matériels, capitalistes de 300 francs, petits plébéiens, nobles de la Bourse, barons et comtes du grand-livre! après avoir déclaré formellement que si les fils de saint Louis pouvaient adopter la révolution, le ciel s'en indignerait et que l'enfer s'en étonnerait!

R. A la bonne heure; mais vous sentez que ces choses-là sont évidemment du *style de notaire* de là part d'un écrivain qui s'est racheté pendant les cent-jours, en mettant la monarchie des Bourbons aux pieds du pri-

sonnier de l'île d'Elbe, et le règne de l'usurpation au-dessus de tous les règnes de la légitimité.

D. Est-ce encore du *style de notaire* que cette belle déclamation contre la liberté de la presse, où vous établissez en principe qu'un imberbe sous tutelle, à qui la loi refuse le droit de disposer d'un journal de terre, ne devrait pas non plus avoir le droit de disposer des opinions les plus respectées, des considérations et des réputations les mieux établies? Avez-vous soutenu cette thèse absurde, oui ou non?

R. Je conviens que je l'ai soutenue. Mais j'y ai mis de la générosité, puisqu'en voulant étouffer la liberté de la presse, je commettais un attentat contre mes propres écrits, une espèce d'infanticide.

D. Eh! malheureux, à quoi pensiez-vous quand vous osiez invoquer l'horrible censure, sous prétexte qu'un homme sans existence sociale n'a pas le droit d'attaquer l'existence sociale, ni de se jouer de la considération publique quand il n'a lui-même aucune considération à perdre? La censure! la censure! non jamais je ne vous pardonnerai un vœu pareil. Songez-vous bien qu'il y va

de toute mon existence, et qu'avec ce seul mot, on me réduirait à mettre la clef sous la porte?

R. Ayez pitié des larmes que je vous offre pour l'effacer :

Dieu fit du repentir la vertu des mortels.

D. Sans doute; mais il faut la posséder cette vertu. Or, vous repentez-vous et vous repentirez-vous jamais assez d'avoir pu écrire en 1824, que l'*opposition aux missionnaires et aux corporations religieuses chargées de l'enseignement, partait du banc des athées et des philosophes?*

R. Vous me voyez désespéré de cette téméraire déclaration; non pas que la vérité ne s'y trouve, comme bien vous savez, mais parce qu'elle manque d'à propos, et qu'elle a l'inconvénient d'éventer un peu trop tôt les secrets de votre aimable famille.

D. C'est cela précisément; mais passons. Vous repentez-vous de même d'avoir professé hautement que MM. Frayssinous et de La Mennais sont deux hommes supérieurs, deux grandes autorités? que M. de Villèle a de l'ordre dans l'esprit et dans l'administra-

tion, de la dialectique à la tribune et une grande sagacité? qu'il y a un beau talent d'élocution et de dignité dans M. le garde des sceaux, un grand esprit d'équité dans son administration?

R. Je le confesse, c'est encore une indiscrétion. Je sens qu'il y a des aveux qu'on ne doit jamais faire quand on a de l'esprit de corps.

D. Prétendez-vous aussi n'avoir péché que par indiscrétion, en reprochant, comme vous l'avez fait il y a cinq ans, à mes amis Guizot et Royer-Collard, leurs doctrines révolutionnaires; en déclarant que l'un vous causait de l'horreur et de l'épouvante; que l'autre méritait d'aller cuver sa révolution dans un château-fort, pour avoir prononcé, le lendemain du 21 *janvier*, un discours que vous qualifiâtes d'*insensé*, de *criminel*, d'*incendiaire*?

R. Je ne pense pas que ces deux excellens frères m'aient gardé rancune! Au moins, j'ai tout fait depuis pour mériter leurs bonnes grâces.

D. Leurs bonnes grâces! avec quoi, s'il vous plaît?

R. Avec ma guerre contre les jésuites.

D. Votre guerre! il s'agit bien de celle-là, vraiment. Apprenez que je n'y attache pas la centième partie des indulgences dont vous avez besoin.

R. Parlez; car je veux, à quelque prix que ce soit, mériter les quatre-vingt-dix-neuf autres.

D. Eh bien, soit; répondez à votre tour. Après avoir attaché le grelot contre les jésuites, vous sentez-vous capable de l'attacher contre le christianisme tout entier; de le signaler, par exemple, aux âmes vertueuses de l'émancipation religieuse et politique, comme *voulant envahir toutes nos actions et toutes nos pensées?*

R. C'est une chose déjà faite; vous n'avez donc pas lu toutes mes *monarchies françaises?*

D. Puisqu'il en est ainsi, mon fils, très-bien; je ne vous savais pas aussi avancé. A présent, dites-moi, vous sentiriez-vous disposé à porter la guerre au-delà des monts? Car, vous le savez, c'est *ultrà montes* que logent les ultramontains. Or, cette race maudite des ultramontains paraît, de nos jours, aussi entêtée de sa religion catholique-romaine, que s'il s'agissait d'une nouveauté

révolutionnaire. Passe encore si elle se contentait de la garder pour elle seule. Mais elle travaille sous main à séduire et à corrompre le clergé de France, à l'entretenir dans la criminelle idée de rester fidèle au Saint Siége. Ce qui rend cette conjuration inquiétante, c'est que lui-même il ne fait rien pour s'en défendre, et qu'il tient à l'Eglise romaine par des racines qu'on ne peut venir à bout de couper. Il oublie qu'elle est située *ultrà montes*, et que, par cette raison, elle est nécessairement ultramontaine, c'est-à-dire..... ultramontaine enfin, dans le pays des ultramontains : ce qui est le comble du ridicule, et dispense d'en dire davantage.

Or, mon cher enfant, pour venger le siècle des lumières, et rompre une alliance si indigne de lui, il faut absolument que nous imaginions ensemble quelque vigoureux manifeste, quelque bon appel comme d'abus, qui, sous la forme d'une *dénonciation*...

R. Je comprends votre dessein, et déjà je sens quelque chose remuer dans mon cerveau. Attendez un peu... Voici comment je conçois l'amalgame : l'esprit ultramontain.... la ligue ultramontaine.... l'ambition ultramontaine..... l'Église gallicane..... les

quatre propositions.... les jésuites, la bulle *Unigenitus*.... les congrégations.... le *parti prêtre*.... Tout cela n'a plus besoin que de recevoir des formes gigantesques, des ressorts de fantasmagorie, enfin, une couleur de complot dans le genre sombre et souterrain. Ce n'est pas pour me flatter, mais vous faites bien de me choisir.

D. Aussi, mon fils, n'ai-je pas jeté les yeux sur vous sans me rappeler ces deux vers de Racine :

Annibal l'a prédit, croyons-en ce grand homme,
On ne vaincra jamais les Romains que dans Rome.

Je tiens également pour certain que mes affaires ne se rétabliront jamais que par la main des royalistes, et qu'ils ne peuvent être vaincus que dans leurs propres foyers. J'ai le malheur de ne plus inspirer aucune confiance, ni par moi-même ni par mes proches. Il me faut indispensablement des recrues de votre qualité, de braves gens dont la parole révolutionnaire soit neuve. Il ne me reste qu'à savoir si je puis solidement compter sur votre assistance ; car, sans reproche, vous avez chanté sur bien des gammes.

R. Oui; mais cette fois, je vous réponds que mon vaisseau sera brûlé à n'en pas revenir, et que jamais les plages de la royauté ne le reverront. Vous me remettez d'ailleurs dans mon élément; j'ai toujours aimé les rôles bizarres, le bruit des trompettes, la dispute, le fracas; et je prétends que le dernier de mes cheveux blanchisse dans la tracasserie.

D. Mon cher enfant, quoique je vous tienne maintenant à la remorque, et fortement attaché à ma barque révolutionnaire, j'ai cependant encore à vous demander un petit gage d'obéissance et de fidélité. Vous avez dit, il y a quelques années, dans une de vos *monarchies :* « On voudrait nous re- « produire non plus seulement un prince « Égalité, mais un roi Égalité. » Ceci me fait craindre que vous n'ayez conservé quelque mauvaise pensée politique, ou même quelque sentiment d'aversion particulière, qui pourrait nuire à votre conversion, et laisser du doute sur le revirement complét de vos idées. Il faut me faire voir que vous ne gardez ni vos rancunes ni vos odieux soupçons de ce temps-là.

R. Je ne crains nullement d'être mis à

l'épreuve ; je saurai montrer que j'ai entièrement dépouillé le vieil homme. »

D. En ce cas, voici la pénitence que je vous donne pour expier l'ancien péché dont il s'agit : c'est de ne point partir pour l'Auvergne sans aller dîner dans une bonne maison que je vous indiquerai, et sans protester par-là indirectement contre la plus impertinente phrase de vos sept *monarchies.* »

R. Vous serez obéi ; et d'avance je vous proteste que je protesterai comme vous l'entendez. »

ALLOCUTION. D'après les honorables dispositions où je vous vois, mon cher enfant, je vous fais remise pleine et entière des passages suivans de vos écrits, qui m'ont le plus contristé l'âme :

« Un système de mensonge est nécessaire « au parti libéral. Sa cause est si honteuse, « qu'il lui sera toujours impossible de se « maintenir loyalement. Les révolutionnai- « res ne nient pas les maximes d'équité ; ils « parlent, comme les voleurs, de principes « d'ordre. »

« La guerre civile est dans tous les cœurs ; « l'anarchie est dans toutes les choses ; les « étudians crient : *vive la révolution !* la jeu-

« nesse dévergondée a horreur de l'ordre.
« Le mal n'a jamais été plus grand ni l'ave-
« nir plus effrayant qu'ils ne le sont aujour-
« d'hui.

« J'entends dans toute l'Europe des ré-
« clamations de liberté : hypocrisie, c'est la
« souveraineté qu'on demande.

« Sans prêtres, sans établissement d'évê-
« ques et de curés, sans séminaires, le pays
« se couvrira de superstitions ; que sais-je ?
« peut-être de magie. Vous aurez l'anarchie
« dans les croyances, ainsi que dans les sen-
« timens religieux.

« L'éducation particulière que le prêtre
« reçoit, les lumières qu'il est en état d'ac-
« quérir, la supériorité de vertu comme de
« talent qui le place généralement au-dessus
« des autres hommes, me paraissent des
« avantages tellement incontestables que je
« n'ai plus à me demander pourquoi on lui
« attribue telle ou telle fonction, mais seu-
« lement pourquoi il ne les exerce pas toutes.

« Messieurs les maréchaux de France,
« vous avez commandé avec habileté de
« grandes armées auxquelles vous aviez de
« l'argent à distribuer : qu'êtes-vous auprès
« de Pacôme remuant dans la Thébaïde cin-

« quante mille moines auxquels il n'a à dis-
« tribuer que le jeûne et la prière ? »

En mettant M. de Montlosier en action vis-à-vis de ses vieux principes et de ses nouveaux alliés, nous lui avons prêté des réponses qui ne seraient peut-être pas celles qu'il ferait en pareil cas : mais une chose dont nous sommes bien assurés, c'est que la portion du dialogue attribuée par nous au parti révolutionnaire, est exactement conforme aux idées et au plan de conduite de celui-ci.

Remarquez bien, en effet, de quelle manière il accueille et le langage et les écrits religieux dans lesquels le nom des jésuites ne se trouve mêlé ni directement ni indirectement : vous reconnaîtrez sans peine qu'il voit avec le même dépit et la même haine le petit séminariste de Paris et l'écolier de Saint-Acheul, les tours de Saint-Sulpice et le clocher de Mont-Rouge, les fidèles qui vont à la messe de leur paroisse et ceux qui suivent les exercices pieux d'une mission ; enfin le souverain pontife et le général de

la compagnie de Jésus. Tout cela ne présente à son esprit qu'une seule et même pensée qui l'afflige et l'irrite sans aucune différence. Avec lui, c'est tout ou rien. Haïr les jésuites, ce n'est à ses yeux que le commencement de la sagesse. Si vous en demeurez là, si vous ne confondez avec eux les évêques, les curés, tout le personnel de l'Église catholique, en un mot tout le *parti-prêtre,* c'est comme si vous ne faisiez rien ; vous perdez tout le mérite de la grâce révolutionnaire. Aucun point d'irréligion ne vous sera compté en détail; il n'y a que l'irréligion en gros qui soit admise dans le parti. Mais du moins ce parti fait voir qu'il sait ce qu'il veut ; ses idées ont du corps et de la conséquence.

Malheureusement les pauvres royalistes ne savent pas profiter de l'exemple pour se donner des règles de conduite aussi fixes et aussi compactes ; on dirait qu'ils ne voient aucun inconvénient à laisser démembrer leurs principes. Quand une pierre se détache de l'édifice de la religion ou de la monarchie, à peine s'inquiètent-ils de savoir sur qui elle est tombée. Pour ceux qui ne se sont pas trouvés dessous directement, il semble

que ce ne soit qu'un petit accident dont les conséquences ne doivent point les regarder; ils attendent tranquillement les autres pierres, jusqu'à ce qu'enfin le tour de chacun soit arrivé. Les jésuites, par exemple, ne sont à leurs yeux qu'une maison isolée qu'on veut démolir; et l'on connaît des milliers d'honnêtes gens qui, dans cette persuasion, seraient capables de laisser faire; car l'égoïsme n'a point de prochain.

Mais comment ne comprennent-ils pas que, si le parti révolutionnaire ne voyait là qu'une maison à démolir, les tourmens d'esprit qui l'agitent seraient une folie encore plus étrange que celle d'Erostrate? Qu'on ne s'y trompe pas; il compte mieux que les royalistes, et il sait pénétrer peu à peu chez eux par les moindres brèches qu'ils laissent faire au corps des doctrines religieuses et monarchiques. Il découvre fort bien que les jésuites sont un des anneaux essentiels de la chaîne de ces doctrines; et en cherchant à le briser, il ne croit point du tout attaquer un intérêt isolé. Il a raison; la trouée qu'il veut faire dans les rangs du sacerdoce le conduirait fort loin.

Il ne nous reste là-dessus qu'une réflexion

à faire : les jésuites sont une portion de force qui, petite ou grande, appartient nécessairement à la communauté des intérêts religieux et monarchiques, puisqu'elle n'appartient pas à la communauté des intérêts anti-religieux et révolutionnaires. Cette considération devrait suffire pour empêcher qu'ils ne fussent délaissés et méconnus par les alliés naturels de la royauté ; car c'est ici comme à la guerre, où l'instinct de sa propre défense apprend à courir dégager les hommes de son drapeau qu'on voit exposés à succomber. Assurément, ceux des royalistes qui ne sentent pas qu'il faut aussi dégager les jésuites des mains de l'ennemi, n'entendent guère les bons systèmes de conservation personnelle. C'est une inconséquence de conduite si misérable, un genre de suicide si peu compréhensible, qu'il paraît beaucoup plus facile d'en gémir que d'en découvrir la cause. Mais toujours demeure-t-il certain, en dernier résultat de compte, que c'est le parti révolutionnaire qui se montre le plus avisé en voulant à la fois exciter notre haine contre les jésuites, et notre intérêt en faveur des régicides couverts du sang de Louis XVI.

CHAPITRE X.

Résumé historique, et témoignages rendus en faveur des jésuites.

Opinion de Henri IV.

Ce grand prince répondant au président Harlai, qui était venu lui débiter tout le *Catéchisme de Pasquier*, et les espèces de *Mémoires à consulter* de l'avocat-général Arnauld contre les jésuites, profita de cette occasion pour modérer de bonne heure l'emportement de zèle hypocrite que son excellente vue découvrait dans le Parlement.

« Vous faites les entendus en matière d'É-
« tat, lui dit-il, et vous n'y entendez non
« plus que moi à rapporter un procès. Je
« veux donc que vous sachiez, touchant
« Poissy, que si tous eussiez aussi bien fait
« qu'un ou deux jésuites qui s'y trouvèrent
« à propos, les choses y fussent mieux al-
« lées pour les catholiques... Pour les ecclé-
« siastiques qui se formalisent d'eux, c'est

« que, de tous temps, l'ignorance en a voulu « à la science ; et j'ai observé que quand j'ai « commencé à parler de les rétablir, deux « sortes de personnes s'y opposaient, parti- « culièrement ceux de la religion prétendue, « et les ecclésiastiques mal vivant ; et c'est « ce qui me les fait estimer davantage... L'U- « niversité les a contrepointés ; mais ça été « ou pour ce qu'ils faisaient mieux que les « autres, ou pour ce qu'ils n'étaient incor- « porés en l'Université. Vous dites qu'en vo- « tre Parlement, les plus doctes n'ont rien « appris d'eux. Si les plus vieux sont les plus « doctes, il est vrai ; car ils avaient étudié « devant que les jésuites fussent connus en « France. Mais j'ai ouï dire que les autres « Parlemens ne parlent pas ainsi, ni même « tout le vôtre. Et si on n'y apprend mieux « qu'ailleurs, d'où vient que, par leur ab- « sence, votre Université est rendue toute « déserte, et qu'on les va chercher, no- « nobstant tous vos arrêts, à Douai et hors « de mon royaume ? Ils attirent à eux les « beaux esprits, dites-vous, et choisissent « les meilleurs ; et c'est de quoi je les es- « time. Quand je fais des troupes de gens « de guerre, je veux que l'on choisisse les

« meilleurs soldats... Il faut avouer qu'avec « leur patience et bonne vie, ils viennent à « bout de tout; et que le grand soin qu'ils « ont de ne rien changer ni altérer de leur « première institution, les fera durer long- « temps. »

Qu'on fasse attention à l'époque et à l'état des esprits auxquels ce langage s'appliquait. L'assassin de Henri III avait de nombreux admirateurs ; on proposait hautement de le béatifier ; sa mère était recommandée aux prières publiques ; d'horribles fanatiques la comparaient à la reine des anges. Tout bouillonnait encore des chaleurs de la ligue ; tous les ordres religieux (excepté les jésuites), la Sorbonne, l'Université, les Parlemens, le parti huguenot, furieux de la conversion de son illustre chef : tel était l'état d'agitation de la capitale. Henri IV vient à périr avant la fin de cette crise générale de frénésie ; et, quand il meurt, c'est chez les jésuites, qu'il aimait et protégeait, chez les jésuites, auxquels il a légué son grand cœur, qu'on ose chercher les inspirations qui ont fait mouvoir le bras de son assassin ! Ah ! convenons du moins que ceux qui faisaient des dévotions publiques en

l'honneur de Jacques Clément, auraient bien dû partager le soupçon. Mais continuons à produire des jugemens plus équitables et des témoignages moins entachés de passion.

Opinion de l'impératrice de Russie, Catherine II, sur les jésuites (1).

« Les motifs qui m'ont portée à accorder « ma protection aux jésuites sont fondés sur « la raison et la justice, aussi bien que sur « l'espoir qu'ils seront utiles à mes Etats. « Cette réunion d'hommes paisibles et inno- « cens restera dans mon empire, parce que, « de toutes les sociétés catholiques, ils sont « les plus capables d'instruire mes sujets, et « de leur inspirer les sentimens d'humanité « avec les véritables principes de la religion « chrétienne. Je suis résolue à soutenir ces « prêtres contre toute puissance que ce soit; « et en cela je ne fais que mon devoir, puis- « que je les regarde comme des sujets fidè- « les, utiles et innocens. »

(1) Extrait d'une lettre par elle écrite au pape, en 1783.

A la vérité, cet auguste suffrage de Catherine II a été contredit depuis par l'ukase que son petit-fils lança, en 1816, contre les jésuites. Mais tout le monde sait qu'il était dominé, en matière de religion, par une sorte de goût pour la mysticité, et d'ailleurs fort attaché à cette secte d'illuminés dont Mme de Krudner était la grande-prêtresse. Probablement il aura eu de la peine à concilier les profonds rêves de Mme de Krudner avec les doctrines des Pères de l'Église catholique. Or, tout ce qu'on pourrait conclure de là, c'est que les jésuites ne sont pas des illuminés.

Ceux qui expliquent la disgrâce des jésuites de Russie avec le plus de malveillance, sont loin assurément de leur faire autant de tort qu'ils se l'imaginent. Voici, en effet, ce qu'ils trouvent de plus grave à raconter :

Les missionnaires de la Société travaillaient à séduire les jeunes gens des premières familles pour les attirer dans le giron de l'Eglise catholique. Entre autres succès de ce genre, ils s'emparèrent de l'esprit d'un jeune prince, dont le père était ministre et en grande faveur. Celui-ci, fort attaché ap-

paremment au schisme de l'Eglise grecque, ou trop Grec lui-même pour changer de dévotion dans une cour délicate là-dessus, jeta un grand cri d'alarme. Son maître l'entendit, et sacrifia les jésuites à ce premier mouvement d'inquiétude paternelle ou politique. Cependant le Ciel ne récompensa point cette belle action de courtisan, cette ardeur de zèle du prince-ministre. Son fils ne voulut point revenir au rite grec; et malgré tout ce qu'il voyait à perdre dans la double disgrâce de son père et de son souverain, il demeura fidèle aux impressions que son cœur avait reçues.

D'une part, on se demande quelle idée l'empereur Alexandre s'était faite du ministère des jésuites, s'il ne les croyait établis dans ses États que pour assister tranquillement aux progrès du schisme, et partager les travaux d'un patriarche excommunié? Leur institut ne s'en cache point; et toutes les occupations de leur vie sont là aussi pour proclamer hautement leur mission : le but de leurs travaux est de convertir à la vraie religion et de combattre toutes les fausses croyances qui en séparent les individus ou les peuples. Ils cesseraient d'être jésuites si,

pour le triomphe de l'Evangile et de la Foi, ils cessaient de braver les périls, les persécutions, les résistances de l'erreur et les menaces de l'impiété. Quand on les accepte, c'est au risque d'entendre prêcher la courageuse parole des apôtres. Quand on a peur de la religion catholique et de la vraie foi, il faut repousser le ministère qui les apporte.

D'un autre côté, on ne voit pas qu'ils se soient écartés, en Russie, des légitimes règles de la conquête spirituelle. Ils ont séduit un jeune prince, dites-vous; mais quelles armes ont-ils employées contre lui? Par quelles promesses l'ont-ils ébloui? Ils n'ont pu lui montrer que deux perspectives : les récompenses d'en haut et les disgrâces de la terre. Il a volontairement choisi; et le choix qu'il a fait prouve que son changement est l'ouvrage d'une profonde conviction. Les premiers apôtres n'ont point eu d'autres succès. Dans les cours comme dans les déserts, c'est avec la parole qu'ils ont vaincu. L'histoire de l'ère chrétienne n'est remplie que de combats livrés par eux jusque dans le sein des familles royales, que de triomphes obtenus malgré les puissances

de la terre, et au milieu des plus formidables persécutions. Que se trouve-t-il donc de nouveau dans le mode de conquêtes reproché aux jésuites? Mais laissons la Russie avec ses patriarches; et contentons-nous de savoir que des lits de roses n'ont point été promis à ceux dont la mission spéciale est de faire triompher la couronne d'épines.

Opinion de Montesquieu.

« Il est heureux pour la Société des jésui-
« tes d'avoir été la première qui ait montré
« (dans le Nouveau-Monde) l'idée de la re-
« ligion jointe à celle de l'humanité. En ré-
« parant les dévastations des Espagnols, elle
« a commencé à guérir une des plus grandes
« plaies qu'ait encore reçues le genre hu-
« main. Elle a retiré des bois des peuples
« dispersés; elle leur a donné une subsis-
« tance assurée; elle les a vêtus; et quand
« elle n'aurait fait, par-là, qu'augmenter l'in-
« dustrie parmi les hommes, elle aurait beau-
« coup fait. »

Opinion de Buffon.

« Les missions ont formé plus d'hommes

« dans les nations barbares que les armées
« victorieuses des princes qui les ont sub-
« juguées. La douceur, le bon exemple, la
« charité et la pratique de la vertu, soute-
« tenus constamment par les missionnaires,
« ont pénétré jusqu'aux cœurs des sauvages,
« et vaincu leur défiance et leur férocité.
« Rien ne peut faire plus d'honneur à la re-
« ligion que d'avoir civilisé ces nations, et
« posé les fondemens d'un empire sans d'au-
« tres armes que celles de la vertu. »

Témoignage et aveu de Voltaire.

« On sait tout ce qu'on reprochait depuis
« long-temps aux jésuites. Ils étaient regar-
« dés en général comme fort habiles, fort
« riches, heureux dans leurs entreprises et
« ennemis de la nation. Ils n'étaient rien de
« tout cela (1). »

« Je souleverais la postérité en leur faveur
« si je les accusais d'un crime dont l'Europe
« et Damiens lui-même les ont reconnus in-
« nocens (2). »

---

(1) *Histoire du Parlement.*

(2) Correspondance générale.

Mais puisque Voltaire les absout à peu près sur tous les points sérieux qui font la matière du procès : puisque, de son aveu, ils n'étaient ni riches, ni ennemis de la nation, ni capables du genre de crime que la perversité humaine a imaginé contre eux, de quoi les accuse-t-il donc? Il les accuse, ainsi qu'on l'a vu dans sa correspondance avec d'Alembert, comme étant nuisibles au succès de la conspiration dirigée ultérieurement contre l'autel. Quelques lignes de sa correspondance avec le fameux procureur-général du Parlement de Bretagne, acheveront de mettre cette vérité dans tout son jour.

« Il faut espérer, lui écrit-il, qu'après « avoir purgé la France des jésuites, on sen-« tira combien il est honteux d'être soumis « à la puissance qui les a établis. Vous avez « fait sentir bien finement l'absurdité d'être « soumis à cette puissance. Vous avez jeté « des germes *qui produiront un jour plus qu'on « ne pense.* »

Ainsi, les jésuites se trouvent clairement déchargés d'accusation par Voltaire. Mais c'est toujours à condition que la religion chrétienne aura son tour, et que ce premier

germe de mort produira ce qu'on en attend.

L'accusation étant désertée, comme on dit au barreau, les jésuites n'ont plus besoin de justification. C'est aussi de quoi nous sommes bien convaincus. Mais il ne suffit pas de les tenir quittes; la justice veut qu'ils jouissent des tributs d'éloges et de reconnaissance qu'ils ont mérités par d'immenses travaux et de grands services. Continuons donc à rougir devant les jugemens qui ont été portés sur eux par des hommes dignes de les apprécier.

Témoignage de M. de Chateaubriand.

« On ne peut s'empêcher de regretter ces « grands corps enseignans entièrement oc- « cupés de recherches littéraires et de l'édu- « cation de la jeunesse. Après une révolu- « tion qui a relâché les liens de la morale, « et interrompu le cours des études, des « sociétés à la fois religieuses et savantes « porteraient un remède assuré à la source « de nos maux. Dans les autres formes d'ins- « titut, il ne peut y avoir ce travail régulier, « cette laborieuse application au même su- « jet, qui règnent parmi des solitaires, et

« qui, continués sans interruption, pendant « plusieurs siècles, finissent par enfanter « des miracles.

« L'Europe savante a fait une perte irré-« parable dans les jésuites. L'éducation ne « s'est jamais bien relevée depuis leur chute. « Ils étaient singulièrement agréables à la « jeunesse ; leurs manières polies ôtaient à « leurs leçons ce ton pédantesque qui re-« bute l'enfance... Ils avaient su établir entre « leurs écoliers de différentes fortunes, une « sorte de patronage qui tournait au profit « des sciences. Ces liens formés dans l'âge « où le cœur s'ouvre aux sentimens géné-« reux, ne se brisaient plus dans la suite, « et établissaient entre le prince et l'homme « de lettres, ces antiques et nobles amitiés « qui vivaient entre les Scipion et les Lœlius... « Un Voltaire dédiant sa *Mérope* à un Père « Porée, et l'appelant *son cher maître*, est « une de ces choses aimables que l'éducation « moderne ne présente plus.....

« Pesez la masse du bien que les jésuites « ont fait ; rappelez-vous les écrivains célè-« bres qu'ils ont donnés à la France, ou qui « se sont formés dans leurs écoles, les « royaumes entiers conquis à notre com-

« merce par leur habileté, leurs sueurs et « leur sang; les miracles de leurs missions « au Canada, au Paraguay, à la Chine; et « vous verrez que le peu de mal dont on les « accuse, ne balance pas un moment les « services qu'ils ont rendus à la société (1). »

Vous qui reprochez aux jésuites une certaine subtilité d'esprit et de certains accommodemens avec la conscience, répondez à ce fait rapporté par M. de Chateaubriand:

Partout où les missionnaires de la Société portaient le flambeau de la foi, ils établissaient le principe de l'égalité chrétienne entre les maîtres et les esclaves. C'était le baptême qui imprimait le sceau à cette espèce de fraternité. Or, voulez-vous savoir de quoi s'avisaient les colons protestans pour échapper aux conséquences de cette divine et généreuse doctrine? ils attendaient que leurs pauvres esclaves arrivassent à l'article de la mort pour permettre qu'on les baptisât; et même quand la maladie ne leur paraissait pas évidemment mortelle, ils ne voulaient point qu'on les baptisât du tout, pour plus

(1) *Génie du christianisme.*

de sûreté. La chose est fâcheuse à vous dire; mais ce n'est point aux jésuites ni aux catholiques romains que M. de Chateaubriand attribue ce genre de subtilité.

Opinion du grand Frédéric.

Au moment où le roi de Prusse fut informé du coup d'Etat qui venait de foudroyer les jésuites en France, il ne put, malgré toutes ses liaisons avec la philosophie d'alors, retenir ses marques de surprise et de pitié: « Pauvres gens! s'écria-t-il, « ils ont détruit les renards qui les défen- « daient contre les loups, et ne s'aperçoi- « vent pas qu'ils sont sur le point d'être « dévorés! »

Ce prince fit plus; quoique d'Alembert travaillât à lui rendre les jésuites suspects, et à le détourner de les secourir dans leur détresse, il s'empressa de leur ouvrir ses Etats, et de les accueillir avec mille témoignages d'estime et de confiance. A l'exemple de ce philosophe qui, pour toute réponse à ceux qui niaient le mouvement, se mit à marcher devant eux, Frédéric se contenta de répondre aux hypocrites amis qui

les représentaient comme des régicides : *Vous voyez bien que je les reçois.*

Témoignage de Cerutti.

Cet ami particulier de Mirabeau, ce rédacteur de l'ancienne *Feuille villageoise*, ce chaud partisan des innovations révolutionnaires, que la commune de Paris d'alors jugea digne de laisser son nom à une des plus belles rues de la Chaussée-d'Antin, ne connaissait point de modèle de gouvernement qui approchât de celui des jésuites. Il a consacré un volume entier à en développer les beautés, et à prouver qu'aucune société humaine n'a jamais rendu autant de services à la civilisation, aux sciences, aux arts, aux monarchies temporelles et spirituelles. Malgré toute la vivacité de son enthousiasme pour les idées nouvelles, son admiration pour les talens, pour les mœurs et pour les immortels travaux des jésuites, ne s'est jamais affaiblie. Son livre est un monument de gloire pour eux, et de honte éternelle pour le siècle qui les a vu proscrire.

CHAPITRE XI.

Témoignages rendus aux jésuites par des faits parlans.

Une foule de sujets qui ne promettaient rien de bon, ont été chassés des colléges et de l'ordre des jésuites. Par la suite, beaucoup d'entre eux sont devenus chefs de sectes, philosophes anti-religieux, révolutionnaires. Il eût été alors de l'intérêt de leurs causes de révéler ce qu'ils auraient pu savoir de défavorable à l'institut, aux mœurs, aux maximes et à l'enseignement de la Société; et comme ils s'en étaient séparés mécontens, ces récriminations n'auraient paru qu'à demi scandaleuses. Eh bien! ceux qui n'ont pas gardé le silence ne l'ont rompu, comme l'abbé Raynal, que pour faire l'éloge des jésuites. Ceci en dit plus que les suffrages ordinaires.

Pascal, avec tout son talent, tout son esprit et tout son besoin de vengeance, n'a jamais pu trouver contre eux que de petites malices et de petits sujets de controverse,

que le moindre journaliste rencontre à chaque pas, contre le premier venu, dans l'exercice de sa profession, On est donc autorisé à croire qu'il n'en savait pas davantage.

Voltaire, malgré l'importance qu'il attachait à faire écrouler tout le sacerdoce sous le poids de leur chute, s'est toujours vu réduit à les attaquer par des plaisanteries. S'il avait eu en son pouvoir l'arme de la raison, il s'en serait servi ; s'il avait eu celle de la justice, il n'aurait pas été ému de compassion pour eux à l'heure de la disgrâce, comme d'Alembert le lui a reproché.

Quand les jésuites sortirent du royaume, au commencement du règne de Henri IV, tous leurs écoliers les suivirent avec un enthousiasme qu'on n'a point pour des maîtres ordinaires ni pour des coupables abandonnés de l'estime publique. Leur réputation semblait dire au fond de l'exil : *Omnia traham ad me.*

Au temps de Louis XIV, le seul collége de Louis-le-Grand renfermait plus d'auteurs célèbres que tous les autres colléges et toutes les universités du royaume ensemble ; c'est Bayle qui en fait la remarque. Il n'y a pas jusqu'à l'historien même de l'Université, le

savant du Boulay, à qui cet aveu n'échappe; et il s'en console comme un homme de bien, en disant : « On se rend en foule dans leurs « écoles, et on déserte celles de l'Univer- « sité ; mais ce que perd par-là l'Université, « la religion le gagne. »

Si l'on ajoute que les Fléchier, les Bossuet, les Fénélon, les Séguier, les Bignon, les Montesquieu, les Corneille, les Rousseau, les Molière, les Crébillon, les la Condamine, les Voltaire sont sortis de cette riche pépinière de savans et de lettrés, sera-t-il défendu de promener ses regrets sur une si grande ruine?

Biographie de l'abbé Marcet de Laroche-Arnaud.

Dans le nombre des témoignages rendus aux jésuites par des *faits parlans*, on va être surpris sans doute de nous voir comprendre cette incroyable dénonciation qu'un jeune abbé auvergnat vient de publier contre eux, pour faire suite, dit-il, au *Mémoire à consulter* de M. le comte de Montlosier; mais quand on aura vu ce que nous allons déduire tout naturellement de cette malheureuse agres-

sion, on sera forcé de convenir que le scandale en retombe tout entier sur son auteur, sans pouvoir blesser un seul jésuite, et que c'est encore une montagne d'Auvergne qui accouche.

En lisant les premières lignes d'une préface boursoufflée dans laquelle on croit reconnaître l'école et la plume d'un autre abbé auvergnat, beaucoup plus élevé que celui-ci en grade et en talens, malgré soi on frémit presque de ce qu'on va être forcé d'apprendre à la charge des *jésuites modernes*. On s'attend à des révélations épouvantables, à des récits de crimes énormes qui font d'avance bondir l'imagination; on craint de voir reparaître nos barbares druides des Gaules, au milieu de leurs grands paniers d'osier, de tous leurs instrumens de supplices, de tout l'appareil de leurs sacrifices humains; en un mot, la main tremble à chaque feuillet qu'elle retourne; l'œil cherche avec effroi, sur la page qui suit, des souterrains, des chaînes, des tombeaux, des poignards et des sacrificateurs: heureusement on a l'esprit soulagé à mesure qu'on avance dans la sombre galerie où M. l'abbé Martial Marcet a placé les portraits de ses farouches maîtres. Il nous les

montre bien tous, les bras levés comme autant de Calchas ; mais le lecteur, qui ne voit rien arriver de tragique, lui adresse continuellement en souriant le vers d'Iphigénie :

Vous ne me parlez point, seigneur, de la victime?

Effectivement, on ne voit mourir personne de la main des jésuites : point de bûchers ni d'autels pour les sacrifices, point de cachots ni d'instrumens de torture dans leurs colléges ; point d'armes, point de munitions, point de préparatifs de guerre; aucun corps de délit nulle part ; tout se passe chez eux en noirs projets pour l'avenir ; et encore n'avons-nous là-dessus que la parole d'un transfuge qui cherche à mériter, comme il peut, le prix de sa trahison. Mais n'importe ; en prenant les Pères de la Société comme son livre les a faits, ce ne sont toujours que des hommes *suspects d'être suspects*, ainsi que tant d'autres victimes de l'esprit révolutionnaire qu'on a reconnues depuis pour de fort honnêtes gens. Il croit, s'il faut l'en croire lui-même, qu'ils en veulent à l'univers entier, à toutes les civilisations : il croit que leur ambition dévorera le genre humain, et que, si l'on ne se hâte

d'arrêter leur marche, peuples et rois, tout y passera. Enfin, il les croit orgueilleux, dominateurs, tyrans, ennemis de la raison, et capables de tout. Cela est bientôt dit ; mais finalement où sont les tués et les blessés ? où sont les plans de cette conjuration universelle ? où sont les traces de violence, les plaies, les voies de fait, en un mot, le corps du délit ? Jusque-là voulez-vous savoir ce que le monde pensera de M. l'abbé Marcet ? écoutez bien :

Voilà un jeune homme, dira-t-on, qui s'est égaré dans les voies d'une perversité précoce. Il a indignement violé la foi publique, le droit des gens et les saints autels de l'hospitalité, en consacrant trois années de sa vie à épier la conduite et les pensées d'une Société religieuse qui lui livrait toute sa confiance : mais, à cela près, il l'a vue dans ses mœurs privées, dans ses épanchemens, dans les abandons de l'état domestique, et, pour ainsi dire, dans toute la nudité du cœur. Il se présente donc devant le public avec tous les élémens d'accusation qu'il est possible de réunir contre elle. La bonne volonté ne lui manque point ; le manteau de la pudeur ne l'embarrasse plus. C'est après avoir médité

son rôle à froid, qu'il se plaît à en boire publiquement la honte. Enfoncé comme il l'est dans l'ingratitude et la trahison, il a volontairement brûlé son vaisseau et fermé sur lui toutes les portes de la vie sociale. Le parti révolutionnaire lui-même, après avoir exprimé ce qui lui reste de fiel dans le cœur et soldé son compte d'espionnage, se débarrassera d'un caractère si profondément flétri. Enfin, c'est un transfuge réduit désormais à s'écrier, comme cet autre espion fameux de l'ancienne Grèce :

Heu! quæ nunc tellus.... quæ me æquora possunt
Accipere? aut quid jam misero mihi denique restat!

Il se trouve donc dans une position à nous dire pour le moins tout ce qu'il sait à la charge de ses malheureux maîtres. S'il a découvert des pièces de conviction contre eux, nous sommes bien sûrs de les voir produire.

Aussi, reposez-vous sur lui; il est encore plus impatient de les montrer que vous de les connaître : mais à coup-sûr vous allez être bien surpris de la manière dont il se débarrasse des importuns qui veulent des preuves..... « Vous me demanderez peut-être,

« leur dit-il, mes pièces justificatives? Mes « pièces? les voici : Mont-Rouge, Paris, « Vitry, Saint-Acheul, Bordeaux, la Pro« vence, Madrid, Rome, l'Europe désolée, « tout l'univers. Je n'en ai point d'autres; « celles-là me suffisent; et si vous persistez « dans votre incrédulité, je vous plains, et « je commence à pleurer sur votre ruine. »

Plaignez-nous, monsieur l'abbé; plaignez-nous, et commencez à pleurer sur notre ruine: nous persistons dans notre incrédulité; et vos pièces justificatives nous paraissent de très-sottes, de très-pitoyables pièces. Vous les avez ramassées dans les rues et dans les journaux révolutionnaires : nous les reconnaissons à leur noirceur et à leurs salissures. Quoi! vous avez passé trois ans à explorer les secrets, la conduite, les mœurs et les coupables machinations des jésuites; et c'est à Madrid, à Rome, à je ne sais quels autres coins de la terre que vous nous envoyez demander de leurs nouvelles! Vous moquez-vous du monde? Et qui donc voulez-vous qui en sache plus que vous-même, à Rome et à Madrid, sur ces jésuites de Mont-Rouge et de Vitry que vous avez épiés de si près, avec une mission si perfide et des intentions si crimi-

nelles? Auprès de qui pouvons-nous chercher des renseignemens plus précis que les vôtres, quand nous sommes convaincus que votre rôle ne saurait avoir été rempli par aucun autre homme que vous sur la terre, et que vous l'avez joué avec tout le savoir des traîtres les plus consommés? A vous donc tous les honneurs, M. l'abbé; parlez, nous vous écoutons. Ecrasez les jésuites du poids de leur vie privée ou religieuse, si cette vie est mauvaise; du poids de leurs mœurs, si leurs mœurs ne peuvent se défendre; du poids de leurs conjurations et de leur perversité, s'ils méditent la ruine des sociétés humaines et le trouble des Etats. Ne leur faites point de grâce : nous les voulons innocens; nous les voulons sans peur et sans reproche. S'ils sont coupables, livrez-les sans pitié à la vindicte publique; mais produisez d'autres pièces justificatives que *l'Europe désolée* et *tout l'univers :* ce sont des mots qui n'ont plus de cours que dans la langue révolutionnaire et parmi les charlatans. Vous nous avez promis autre chose; dites-nous ce que vos propres découvertes vous ont appris contre vos maîtres : car ce n'est pas l'univers qui est venu s'enfermer avec eux à Mont-

Rouge pour les trahir ; c'est vous. Déclarez donc ce que vous savez.

Cependant nous voulons être justes, en dépit de la modestie de M. Marcet, qui aime mieux s'en rapporter à l'Europe désolée et à l'univers qu'à ses propres yeux et à son jugement. A force de chercher dans son répertoire, nous y avons découvert quelques autres pièces d'accusation plus précises, dont nous serions très-fâchés de lui faire tort. Nous allons donc offrir ici, dans une courte analyse, celles qui nous ont paru les moins vagues.

Premier grief. Si le Père O'Mahoni était confesseur de notre *bon* roi, il ferait de magnifiques auto-da-fé.

Quoique l'on trouve un peu d'amphibologie à reprendre dans cette phrase, nous n'y mettrons point de rigueur ; nous voulons bien croire que c'est le jésuite qui ferait de magnifiques auto-da-fé. Mais n'importe ; c'est toujours comme confesseur de notre *bon* roi, qu'il en obtiendrait la permission, à ce qu'il paraît ; ce qui est déjà fort honnête assurément pour constituer une haute insolence et une horrible supposition. Fort heureusement pour M. Marcet, l'épithète de *bon*

se lie au nom de Charles X avec un autre sens que celui qu'elle a dans la phrase des auto-da-fé; mais il n'y a point matière à s'arrêter sur un outrage aussi gratuit et aussi misérable. Quand on vit sous des princes comme ceux que nous connaissons, on n'a point à s'informer des noms de leurs confesseurs pour être mille fois rassuré contre les magnifiques bûchers. Passons donc cette déplorable inadvertance à M. Marcet, à cause de sa tonsure et de sa jeunesse.

Deuxième grief. Non loin du palais des Bourbons, aux portes de la capitale, à Mont-Rouge enfin, il existe un homme sans puissance, sans armes, sans argent, qui obtient tout ce qu'il veut du dévouement de ses subordonnés; *tandis qu'un roi de France ne peut trouver dans son royaume et dans son palais des hommes franchement dévoués à lui.*

Soyons de bonne foi, M. l'abbé. Si les choses vont comme vous le dites, c'est à Mont-Rouge qu'on a raison; c'est en France et dans le palais du roi qu'on a tort. Le dévouement est un devoir pour tous les sujets. Si on le comprend mieux, si on le remplit mieux dans une maison de jésuites que parmi nous, cela vient apparemment de ce que les

principes y sont meilleurs, les obligations mieux senties, et les idées de soumission moins altérées que les nôtres. Sans le vouloir, vous prouvez ce que nous disons, que les jésuites s'entendent parfaitement aux choses de l'ordre social, et qu'on a grand besoin d'eux pour y ramener les esprits anarchiques et séditieux. Quant aux vrais serviteurs de la monarchie, vous n'êtes point en état de juger de leurs sentimens. Relégué dans des conciliabules ténébreux, où l'on parle du roi comme vous parlez des jésuites, vous croyez peut-être le dévouement et les autres devoirs perdus avec les vôtres. Cette erreur est excusable ; elle provient de ce que vous ne pouvez plus voir les honnêtes gens d'assez près pour les reconnaître.

Troisième grief. Des missionnaires de la Société se sont rendus en Amérique pour reconquérir cette terre. On a vu même des jésuitesses y précéder leurs *tendres confesseurs*, et des curieux aller *à leur devant*, dit M. Marcet, pour s'informer auprès d'elles si les *Pères noirs arrivaient*.

Nous ne savons point assez d'auvergnat pour juger comment on va, dans cette langue, au-devant des jésuitesses ; mais nous crai-

gnons pour M. l'abbé que ce ne soit une grossière turpitude qu'il a voulu jeter aux libertins de sa nouvelle école pour les amorcer. Toujours est-il certain que, si ce n'est pas la langue qu'il parle qui est corrompue, ce sont ses mœurs.

Quatrième grief. Le croira-t-on ! il existe dans un collége de jésuites un professeur de rhétorique « qui cherche à substituer une « littérature plus monarchique et plus reli- « gieuse à celle que nous ont laissée nos « grands génies. »

Ici, nous sommes obligés de l'avouer, l'accusation nous paraît accablante. Si le professeur de rhétorique ne se hâte de renoncer à sa littérature monarchique et religieuse, nous l'abandonnons à son malheureux sort. M. Marcet en décidera ; le crime est trop noir.

Cinquième grief. Le Père Gravier, qui d'ailleurs ne manque point de qualités propres à se faire aimer des élèves de Saint-Acheul, n'a pas le talent de se rendre agréable *aux athées et aux libéraux.* Ils sont au plus mal ensemble ; car c'est un homme d'une morale inflexible, qui n'est pas de notre siècle, et d'un caractère à ne rien céder.

Voyez pourtant à quoi l'on est quelquefois exposé dans ce monde, faute de savoir à qui on parle ! Voilà encore un jésuite surpris dans des fautes graves, et compromis à l'excès pour avoir laissé sa foi religieuse trop à découvert vis-à-vis de M. l'abbé Marcet ; pour ne s'être méfié de rien avec lui, et avoir ignoré en quelle qualité il l'observait de si près : sans cela, il n'aurait eu garde sûrement de manifester ses irrévérences envers les athées et les libéraux. Comment donc ! mais M. Marcet a raison ; c'est au révérend Père à céder. La question d'ailleurs est presque décidée par le valet du *Joueur,* quand il explique pourquoi son maître a déserté la maison paternelle. Ce n'est nullement sa faute, dit-il ;

Et si monsieur son père avait voulu sortir,
Nous y serions encore, à ne te point mentir.

Ainsi, voilà qui est entendu ; quand le Père Gravier voudra, sa paix est faite avec les athées, et M. Marcet retire sa plainte.

Sixième grief. Il y a des jésuites qui menacent hautement du feu tous les ouvrages impies, et qui seraient capables de tenir pa-

role si jamais ils en avaient le pouvoir. Il y en a d'autres qui font vœu de ne lire, de leur vie, que des livres de piété.

Pour le coup, on voit bien que M. l'abbé Marcet n'était pas entré chez les jésuites pour s'y pénétrer de l'esprit de leur état; ces choses-là l'étonneraient moins. Il trouverait tout naturel que des religieux qui se consacrent à la gloire de Dieu n'aiment point ce qui s'oppose le plus au succès de leurs travaux; ce qui arrête les triomphes de la foi chrétienne; ce qui pervertit les cœurs et les esprits; ce qui corrompt les mœurs de la jeunesse; ce qui nourrit tous les genres de dépravation; ce qui appelle enfin sur les Etats les désastres et les périls. Qu'après cela notre jeune transfuge ne se soit point senti personnellement de vocation à devenir jésuite, nous concevons très-bien l'usage qu'il a fait là-dessus de son libre arbitre. Mais condamner la vocation des autres, ou vouloir exiger qu'ils soient jésuites sans en avoir le caractère religieux, sans professer des principes d'ordre, sans combattre les mauvais livres et les mauvaises mœurs, voilà ce qui est véritablement intolérable et choquant de sottise.

Nous convenons, du reste, que sur d'autres points, M. Marcet raisonne quelquefois avec plus de bon sens; et sûrement la réflexion qu'on va lire est aussi juste qu'elle nous paraît courageuse dans un écrit tel que le sien : « Eh ! grand Dieu ! s'écrie-t-il, que « peut-on attendre d'un homme qui se trahit « lui-même, et qui est infidèle aux premiers « devoirs d'un citoyen, à la sincérité, à « l'honneur, à la conscience et aux *droits* « *des gens.* » Très-bien, monsieur l'abbé, très bien ! Cependant (honni soit qui mal y pense) votre sage réflexion arrive dans un mauvais moment. Elle vous aurait peut-être fait plus de bien avant les trois malheureuses années.

A présent que l'on connaît les étranges pièces de ce procès, qu'on dise si nous avons tort de les produire dans la défense des jésuites, et si des ennemis comme M. l'abbé Marcet ne valent pas mille fois mieux que des amis ordinaires. Oui, certes, il a rendu un important service à ses anciens maîtres en prouvant au public qu'avec la plus grande perversité d'intention qui se puisse imaginer, il est impossible de les surprendre dans aucun principe ni dans aucune action qui ne

soient parfaitement conformes aux vraies mœurs de la vie religieuse et au bien de l'Etat. On peut le dire hautement : c'est un jeune sacrificateur qui s'est frappé lui-même, par maladresse, du couteau qu'il destinait à les immoler.

Le voilà en position de comparer la société religieuse qu'il a quittée avec la société révolutionnaire où il s'est réfugié. Qu'il ait maintenant la fantaisie de s'enfermer pendant trois ans dans les ténébreux tripots de cette dernière, pour étudier l'esprit qui l'anime, pour scruter le fond de ses pensées, pour l'espionner enfin comme il a espionné les jésuites, nous osons lui répondre qu'il en rapportera un riche butin, et qu'il sortira de là beaucoup plus chargé qu'en revenant de ses premières enquêtes. C'est alors qu'on le verra muni de bonnes pièces qui n'auront besoin d'être vérifiées ni à Rome, ni à Madrid, ni dans l'intérieur de l'empire chinois, ni au-delà des rivages américains. C'est alors qu'il viendra nous faire des révélations bien autrement sérieuses, bien autrement alarmantes, sur ce qu'il aura vu et entendu.

Chez les jésuites, il a trouvé un régime

d'ordre et d'obéissance, des sentimens d'affection et de dévouement, qu'il s'est vu réduit à dénoncer faute de mieux. Chez ses nouveaux maîtres, il n'aura trouvé que désordre dans les idées, effervescence dans les esprits, vœux de discorde et d'anarchie dans tous les cœurs.

Chez les jésuites, il a vu des hommes profondément affligés des ravages de la licence et de l'impiété, de la ruine des mœurs, causée par les mauvais livres. Chez ses nouveaux maîtres, il aura vu des entrepreneurs de corruption et d'immoralité, de mauvais génies occupés à détruire les croyances, et à déraciner du cœur des peuples les derniers germes de la vie sociale.

Chez les jésuites, il n'a connu que des ministres de réparation qui prient pour le salut de la religion catholique et de la royauté. Chez les autres, il n'aura connu que des révolutionnaires fanatiques, qui les maudissent toutes deux dans leurs pensées.

Chez les jésuites, il n'a entendu que des vœux pour la double légitimité des Bourbons et du culte de l'Etat. Chez les autres, il n'aura entendu que les voix séditieuses qui demandent tous les gouvernemens, excepté

les dynasties légitimes, toutes les religions, excepté celle qui règne sur nous depuis tant de siècles.

Enfin, pendant trois ans qu'il est resté à l'école des jésuites, il n'y a reconnu que des vues de bien public ; il n'a découvert que des principes favorables au maintien de l'autel et du trône ; il n'a recueilli que des paroles religieuses et monarchiques, qu'il a signalées, il est vrai, à l'attention du parti révolutionnaire. Mais qu'après avoir passé bien moins de temps à l'école de ses nouveaux maîtres, que dès aujourd'hui même il se mette à révéler ce qu'il a remarqué de sinistre dans leurs vues, d'inquiétant dans leurs intrigues, d'espérances criminelles dans leurs pensées ; et sûrement alors on sera honteux d'avouer qu'on a peur de dormir à côté des jésuites, dans un pays où l'on dort si tranquillement à côté des révolutions.

CHAPITRE XII.

Comment le parti révolutionnaire sert mieux les jésuites qu'il ne pense, en leur attribuant toutes ses frayeurs et tous ses chagrins.

Si l'on s'en rapporte aux assertions du parti révolutionnaire, les jésuites sont la puissance invisible qui fait tout mouvoir dans le royaume. Ils ont une espèce de droit de vie et de mort sur tout le personnel de l'administration publique ; c'est par eux que les mérites de chacun se trouvent réglés et appréciés, qu'on est en faveur ou en disgrâce, élevé ou renversé, heureux ou malheureux dans tout ce qu'on entreprend. En un mot, il n'y a plus d'autre Providence à qui l'on puisse s'adresser pour être ou ne pas être; *to be or not to be,* comme dit un oracle de la philosophie anglaise.

La première conséquence à tirer de ces plaintes, c'est que les hommes de la révolution ne sont pas contens des jésuites : ce qui est déjà faire de ceux-ci un éloge fort hono-

rable. Car enfin, il n'y a ni intérêt ni obligation pour la monarchie à ce que les vœux de ses ennemis soient satisfaits. Le contraire serait facile à établir. Ainsi, en admettant que les jésuites aient fait l'ordre de choses qui existe, il est incomparablement meilleur, incomparablement plus favorable à la royauté, à la religion et à la paix publique, que celui qui existait avant eux. En effet, c'est depuis que ces *régicides* ont reparu, qu'on a vu cesser les attentats dirigés auparavant contre les têtes royales. C'est depuis que le gouvernement a été livré à ces *ambitieux*, que les ambitions révolutionnaires se sont un peu retirées et déconcertées. C'est depuis que ces *conspirateurs* dominent partout, qu'on est parvenu à maîtriser les conspirations qui agitaient le royaume tous les six mois. Si c'est de là que naissent les colères, elles sont fondées.

Cependant, ne confondons point, et ne faisons pas la part des jésuites trop forte dans la direction politique des affaires. Le fait est qu'ils ont dû se rencontrer sur bien des points avec un ministère éminemment royaliste, qui voulait comme eux le rétablissement de l'autel et du trône, le régime de

l'ordre et des saines doctrines. Le parti révolutionnaire a fait semblant d'en conclure que le gouvernement travaillait pour eux. Ce n'est là qu'un mal-entendu. Il travaille probablement pour tous les gens de bien, pour le triomphe des mœurs religieuses et des intérêts monarchiques. Comme les mêmes pensées occupent les jésuites, il arrive tout naturellement qu'ils sont ses auxiliaires; ce qui le rend lui-même leur *complice* dans un but commun, qui est de faire céder l'esprit révolutionnaire aux besoins de l'ordre social et du repos public. Il s'agit donc ici d'une simpathie de principes qui peut effectivement régner, comme nos adversaires s'en plaignent, entre des jésuites qui combattent pour l'autel et des ministres qui combattent pour le trône. Toute l'alliance est là, et rien n'indique qu'elle aille plus loin. Si les jésuites voulaient autre chose que le gouvernement très-chrétien et très-monarchique, il est probable qu'il les abandonnerait. De même, s'il était possible que le gouvernement tendît à redevenir favorable aux révolutionnaires, il est hors de doute que les jésuites le quitteraient. Mais remarquez en passant, que, sous ce point de

vue, tous les gens de bien sont jésuites.

A cela près, les ennemis de la religion et de la royauté ont tort de se montrer si mécontens. La monarchie ne leur devait que le pardon; elle a beaucoup plus fait pour eux; et malheureusement c'est là ce qui les a gâtés. Mais comment peuvent-ils l'être au point d'imaginer qu'il n'y ait de place que pour eux dans l'Etat, et de vouloir persuader aux autres que l'influence religieuse des jésuites est plus à craindre que les influences de l'esprit révolutionnaire? Qu'ils se désabusent; le plus bel éloge qu'ils puissent faire des jésuites, est d'annoncer qu'ils ont tout pouvoir sur les fauteurs d'anarchie et de sédition, et qu'ils veulent s'en servir pour les chasser des affaires de la monarchie. Il est fâcheux que la chose ne soit pas aussi vraie qu'elle est désirable; mais c'est déjà beaucoup assurément que de se voir attribuer une entreprise si honorable et si utile.

Toutefois, il reste un point fort difficile à concilier avec l'idée qu'on cherche à donner de la toute-puissance des jésuites et de l'inflexible rigueur de leurs principes d'intolérance. En quoi effectivement le parti révolutionnaire se trouve-t-il gêné par eux? Est-ce

dans ce qu'il appelle *ses libertés publiques?* Non assurément. Jamais on ne les a vues aussi fières, aussi ambitieuses et aussi près de la domination absolue. Jamaïs la licence des pensées et des doctrines, jamais l'abus de la controverse et le scandale de la diffamation n'avaient atteint le degré où ils sont arrivés sous ce fameux joug de fer dont la main des jésuites accable tout le royaume...

Est-ce en matière de religion que les révolutionnaires sont persécutés? On n'entend rien dire de pareil; et s'ils n'étaient pas mille fois plus tracassiers, mille fois plus persécuteurs que ceux dont ils se plaignent, on jouirait en France d'une paix profonde. Car on ne leur demande qu'un peu de repos; on n'exige que le sacrifice de leurs mauvais desseins, c'est-à-dire une conduite négative en fait de mal qui ne les engage à rien, à rien absolument en fait de bien. Qu'après cela ils aient de la religion et des mœurs, on ne s'en informe point. Qu'ils s'approchent ou qu'ils s'éloignent de l'Eglise; qu'ils vivent dans la foi ou hors de la foi, c'est leur affaire; on les abandonne là-dessus à leur sagesse. Mais s'ils jouissent d'une tolérance aussi étendue, qu'ils laissent du moins

les autres jouir du bonheur qu'ils peuvent trouver dans la religion et dans la pratique des vertus chrétiennes. Qu'ils se passent des jésuites et de tout le sacerdoce, puisque leur conscience n'a point besoin de secours; mais qu'ils ne cherchent pas à en priver ceux dont la conscience est moins présomptueuse ou moins aguerrie.

Toute permission vous est donc donnée de repousser les jésuites pour votre propre compte. Seulement on vous demande un peu de réciprocité. Respectez les sentimens de ceux qui les appellent, comme on respecte le droit que vous avez de refuser leurs services. On ne vous les impose point; mais, de grâce, souffrez que les autres ne se laissent point imposer votre esprit d'irréligion, votre haine de l'autel et du trône, et votre aversion pour tous les principes qui tendent à secourir l'ordre social.

De bonne foi, messieurs, si les jésuites ne vous inquiètent, comme vous le dites, qu'à cause de leurs mauvaises doctrines et de leur mauvais esprit, convenez que vous êtes les gens du monde les moins exposés aux dangers et aux repentirs qui peuvent arriver de ce côté-là. Si leur rétablissement

occasionne des malheurs, tout le monde vous rend d'avance la justice de dire que ce ne sera point votre faute : vous avez tout fait pour les prévenir. Si jamais les princes ont sujet de s'en plaindre, ce n'est point à vous non plus qu'ils pourront s'en prendre; vous les avez suffisamment avertis : ainsi, pour vous, point de remords de conscience, point de responsabilité. C'est à nous seuls que tous les inconvéniens et tous les regrets sont réservés. Nous les acceptons avec toutes leurs conséquences. Les jésuites auront des colléges; ce ne sont pas vos enfans qui s'y laisseront prendre; ce sont les nôtres. Les jésuites ouvriront des confessionnaux; vous n'en approcherez point. Ils établiront des chaires; vous n'irez point à leurs sermons. Ils feront des livres de religion ; vous ne les lirez point. De quoi donc vous inquiétez-vous ?

Cependant votre zèle se tourmente plus que jamais en notre faveur; et voilà qu'un nouveau sujet d'alarme vient encore d'éveiller vos sollicitudes sur les dangers qui nous menacent du côté des jésuites. Vous avez découvert dans les archives de nos vieux parlemens, ce terrible livre des *assertions*, qui a tant causé de scrupules aux belles

aînes de la philosophie révolutionnaire. Pour calmer là-dessus vos frayeurs, et montrer par occasion que ce grand péril nous était connu, voici quelques éclaircissemens historiques, et à coup-sûr plus exacts que les vôtres.

Dans le temps où il fut question de perdre les jésuites, le Parlement, fort embarrassé pour réunir contre eux les pièces d'accusation dont sa haine avait besoin, fit rechercher soigneusement toutes les vieilles paperasses de l'ordre, tous les cahiers vermoulus de ses théologiens, enfin toutes les *assertions* surannées de ses casuistes. Afin de vous rendre la chose plus sensible par un exemple, le Parlement se trouvait alors vis-à-vis des jésuites dans l'état d'irritation et de fureur où l'on vous a vus depuis, messieurs de la révolution, à l'égard de la royauté, du sacerdoce et de la noblesse. Or, convenez qu'à cette époque, vous avez aussi fait valoir bien de fausses *assertions*, controuvé bien des faits, imaginé bien des perfidies. Si l'on publiait aujourd'hui un recueil de ces *assertions*, seulement en ce qui concerne Louis XVI, Marie-Antoinette, les parlemens et les fermiers-géné-

raux, vous seriez probablement fort embarrassés de votre contenance.

Eh bien! c'est ce qui est arrivé au sujet des jésuites; avec cette différence qu'on a *tronqué* et *falsifié* les pièces de leur procès, comme d'Alembert l'avoue, et qu'on n'aurait point à falsifier les pièces du vôtre pour les rendre mille fois plus criminelles que tout ce qu'on a jamais pu rassembler contre la Société des Pères, en *tronquant* et *falsifiant.* Ajoutons qu'il y aurait encore une autre différence très-essentielle, également à l'avantage de ces derniers : c'est que les antiques *assertions* hasardées par quelques-uns de leurs docteurs, ont été compilées par un petit abbé malingre et atrabilaire, qui paraît avoir apporté à ce travail des dispositions et une chaleur d'animosité infiniment suspectes. De peur de nous tromper cependant, laissons parler un historien qui suivait cette affaire d'un œil attentif (1).

« L'abbé Chauvelin, dit-il, que sa con« formation monstrueuse vouait à des souf« frances habituelles, en avait les humeurs

(1) *Histoire de la vie privée de Louis XV.*

« aigries à tel point qu'elles étaient dégéné-
« rées en un fiel toujours prêt à s'épancher.
« Il avait acquis un caractère sombre, ar-
« dent, satyrique qui le rendait impropre à
« tous les plaisirs. Tourmenté du besoin de
« dominer, il s'était mis à la tête du parti
« janséniste, quoiqu'il s'en moquât ouverte-
« ment. Il entreprit la visite, l'examen et la
« discussion de cet amas indigeste de papiers
« déposés par les jésuites. Il représenta la
« Société comme un colosse redoutable dont
« les deux bras embrassaient les deux mon-
« des, et affectait l'empire de l'univers. Il
« entraîna les chambres assemblées par l'é-
« loquence mordante de son Compte rendu.
« Cependant l'abbé Chauvelin ne serait ja-
« mais venu à bout de son vaste dessein, s'il
« n'eût eu derrière lui le duc de Choiseul, qui
« encourageait ses efforts, et donnait du
« poids à ses discours. Ce ministre remuant
« et audacieux, cherchant à opérer des ré-
« volutions non seulement dans les cours,
« dans les Etats, mais dans l'esprit des peu-
« ples, avait été reconnu par les philoso-
« phes modernes, dont la secte commençait
« à prendre une grande consistance, digne
« d'être leur protecteur; et il répondait à

« leur choix par son zèle pour la propagation « de leur doctrine. »

D'après le témoignage du même historien, ce fut uniquement pour colorer l'acte de proscription des jésuites, qu'on rédigea *ce volume monstrueux des assertions prétendues de leurs casuistes et autres écrivains; et on en inféra qu'ils enseignaient une doctrine meurtrière et abominable.* (Ce sont les expressions historiques de l'ouvrage.) Mais on savait si bien à quoi s'en tenir sur la valeur du procès des jésuites, que la fameuse révélation de leur doctrine *meurtrière* et *abominable* ne fit aucune impression sur les esprits; le roi lui-même, ajoute l'auteur de sa *Vie privée*, demeura parfaitement convaincu de leur innocence; et si l'on en voulait une preuve de plus, on la trouverait dans la remarque suivante de l'ouvrage où nous puisons ces éclaircissemens :

« L'adoucissement dont cette loi de ri« gueur était tempérée, montrait bien que « la politique seule, ou plutôt la faiblesse, « dirigeait les démarches de la cour; surtout « qu'elle ne redoutait rien de ces *assassins*, « de ces *empoisonneurs* et de ces *régicides* : « elle fourmillait de jésuites. Ils étaient tou-

« jours restés confesseurs du roi, de la « reine, du dauphin et de toute la famille « royale. Il est peu de courtisans qui n'en « eussent retiré chez eux; et c'était la mode « d'avoir son jésuite. Voltaire lui-même, « singe des grands seigneurs, avait aussi le « sien. »

Voilà donc à quoi se réduisit dans le temps ce terrible volume des *assertions meurtrières et abominables*, que nos écrivains révolutionnaires viennent d'exhumer des archives du Parlement pour nous en faire un épouvantail! Mais nous consentons à mettre tout au pire; nous voulons bien que la Société des Pères ait pu fournir, il y a deux cents ans, quelques casuistes malades dont la doctrine se soit trouvée téméraire, et même abominable, si on l'exige. Nous convenons volontiers que certaines *assertions* de leur part ont mérité d'être condamnées et repoussées comme elles l'ont été par le bon sens et la justice générale de la Société. Mais aussi, qu'on nous permette de rappeler qu'à une époque plus récente, l'ordre des *jacobins* a fourni des *assertions* bien autrement meurtrières et abominables, bien autrement criminelles, bien autrement constatées que celles

qu'on attribue à quelques pauvres jésuites des siècles d'ignorance.

Que si l'on vient nous opposer désormais les *assertions* des jésuites, nous opposerons les *assertions* des jacobins. Que si l'on prétend qu'il n'y a point de prescription pour les jésuites, nous soutiendrons qu'il n'y en a point pour les *jacobins*. Que si l'on veut faire retomber sur l'ordre actuel les fautes et les erreurs de l'ordre ancien, nous trouverons tout aussi juste de reporter la vindicte publique et les méfiances sur les têtes encore vivantes des jacobins de 92. De sorte que si on prétend faire revivre les *assertions* de 1610 contre les jésuites de 1827, nous ferons revivre les *assertions* du règne de Robespierre contre les prétendus convertis du règne de Charles X. Puis nous verrons lequel des deux, de l'ordre des jésuites ou de celui des jacobins, y trouvera le mieux son compte.

Peut-être nous répondrez-vous que vous avez changé d'avis sur votre livre des *assertions révolutionnaires*, et que toute confiance doit être accordée à vos doctrines présentes. Alors nous vous demanderons si vous croyez que la nouvelle Société des Pères soit plus

liée par des antécédens de deux siècles, qui lui sont étrangers, que vous par des antécédens de quelques années, qui vous sont personnels? Après quoi vous nous permettrez de douter que le passé réponde mieux de vous que des jésuites.

CHAPITRE XIII.

Les jésuites peuvent-ils être admis en France sur le même pied que les musulmans, sans que tous les fondemens de l'ordre social et du droit public en soient ébranlés?

De même qu'un sujet du roi de France peut aller offrir ses services au pacha d'Egypte, un sujet de l'empereur de Turquie peut venir offrir les siens au gouvernement français. Rien ne s'oppose à ce qu'ils soient acceptés; rien n'empêche qu'il ne soit nommé capitaine de vaisseau, conseiller d'Etat ou maréchal-de-camp. Seulement, après avoir vérifié et reconnu sa capacité, on l'avertira que faute par lui de se soumettre à notre droit commun, il sera renvoyé à Smyrne, peut-être même traduit en police correctionnelle, ou livré, dans un bagne, au pouvoir exécutif des gardechiourmes.

Cependant cet étranger sera maître de conserver ses mœurs nationales, ses habitudes domestiques, sa foi au Coran et sa

vénération pour le prophète. Toute permission lui sera laissée d'observer le ramadan et d'entretenir des chapelains pour le service de Mahomet. Rien enfin ne l'empêchera de faire plaider par les avocats du *Constitutionnel* que le Saint-Siége de la Mèque est fort au-dessus du Saint-Siége de Rome, et que les croyans du Coran valent mieux que les fidèles de la communion catholique.

Mais si cet étranger arrive du pays ultramontain, c'est-à-dire de la suspecte Italie; s'il professe la même religion que le roi très-chrétien; s'il vient offrir des services qui aient pour objet d'améliorer l'instruction publique, de combattre l'esprit d'émancipation de la jeunesse, de remettre les saines doctrines en honneur, de travailler à rétablir les principes de fidélité envers Dieu et envers le Prince: en un mot, si cet étranger appartient à une classe d'ecclésiastiques particulièrement consacrée aux travaux apostoliques et à l'enseignement de la morale, alors il n'y aura plus pour lui de droit commun en France; il sera impitoyablement repoussé et comme mis hors de la loi. On ranimera contre lui la poussière des morts; on

fera revivre tout ce qui pourra s'exhumer des codes révolutionnaires anciens et nouveaux, tout ce qui pourra se trouver dans les violens arrêts de la philosophie, dans les honteuses archives de la proscription. On lui opposera des incompatibilités de mœurs et de caractères, d'anciennes querelles, la marche du siècle, la découverte de l'enseignement mutuel, des fins de non recevoir de tous côtés.

En vain dira-t-il, comme son divin maître, qu'il ne vient point transgresser la loi, mais s'y conformer; et qu'au surplus, s'il lui arrive de l'enfreindre, elle sera là pour le punir. On lui répondra qu'en France il y a des lois, du feu et de l'eau pour tout le monde, excepté pour lui; que la chose serait bien différente s'il avait le bonheur d'être Arabe, Turc, Africain, sauvage; mais qu'étant de la religion catholique, apostolique et romaine, il est impossible de l'admettre dans le royaume avec la même faveur que s'il était juif, mahométan, adorateur du grand Lama, du dieu Foe ou du serpent Boa.

Or, convenons que, sur ce pied, la position des jésuites est la chose la plus étrange qui se puisse imaginer. On les enferme dans

un cercle de difficultés où ils ne peuvent se mouvoir, et qui se resserre sur eux à mesure qu'il en sort une plainte ou un raisonnement. Pour débrouiller un peu les reproches qu'on leur adresse, les satisfactions qu'on leur demande, les fins de non recevoir qu'on leur oppose, nous allons employer la forme du dialogue, comme étant la plus propre à dissiper la confusion que les nuances des passions politiques et les divergences de l'esprit de parti ont introduites dans cette question.

Demande. Êtes-vous ou n'êtes-vous pas des jésuites? Appartenez-vous à l'ancien ordre religieux que l'on a connu en France sous ce même nom?

Réponse. Nous ne sommes point obligés de satisfaire là-dessus votre curiosité. Notre conscience ne vous doit rien; il n'y a que notre conduite, nos écrits et nos paroles qui soient justiciables de votre législation. Mais nous voulons bien convenir que nous sommes de l'ordre religieux rétabli en 1814 par le souverain pontife.

D. Avez-vous des engagemens particuliers qui vous lient à des autorités étrangères au préjudice de l'autorité française et des libertés de l'Eglise gallicane?

R. Une question à peu près semblable fut autrefois adressée au confesseur de Henri IV, au célèbre Père Cotton. Il répondit que la Société de Jésus avait pour principe de reconnaître partout les droits de la puissance temporelle, et de s'y conformer; qu'elle avait des règles de conduite variables, autres pour Rome que pour la France. Nous sommes fâchés que vos beaux-esprits regardent cette explication comme une réponse à deux tranchans; car elle est en quelque sorte la monnaie de la parole divine : *Rendez à César ce qui est à César.* Nous professons toujours les mêmes doctrines; et tant que les libertés de l'Eglise gallicane seront reconnues par les papes, il y aura contradiction et absurdité à nous accuser de les méconnaître.

D. Si vous n'êtes pas plus jésuites que vous ne le dites, quel inconvénient trouveriez-vous à nous rassurer par une protestation formelle, qui constaterait que vous ne l'êtes pas ou que vous ne voulez plus l'être? Ce qu'on vous demande là n'est pas nouveau, puisqu'une déclaration pareille fut exigée de ceux de vos anciens qui voulurent, dans le temps, obtenir la grâce de ne point subir le fameux arrêt. Ainsi, dites seulement

que vous n'êtes point jésuites, et nous sommes amis (1).

R. Au moins vous reconnaissez que les jésuites sont des hommes bien inoffensifs, bien ressemblans à ceux dont la vie est irréprochable, puisque vous êtes réduits à nous demander si nous le sommes pour le savoir. Mais si vous nous trouvez innocens, à cela près, quel mal voyez-vous dans le reste? Quelle singulière exigence! quel bizarre caprice! Quoi! si nous n'avions pas de nom du tout, notre conduite vous paraîtrait exempte de blâme; vous avoueriez que nous avons le droit de vivre comme nous vivons, d'acheter des foyers domestiques pour nous y renfermer, de passer nos jours dans les exercices de l'étude et de la religion, de

(1) Voici comment s'exprime l'historien Anquetil sur la déclaration dont il s'agit :

« Ce qu'on doit regarder comme le dernier excès de la « persécution, c'est qu'on mit leur subsistance au prix de « l'infamie, qu'on les força de mentir à leur propre conscience, en leur prescrivant une formule de serment par « lequel ils déclaraient, sous peine d'être privés de leur « pension, qu'ils abjuraient comme un institut abominable « un ordre qu'ils avaient embrassé comme saint, et qu'ils « regardaient toujours comme tel. »

ne prendre aucune part aux agitations du monde (1) ; et parce que nous porterions un ancien nom religieux qui a le malheur de déplaire aux souvenirs de la philosophie révolutionnaire, votre tolérance ne pourrait plus aller jusque-là ! En vérité, on vous prendrait presque pour des enfans.

Quant à l'espèce d'abjuration que vous nous demandez pour votre tranquillité, nous n'avons que trop vu de sermens de prêtres qui ont dégradé le sacerdoce et affligé la religion. Seriez-vous donc plus difficiles à contenter là-dessus que cet ancien Parlement lui-même, qui venait de proscrire les jésuites?

---

(1) Les jésuites s'en tiennent tellement séparés, qu'une seule feuille politique n'approche pas de leurs solitudes. Aussi, ont-ils le bonheur d'ignorer les violens anathèmes des journaux ennemis, les volumes de diffamations et les fureurs révolutionnaires qui les poursuivent. Seulement ils paraissent deviner, à travers les afflictions générales de la religion, qu'il se passe au-dehors quelque chose de mauvais pronostic. On cite une occasion de réjouissance publique où le bruit répété des coups de canon fut pris par quelques-uns d'entre eux pour un signe de commotion politique. « Non, non, répondit un de leurs vieillards ; ce n'est pas le bruit du canon qui nous avertirait en pareil cas : les révolutionnaires seraient ici avant lui. »

Lisez deux petites anecdotes historiques de ce temps-là, et craignez que votre jugement ne se trouve altéré par un esprit de vertige encore plus violent que les passions alors régnantes.

Dans le petit nombre des âmes chancelantes qui, à cette époque, consentirent à se racheter de la proscription par un acte de faiblesse et d'infidélité, il se rencontra un jésuite qui, depuis, est tombé de chute en chute dans le sein de la révolution (1). Il se rendit chez un conseiller du Parlement pour se soumettre à la formule d'abjuration. Quand il eut fini il demanda, dans le trouble de ses idées, s'il n'y avait plus rien à signer. « Pardonnez-moi, lui répondit brusquement le conseiller : puisque vous avez si bonne volonté, voici l'Alcoran; achevez. »

Louis XV, lui-même, après avoir cédé comme roi au torrent du *fanatisme parlementaire*, ainsi qualifié par Voltaire, ne put se défendre de manifester son opinion privée sur l'acte d'abjuration dont il s'agit, et son

(1) Le fameux Cérutti, que Mirabeau échauffa si bien du feu de son enthousiasme.

estime particulière pour ceux qui refusaient de le souscrire. Le savant Père Brottier lui fit parvenir de Bruxelles, où il était exilé, le commencement de sa belle édition de Tacite. Le roi, qui avait un goût particulier pour les beaux livres, montre le plus vif désir de voir paraître la suite de l'ouvrage, et veut qu'on porte de sa part des paroles d'encouragement à l'éditeur. On le lui nomme tout bas, et sur le champ il le rappelle tout haut, avec dispense du serment qui faisait l'objection.

Au surplus, quand nous pourrions consentir à vous donner la satisfaction à laquelle vous faites semblant d'attacher vos bonnes grâces, convenez franchement que ce n'est là qu'une faible partie de ce que vous avez à demander. Et en effet, vous ne cessez de déclarer que non seulement vous ne voulez point de la robe longue, mais que vous ne voulez pas non plus de la robe courte. Or, vous prétendez que les jésuites du second ordre sont innombrables, qu'ils remplissent tous les espaces, envahissent toutes les fonctions, occupent toutes les hiérarchies de l'ordre social. Vous dites qu'ils sont ministres, députés, préfets, magistrats, dispensateurs d'emplois et de faveurs, échevins et

baillis, maîtres d'école, gardes champêtres, agens visibles et invisibles de tout ce qui se meut dans le royaume, depuis le prince jusqu'au charbonnier, depuis l'évêque jusqu'au sacristain. Enfin, à vous entendre, on ne peut mettre un pied devant l'autre sans les rencontrer partout. Cela étant, à quoi servirait-il que deux cents jésuites vinssent vous rassurer pour leur compte, et vous promettre le sacrifice de la robe longue? Quel poids retireraient-ils de la balance de vos inquiétudes? Cela réellement ne ferait que vous mettre en goût, sans vous mener à rien d'important, à moins qu'il n'y ait une suite à votre pensée, et que ce prélude ne vous conduise à la robe courte : mais, dans ce cas, vous voyez bien que c'est un prétexte de guerre, un signal de proscription que vous nous demandez, et que, nous autres pauvres jésuites, nous ne sommes là que comme des espèces de figurans. Quand il n'y aurait que cette raison, vous sentez bien qu'il est impossible de répondre à vos désirs. Du reste, sondez là-dessus le fond de votre pensée, et elle vous dira sûrement que vous cherchez d'autres jésuites que nous.

D. Mais enfin, êtes-vous bannis du royaume,

oui ou non? et prétendez-vous pouvoir vous y rétablir sans faire révoquer les arrêts de parlement qui ont prononcé la dissolution de votre Société?

R. Quand nous aurions cette espérance, la chose serait-elle donc si étonnante? On ne connaît guère de parties de l'ordre social qui n'aient été dissoutes par d'autres arrêts révolutionnaires; cependant, voyez.

D. Pourquoi ne pas attendre comme elles qu'on vous rétablisse légalement?

R. Si nous avons le droit de nous présenter comme personnellement innocens, comme personnellement étrangers aux causes qui ont soulevé une tempête de colère fanatique contre les anciens jésuites, nous sentons qu'il est juste aussi de ne point revendiquer à notre profit le mérite de leurs vertus, de leurs talens et de leurs services. Chacun doit être jugé selon ses œuvres : conséquemment, il faut que nous commençions par apporter, dans l'ordre civil et religieux, des œuvres sur lesquelles on puisse nous juger. Nous nous considérons comme des ouvriers pris à l'essai, qui sont obligés de montrer le travail de leurs mains avant qu'on se décide à les conserver. Si nos mains ne sa-

vent rien produire de bon et d'utile, il va de soi qu'elles ne doivent point être employées. Ainsi donc, puisque nous ne sommes personnellement connus ni par d'anciens griefs qu'on puisse nous reprocher, ni par des travaux suffisans pour nous faire apprécier, qu'on nous donne du moins le temps de préparer le tribut que nous devons à l'ordre social.

D. A la bonne heure ; mais vous commencez par enfreindre les règlemens de l'Université, en vous occupant de l'enseignement sans son autorisation, sans vous légitimer auprès d'elle par la rétribution imposée aux autres établissemens d'instruction publique. Vous qui parliez tout à l'heure de rendre à César ce qui est à César, que ne rendez-vous à l'Université ce qui est à l'Université?

R. Nous ne demanderions pas mieux ; elle n'a qu'à parler. Mais elle fait probablement une réflexion toute simple, que vous-mêmes vous auriez pu faire : c'est qu'en recevant notre tribut, elle prendrait sur elle l'initiative de nous reconnaître, et de décider ce qui est en question. Puisque nous ne sommes que des ouvriers pris à l'essai, il faudra bien sans doute qu'un jugement légal finisse par pro-

noncer sur le mérite de nos travaux ; il faudra que l'autorité publique en vienne à nous débarrasser des poursuites de la révolution, ou que la révolution se débarrasse de nous. Mais outre que l'Université se trouve là comme partie intéressée, elle n'a point la haute-police de l'Etat dans ses attributions ; elle ne dispose ni de la volonté souveraine ni de la législation. Ainsi, vraisemblablement, elle fera comme nous, elle attendra.

D. Les raisons que vous alléguez ne vous étant pas plus applicables qu'aux autres branches du corps enseignant que la révolution a coupées, comment ne sentez-vous pas que celles-ci pourraient tout aussi bien renaître que la branche des jésuites, et que les oratoriens, par exemple, ne s'en feraient pas faute, si l'envie leur en venait un peu ?

R. Aussi les a-t-on vus reprendre le chemin de leur ancien collége de Jully sans vous en demander la permission. Assurément, nous ne songeons pas à leur souhaiter plus de mal qu'à nous-mêmes, ni à leur envier une tolérance dont tous les bons citoyens nous paraissent également dignes. Qu'il nous soit seulement permis d'observer qu'entre deux droits semblables il ne devrait pas y

avoir autant de différence qu'entre la rosée qui tombe sur eux et les orages qui crèvent sur nous. En voyant la profonde paix dont le génie révolutionnaire laisse jouir le collége de Jully, et la guerre violente par lui dirigée contre Saint-Acheul, qui croirait jamais que ce sont des établissemens d'instruction publique dirigés, l'un comme l'autre, par deux ordres que la violence et le même genre de fanatisme ont également renversés?

On voit par ce qui précède, que, loin d'affaiblir l'argumentation révolutionnaire, nous avons réuni ses raisons les plus spécieuses comme en un faisceau, pour les fortifier les unes par les autres. Il est vrai que nous avons un peu négligé la partie joyeuse de ses scandales : il nous eût paru trop dégoûtant, pour nos lecteurs comme pour nous-mêmes, de réchauffer tous les lieux communs qu'elle a ramassés dans ses vieux répertoires de diffamation, et sur les restrictions mentales, et sur les doctrines perverses, et sur la morale relâchée des anciens jésuites.

Nos adversaires parlent des seizième et dix-septième siècles ; nous parlons du dix-neuvième. Ils parlent d'un temps où le clergé gouvernait le monde par la supériorité de ses richesses et de ses lumières ; nous parlons d'un temps où la philosophie l'écrase pour ainsi dire sous ses pieds, et le tient enfermé dans une vallée de misère. Ils parlent d'un temps où la théologie possédait une certaine surabondance de mysticités, de maximes oiseuses, de petitesses de conscience dont elle ne savait que faire ; et desquelles ses casuistes abusaient pour l'exposer aux railleries de l'avenir ; nous parlons d'un temps où la religion est loin de jouir du strict nécessaire, et où les excès de l'impiété présente cherchent à la punir des excès de la piété passée.

Nous ne voulons point que les vertus, la gloire littéraire et les travaux des jésuites anciens profitent aux jésuites nouveaux ; mais nous regardons comme une souveraine injustice de faire supporter à ces derniers les charges que l'esprit de controverse d'alors, l'esprit d'envie, l'esprit de la ligue et l'esprit de fanatisme ont pu faire peser sur les autres pendant les phases diverses de discorde et

de crises sociales sous lesquelles ils ont passé. De bonne foi, n'est-ce pas vouloir nous prendre pour dupes et se moquer de nous à outrance, que de nous montrer quelques hommes de notre âge et de notre moderne civilisation, comme les représentans des formes gothiques, des mœurs rudes et sauvages, des pieuses mysticités et de tous les autres épouvantails des temps anciens? N'est-ce pas nous offrir quelque chose de comparable à ce monstre de *l'Art poétique* d'Horace, qui est composé d'une tête de cheval, de plumes d'oiseau et d'une queue de poisson? Eh! ne craignez rien : avant de ramener votre siècle à la perfection religieuse qui vous cause tant de frayeurs, les jésuites auront à faire, et vous aurez tout le temps d'observer leur marche. La philosophie révolutionnaire leur a donné de l'occupation pour plus d'années qu'elle n'a employé de jours à démolir le sacerdoce, à renverser les autels et à pervertir la génération qui s'est livrée à ses conseils.

Il n'est donc nullement à craindre qu'ils aillent trop loin ni qu'ils remontent l'édifice de la religion trop haut ; mais, en revanche, il est fort à craindre que ni eux ni personne ne parvienne à guérir la plaie que la révolu-

tion a laissée dans le cœur des peuples, et à remettre l'ordre social sous la protection de la morale religieuse. A coup-sûr, nous n'en sommes point au luxe des idées et des pratiques pieuses ; et jusqu'à ce que les jésuites aient à s'occuper des cas de conscience de la perfection chrétienne, ils ont tant de choses plus pressées à régler avec l'impiété révolutionnaire, que ce ne sera pas la génération actuelle qui en verra la fin.

CHAPITRE XIV.

Les jésuites seront-ils proscrits, protégés ou tolérés par les lois du royaume?

La première pensée de la Restauration a été de clorre toutes les listes de proscription. Elles ont été closes pour la félonie et la trahison ; elles ont été closes pour les plus notoires ennemis de la religion et de la royauté ; elles ont été closes pour les écrivains que la Convention envoyait à l'échafaud, et le Directoire à Sinamari ; elles ont été closes pour les criminels d'État dont Buonaparte peuplait ses donjons ; elles ont été closes pour les régicides eux-mêmes, auxquels il a fallu une récidive de félonie et de parjure pour sortir des bras de la clémence royale. Enfin, on pourrait citer une multitude de positions individuelles et collectives, à l'égard desquelles ces odieuses listes se trouvent si naturellement détruites, qu'on n'oserait pas seulement demander à la législation des actes pour les effacer, tant la

chose est réputée faite, tant on serait honteux de paraître en douter.

Ne serait-il pas singulier qu'une seule exception vînt se mêler à cet oubli universel de toutes les fautes et de tous les crimes, et qu'elle fût proposée contre une classe d'hommes qui est l'exemple de la fidélité envers Dieu et envers le Roi? Quoique les passions révolutionnaires aient étrangement perverti nos idées, on a peine à se figurer cependant que le délire puisse aller jusque là ; et si jamais les proscriptions pouvaient renaître en France, il nous semble que, dans l'ordre de la justice distributive, il y aurait bien des noms à faire passer avant celui des jésuites.

Mais, s'écrient tous les casuistes de la révolution, ils sont morts civilement; c'est un ordre religieux aboli par des arrêts de Parlement, aboli par un roi de France et par un pape, aboli et mille fois aboli surtout par les vœux et par la haine de la philosophie antireligieuse.

On croira très-facilement à cette haine et à ces vœux ; mais la raison n'en paraîtra pas plus engageante pour décider les gouvernemens monarchiques à lancer des arrêts de

proscription contre les jésuites. Ce serait d'ailleurs une concession qu'on ferait en pure perte à la puissance révolutionnaire, si l'on devait en rester là ; car nous avons prouvé jusqu'à l'évidence qu'on ne peut lui livrer les jésuites tous seuls, les jésuites sans le pape, les jésuites sans la religion de l'État, les jésuites sans le sacerdoce entier, les jésuites enfin sans toute la victoire. Nous le répétons sans hésitation : le gouvernement qu'on réduirait à fléchir sur le premier point, se verrait entraîné le lendemain sur les autres, par la seule force d'une pareille conséquence. Trop de proscriptions se rattachent donc à celle des jésuites, pour que cette dernière puisse entrer dans l'ordre des évènemens possibles, autrement que comme un double suicide de la part de l'autorité religieuse et de la part de la puissance temporelle.

La question de savoir s'ils seront protégés ou simplement tolérés paraît plus difficile à résoudre. Assurément, il est de l'intérêt de la monarchie de protéger tous les hommes et tous les principes qui se présentent pour la servir et la fortifier ; mais elle a de grands embarras de position à concilier avec ses

vues de bien public. Il est possible qu'elle sente vivement ce qui lui convient, et qu'elle se voie obligée d'attendre des temps meilleurs pour s'en emparer. On sait trop ce que la restauration a laissé de force à la puissance révolutionnaire. Celle-ci use largement de ses vieilles tactiques, de sa licence et des concessions où la royauté a eu le malheur de s'engager vis-à-vis d'elle. Peut-être en usera-t-elle encore long-temps pour disputer au pouvoir monarchique les conquêtes et les améliorations qu'il peut avoir le plus à cœur. Ainsi, de ce que le gouvernement ne protégerait pas ouvertement les jésuites, malgré les services et les secours précieux qu'ils lui apportent, il n'y aurait qu'une seule conséquence à tirer : c'est qu'il verrait moins d'inconvénient à refuser cette satisfaction à ses amis, qu'à laisser le prétexte d'une irritation révolutionnaire à ses ennemis. C'est aux gens de bien, aux hommes monarchiques et religieux à régler là-dessus leurs opinions et leur conduite, et à se bien convaincre qu'ils doivent aux jésuites toute la protection de leurs vœux et de leurs suffrages, quand bien même le gouvernement du roi ne leur accorderait que sa tolérance.

Quant à cette dernière faveur, rien n'autorise à imaginer qu'elle puisse leur être refusée. Leur Société appartient à la juridiction spirituelle ; et la puissance spirituelle les a revêtus d'un caractère légal qui leur suffit pour exercer l'apostolat dans tous les domaines de l'Eglise catholique. Partout où il y a des autels, des chaires et des confessionnaux, ils sont dans leur juridiction. En ce qui concerne l'enseignement public, ils sont éligibles comme tous les autres ministres du sacerdoce ; et jusqu'à ce que vous ayez méconnu l'autorité du Saint-Siége, vous serez forcés de reconnaître en eux les ouvriers de sa vigne, les délégués de son choix et les mandataires de son pouvoir.

Ainsi ne raisonne pas la philosophie anti-religieuse. Elle ne sait parler à ses adeptes que de son pape Ganganelli et de ses arrêts de Parlement. On dirait que pour elle il n'y a jamais eu d'autres jésuites que ceux de 1762, d'autre histoire, d'autre justice et d'autre raison que celles de cette année bienheureuse. Puisque les ennemis de la religion catholique ne connaissent que des faits à charge contre les jésuites, nous sommes forcés de rétablir encore une fois la vérité

sur un point qui échappe toujours à leurs bienveillantes recherches.

Un pape a détruit les jésuites que le marquis de Pombal et le Parlement de Paris lui avaient livrés. Encore n'a-t-il cédé aux violences que la politique du temps lui a faites, qu'en protestant, par les efforts les plus pénibles, et les répugnances les plus solennelles, contre l'acte de vieillard qu'on arrachait à sa faiblesse. Un autre pape est venu avec la maturité de la réflexion, avec des leçons chèrement acquises. Il a examiné la plaie profonde qu'un de ses prédécesseurs avait faite, sans le savoir, à la religion et aux Etats, et il a rétabli les jésuites. En cela, il a usé de son légitime droit, et donné d'ailleurs un utile exemple de sagesse aux puissances temporelles qui voudraient profiter, comme lui, des conseils de l'expérience.

Du côté de l'autorité spirituelle, qui, à coup-sûr, n'est pas la moins compétente en pareille matière, voilà donc les choses remises très-régulièrement dans leur ancien état. Supposez maintenant qu'un prince temporel éclairé, comme Pie VII, par les désastres publics et par les signes menaçans qui frappent tous les regards, regrette aussi,

dans sa sagesse, le coup de révolution, l'acte de *fanatisme parlementaire* qui a privé l'autel et le trône d'un de leurs plus fermes appuis. Il verra deux manières d'annuler les édits violens dont une expérience déplorable aura constaté les dangereux résultats : ou il les abolira par un acte formel, ou il ne les fera point exécuter. Dans ce dernier cas, les jésuites seront simplement tolérés ; et ce terme moyen n'aura rien ni de nouveau pour nous ni d'offensant pour eux. Des milliers d'exemples pareils n'ont cessé de passer sous nos yeux pendant plus de vingt ans. Nous avons vu toute l'armée de Condé condamnée à mort par des décrets sanglans. Les généraux et les troupes de la république ont fait semblant de n'en rien savoir ; et par ce genre de tolérance, les plus inhumaines lois de cette époque ont été annulées. Un nombre infini de prêtres, d'émigrés et de déportés n'ont revu le sol natal que sous les auspices de la tolérance. Presque toutes les contumaces de la révolution ont été purgées par des faits de tolérance purs et simples. On peut même dire que c'est le mode le plus honnête et le plus naturel de réprouver les actes visiblement empreints d'injustice ou de folie. Par-là

du moins, on se dispense d'expliquer aux auteurs de proscriptions ce qu'on aurait de trop dur à leur faire entendre. C'est un ménagement dont leurs partisans devraient savoir gré.

On ne sait trop comment les ennemis des jésuites se défendraient eux-mêmes d'acquitter la dette de tolérance qu'on se borne ici à réclamer. Qu'on relise la fameuse procédure du Parlement de Paris, et l'on y verra comme un point de fait allégué par le rapporteur de l'acte d'accusation, « que les jé-« suites n'étaient point reconnus en France « comme ordre religieux ; qu'ils n'y avaient « été admis que pour enseigner en qualité « de simples particuliers ; qu'enfin leur exis-« tence dans le royaume n'était que l'effet « d'une pure tolérance, non le résultat d'une « adoption légale. »

Cela posé, il est évident que la tolérance de leurs ennemis d'aujourd'hui s'étend beaucoup moins loin que celle de leurs ennemis d'alors. Si, en effet, pendant plus de deux siècles, cette dernière parut suffisante pour les autoriser à couvrir la France de leurs établissemens religieux, ainsi qu'à occuper les premiers rangs dans l'instruction publique

et l'apostolat, on ne voit pas trop comment la tolérance actuelle se refuserait à l'unique grâce qu'on lui demande pour eux, qui est de consentir seulement à fermer les yeux sur leur innocence, sur leurs vertus, sur leur zèle pour le bien de la religion et de la monarchie. Qu'on y prenne garde; si elle insiste sur la persécution, nous conviendrons que *le siècle marche*, comme tout le monde le dit; mais nous observerons qu'il perd en route le peu d'esprit de modération que l'autre lui avait laissé.

Toutefois, nous ne pensons pas qu'il soit réservé aux écrits polémiques d'abréger le débat actuel. Les entêtemens de l'ignorance et de la prévention sont communément de longue durée; et l'on ne sortira de là que par l'opération des jésuites eux-mêmes. Tant qu'ils n'auront pas prouvé leur mission en prenant l'offensive contre la licence et l'impiété du siècle, ce sera l'impiété, ce sera la licence qui prévaudront contre eux. Tant qu'ils demeureront inconnus à une génération qui ne les voit que par les yeux du fanatisme révolutionnaire et de la prévention, on ne s'entendra point, et l'on disputera toujours. Mais lorsque leur lumière sera

sortie de dessous le boisseau, où l'esprit d'irréligion la tient étouffée, et que tous les gens de bien courront y rallumer leurs flambeaux, on les jugera plus équitablement. Lorsque leurs colléges, aujourd'hui intimidés par les clameurs des camps ennemis, auront cessé d'être clandestins, et que toute la partie saine de la jeunesse s'y précipitera en foule pour polir ses mœurs et se préparer aux grandes choses de l'ordre social, on les jugera plus équitablement. Lorsqu'ils reparaîtront dans les chaires évangéliques avec les anciens accens de leur éloquence, avec l'autorité de la parole et du talent, avec la science de l'apostolat qui les distingue, on les jugera plus équitablement. Jusqu'alors les ateliers de l'irréligion, les déclamations révolutionnaires, les pétitions séditieuses, *les mémoires à consulter* resteront en possession de séduire le vulgaire des factieux et des ignorans.

Mais d'autres passions encore se récrient et se soulèvent en demandant si les jésuites ne sont pas suivis de tout le cortége des anciens ordres religieux. Eh! messieurs, écoutez donc là-dessus le prince de nos écrivains vivans, qui, malheureusement pour

nous et pour lui, a cessé de vous être suspect. Ecoutez ce qu'il va vous dire, et jugez si l'exemple du rétablissement des jésuites peut être bien contagieux.

« Comme la plupart de leurs professeurs « étaient des hommes de lettres recherchés « dans le monde, les jeunes gens ne se « croyaient avec eux que dans une illustre « académie... Naturalistes, chimistes, bota- « nistes, mathématiciens, mécaniciens, as- « tronomes, poëtes, historiens, traducteurs, « antiquaires, journalistes ; il n'y a pas une « branche des sciences que les jésuites n'aient « cultivée avec éclat (1). »

Si vous connaissez beaucoup d'ordres religieux qui aient de pareils titres à faire revivre; oui, sans doute, il faudrait bien tâcher de les retrouver pour leur faire fête, pour les ramener et les rétablir. Mais ne craignez rien; sous le rapport de l'illustration et des services rendus, la Société des jésuites est unique dans l'univers; et le malheur veut que la reconnaissance de ses vieux droits ne tire nullement à conséquence.

(1) M. de Chateaubriand, *Génie du christianisme*.

Il est une autre objection qui ne paraît pas moins chère à la philosophie anti-religieuse. Elle ne cesse de nous faire dire par tous ses organes, que les jésuites sont de trop dans le sacerdoce, qu'elle ne veut point de cette espèce de luxe, et qu'on a bien assez du clergé ordinaire pour tous les besoins de la religion.

Nous sommes persuadés que là-dessus le parti révolutionnaire parle très-franchement. Si une chose étonne, c'est qu'il n'aille pas jusqu'à déclarer tout de suite que le clergé ordinaire est de trop comme les jésuites, et que, pour le prouver, il en cède volontiers sa part.

Ce n'est que par induction, du reste, qu'on peut lui attribuer cette disposition d'esprit; car on est forcé de convenir que, pour le moment, il est en humeur de manifester les meilleurs sentimens religieux : il n'y a pas jusqu'aux doctrines du *Constitutionnel* qui ne soient devenues tout à coup aussi saines qu'édifiantes. A Dieu ne plaise que nous songions à lui en faire querelle! mais il nous paraît singulièrement curieux de le voir aujourd'hui à la tête des libertés de l'Eglise gallicane, enseignant les vraies

croyances, recommandant la religion de Bossuet, et prêchant une espèce de *petit carême* aux fidèles de sa communion.

Nous ne savons pourquoi le rang qu'il vient de prendre dans l'Eglise enseignante nous rappelle ce proverbe allemand qu'on regrette de ne pas trouver dans toutes les langues : *Quand le renard se fait moraliste, bonhomme, prends garde à tes poules.* La méfiance, en effet, ne nous paraît guère moins naturelle, lorsqu'on voit les écrivains révolutionnaires se faire prédicateurs de la royauté, et les écrivains irréligieux, prédicateurs de l'Eglise gallicane. Ce sont des cas où, selon nous, il faut également savoir *prendre garde à ses poules.* Pour peu que vous y fassiez attention, vous verrez qu'ils ne vous accordent la royauté qu'autant qu'elle cessera d'être monarchique pour devenir *constitutionnelle*, et qu'avec ce dernier mot, on en fera une sujette du libéralisme. De même s'ils vous accordent momentanément l'Eglise gallicane, c'est à condition que les libertés de cette gauloise iront jusqu'au schisme et au divorce; sans quoi ils n'y tiennent pas le moins du monde. Car ils n'admettent de toute la religion catho-

lique que les quatre points qui n'y sont plus. Otez donc de l'Église gallicane ce que le parti révolutionnaire y trouve de bon à produire des agitations, à motiver des querelles, à faire méconnaître l'autorité de Rome, et soyez bien convaincus qu'alors il vous donnera tout le reste pour ce que vous voudrez.

La religion de Bossuet est fort respectable, sans doute; et nous sommes loin de prétendre qu'elle ne puisse suffire à la paix des États. Mais, puisque les champions du libéralisme la déclarent bonne et salutaire par excellence; puisqu'ils la trouvent si compatible avec leurs autres amours, pourquoi veulent-ils absolument qu'on en retire les jésuites? Bossuet les a-t-il chassés de sa communion et de son Eglise gallicane? ont-ils été bannis du grand règne et du grand siècle? en ont-ils obscurci l'éclat et compromis la gloire? leur existence a-t-elle troublé le repos des La Fontaine, des Boileau, des Racine, des Corneille, comme elle trouble celui de nos écrivains révolutionnaires?

Mais si la religion de cette époque, si l'ordre public, si la splendeur des arts et des lettres, si tous les genres de grandeur et

de prospérité n'eurent alors aucune peine à se concilier avec les jésuites, comment ne paraissent-ils plus que des pierres d'achoppement contre lesquelles toutes les civilisations doivent se briser? Il n'y a certainement qu'une manière d'expliquer ces variantes : c'est de reconnaître que les jésuites conviennent à un peuple aussi long-temps que la religion lui convient, et qu'on ne parle de les bannir que quand elle est menacée d'éprouver le même sort.

FIN.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

IMPRIMERIE DE J.-M. BOURSY.



